

**Portrait statistique
de la population avec incapacité**

**— Région de l'Estrie —
2003**

■ Rédaction

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Lucie Dugas, conseillère à l'évaluation
Isabelle Émond, conseillère à l'évaluation
Lucie Sarrazin, technicienne en statistiques

■ Collaboration

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Lise Fillion, agente de secrétariat

Direction des communications
Isabelle Gagnon, agente d'information
Micheline Thibault, agente d'information

Ont participé aux premières ébauches du projet

Direction de la recherche, du développement et des programmes
Sandra Ayotte, technicienne en statistiques
Geneviève Blain, conseillère à l'évaluation
Ourdia Naïdji, conseillère à l'évaluation

Direction des bureaux régionaux
Djamila Benabdelkader, responsable régionale, OPHQ Montréal
Anne Falcimaigne, responsable régionale, OPHQ Laval

Institut de la statistique du Québec, Direction Santé Québec

Nathalie Audet, agente de recherche
Brigitte Beauvais, agente de recherche
Jocelyne Camirand, coordonnatrice de l'EQLA
Rébecca Tremblay, statisticienne

■ Sous la direction de

Suzanne Doré, coordonnatrice de l'équipe de la recherche et de l'évaluation
Direction de la recherche, du développement et des programmes

■ Approuvé par

Anne Hébert, directrice adjointe de la recherche, du développement et des programmes

■ Le 10 septembre 2003

(DRDP-1135)

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES SIGLES ET SIGNES CONVENTIONNELS	XI
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE L'INCAPACITÉ	3
MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DE DONNÉES.....	5
CHAPITRE 1 - PRÉVALENCE DES INCAPACITÉS ET DES SITUATIONS DE HANDICAP	13
CHAPITRE 2 - ÉTAT DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE	21
CHAPITRE 3 - PROFIL LINGUISTIQUE ET CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES	25
CHAPITRE 4 - RESSOURCES ÉCONOMIQUES.....	29
CHAPITRE 5 - RESSOURCES FAMILIALES ET RELATIONS SOCIALES	51
CHAPITRE 6 - ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE.....	61
CHAPITRE 7 - UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES	65
CHAPITRE 8 - RESSOURCES RÉSIDENTIELLES	67
CHAPITRE 9 - DÉPLACEMENTS ET TRANSPORT	69
CHAPITRE 10 - SCOLARISATION ET SERVICES ÉDUCATIFS.....	75
CHAPITRE 11 - VIE ACTIVE ET PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	85
CHAPITRE 12 - PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE LOISIR	91
CONCLUSION.....	95
ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'INCAPACITÉ	99
ANNEXE 2 - DÉFINITION DES CATÉGORIES DE L'INDICE DE DÉSAVANTAGE LIÉ À L'INCAPACITÉ	101
ANNEXE 3 - CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉGION SOCIO-SANITAIRE DE L'ESTRIE.....	103
ANNEXE 4 - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES TERRITOIRES DE CLSC DE LA RÉGION SOCIO-SANITAIRE DE L'ESTRIE.....	105
ANNEXE 5 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003.....	107
ANNEXE 5A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	109
ANNEXE 5B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ	111
ANNEXE 5C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2003 SELON LA GRAVITÉ.....	113
ANNEXE 6 - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010.....	115
ANNEXE 6A - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LE SEXE ET L'ÂGE.....	117
ANNEXE 6B - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA NATURE DE L'INCAPACITÉ	119
ANNEXE 6C - ESTIMATIONS DE POPULATION POUR 2010 SELON LA GRAVITÉ.....	121
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	123

Liste des tableaux

1. Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998	15
2. Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	16
3. Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	17
4. Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	17
5. Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	18
6. Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	19
7. Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé selon la déficience et l'année, Estrie, 1998 à 2001	20
8. Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	22
9. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	23
10. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998	38
11. Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	44
12. Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	47
13. Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	48
14. Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998	48
15. Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	50
16. État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998.....	54
17. Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	58
18. Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	59
19. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	62
20. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998.....	62

21. Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998.....	63
22. Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	66
23. Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998	68
24. Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	71
25. Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000.....	73
26. Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000.....	74
27. Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001.....	77
28. Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Estrie, 2000 à 2002	78
29. Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Estrie, 2000 à 2002	78
30. Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Estrie, 2000 à 2002	79
31. Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998	83
32. Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998.....	87
33. Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	92
34. Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998.....	93
35. Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	94

Liste des figures

A. Modèle conceptuel de l'OMS (1980)	3
1. Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998	19
2. Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	22
3. Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	23
4. Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	24
5. Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998	24
6. Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996.....	26
7. Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996	26
8. Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996	27
9. Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996	27
10. Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996	28
11. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996.....	32
12. Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996.....	32
13. Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996	33
14. Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996	34
15. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	35
16. Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996.....	35
17. Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996	36
18. Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	37
19. Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998	37
20. Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	38
21. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	39

22. Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Estrie, 1996.....	39
23. Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1996	40
24. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996	41
25. Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Estrie, 1996.....	41
26. Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996.....	42
27. Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	43
28. Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998	43
29. Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998.....	45
30. Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998.....	46
31. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	49
32. Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Estrie, 1998.....	49
33. Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996	52
34. Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Estrie, 1996	52
35. Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996.....	53
36. État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	54
37. Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996.....	55
38. Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996	56
39. Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	57
40. Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998.....	57
41. Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998.....	66
42. Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	68
43. Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998	70
44. Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	70
45. Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998	70

46. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996.....	72
47. Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1996.....	72
48. Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Estrie, 1999 à 2001.....	77
49. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996.....	80
50. Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996.....	80
51. Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998.....	81
52. Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Estrie, 1998.....	81
53. Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	82
54. Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998.....	82
55. Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998.....	83
56. Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998.....	87
57. Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Estrie, 1998.....	88
58. Capacité de travailler, population inactive de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998.....	89

Liste des sigles et signes conventionnels

Sigles

CHSLD	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CIDIH	Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps
CLSC	Centre local de services communautaires
EPLA	Enquête sur la participation et les limitations d'activités
EQLA	Enquête québécoise sur les limitations d'activités
ESLA	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
ESS	Enquête sociale et de santé
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MFE	Ministère de la Famille et de l'Enfance
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
QAA	Questionnaire autoadministré
RRQ	Régie des rentes du Québec
TED	Troubles envahissants du développement

Signes conventionnels

c.	contre
cv	coefficient de variation
<i>dnp</i>	donnée non publiée car trop peu fiable
N	nombre d'unités ou de personnes
☑	différence significative
*	donnée qui doit être interprétée avec prudence (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i>)
**	donnée fournie à titre indicatif seulement (voir la section <i>Méthodologie et sources de données : les coefficients de variation</i>)

Introduction

L'Office des personnes handicapées du Québec a le mandat de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec. En plus de permettre une description de cette population, ces statistiques sont utiles pour évaluer l'état de l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des personnes handicapées au sein de la société ainsi que pour identifier les obstacles à leur intégration.

Depuis sa création, l'Office a publié plusieurs documents statistiques visant à décrire la situation des personnes handicapées qui vivent au Québec. Parmi ces documents, notons la publication d'une première série de portraits statistiques régionaux en 1996-1997 utilisant principalement les données du recensement canadien de 1991. En effet, jusqu'alors, seul le recensement permettait de produire des données statistiques régionales portant sur la population ayant une incapacité. Or, en 2001, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publiait les résultats d'une nouvelle enquête¹, réalisée en 1998, entièrement consacrée à l'étude de la population québécoise présentant une incapacité de longue durée et vivant en ménage privé. Non seulement cette enquête permettait d'estimer pour la première fois la prévalence de l'incapacité pour chacune des régions sociosanitaires² du Québec, mais elle offrait également la possibilité d'effectuer une analyse régionale de plusieurs données en raison de son lien avec une autre enquête³ ayant une représentativité régionale.

L'accès aux données de cette enquête, jumelé à la disponibilité des données du recensement canadien de 1996 ainsi qu'à celle de quelques autres sources de données, permettent donc à l'Office de produire une nouvelle série de portraits statistiques régionaux contenant des informations inédites de niveau régional sur les personnes ayant une incapacité du Québec.

Le présent document dresse ainsi un portrait statistique illustrant la situation des personnes ayant une incapacité dans la région sociosanitaire de l'Estrie (05). Ce portrait contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Il s'adresse à toute personne qui a besoin d'avoir accès à des informations régionales valides et fiables sur la population présentant une

¹ Il s'agit de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998 (EQLA). En plus d'avoir contribué financièrement à cette enquête, l'Office a collaboré à chacune des grandes étapes de sa réalisation.

² À l'exclusion des régions crie et inuite et des réserves indiennes, EQLA 1998, p. 49.

³ L'Enquête sociale et de santé 1998 (ESS).

incapacité, qu'il s'agisse des personnes handicapées elles-mêmes, d'intervenants œuvrant au sein des secteurs public ou privé ou provenant du milieu associatif ou encore de chercheurs, d'étudiants, etc. Les utilisateurs devront toutefois porter une attention particulière aux données issues de différentes sources. En effet, les données provenant des enquêtes peuvent différer de celles du recensement canadien en raison des pratiques de collecte de données, des échantillons ou encore de la nature des questions.

Définition de l'incapacité

La majorité des enquêtes québécoises et canadiennes telles que l'EQLA et le recensement utilisent le concept d'incapacité pour tenter d'estimer le nombre de personnes handicapées. Ces enquêtes emploient la même définition de l'incapacité qui « correspond à toute réduction (résultant d'une déficience), partielle ou totale, de la capacité d'accomplir une activité d'une façon ou dans des limites considérées comme normales pour un être humain ». Ce choix conceptuel porte donc sur la capacité des personnes à réaliser certaines activités et non sur la présence d'une déficience.

En fait, cette définition de l'incapacité fait partie du modèle conceptuel de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) proposé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1980⁴. Ce modèle distingue trois concepts principaux : la déficience, l'incapacité et le désavantage (figure A). La déficience, pour sa part, correspond à « une perte, une malformation, une anomalie ou une insuffisance d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique, physiologique ou anatomique » alors que le « handicap d'un individu est le désavantage qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».

Figure A
Modèle conceptuel de l'OMS (1980)

Maladie, traumatisme ou trouble ➡ Déficience ➡ Incapacité ➡ Désavantage (handicap)

D'après ce modèle, l'incapacité s'intègre dans un processus qui débute par une maladie, un traumatisme ou un trouble et qui peut éventuellement conduire à un handicap. En effet, certaines maladies et certains traumatismes ne conduisent pas à des déficiences, certaines déficiences ne créent pas d'incapacité et certaines incapacités ne produisent pas de handicap.

Comme on peut le constater, les notions d'incapacité et de handicap, bien que liées, ne sont pas identiques. C'est pourquoi une personne ayant une incapacité n'est pas nécessairement « handicapée ». De plus, les définitions utilisées dans le cadre de ces enquêtes de population ne correspondent pas aux définitions légales ayant cours au Québec. Elles n'ont pas été développées pour les mêmes fins et elles

⁴ WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO), *International Classification of Impairments, Disabilities, and Handicaps. A manual of classification relating to the consequences of disease*, Geneva, 1980, 207 p.

relèvent d'instances différentes. Ainsi, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1) définit une personne handicapée comme étant « limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap »⁵. Ainsi, la définition de la loi s'appuie, entre autres, sur la notion d'accomplissement d'activités normales ce qui renvoie à la réalisation d'activités et de rôles sociaux. Il s'agit donc des conséquences sociales des incapacités et on se rapproche du concept de désavantage présenté précédemment. Un modèle conceptuel plus récent, développé par des chercheurs québécois et largement mis en pratique dans les milieux intéressés aux questions de réadaptation et d'intégration sociale, présente, de son côté, le désavantage ou la situation de handicap selon la terminologie de cette approche, comme le résultat d'une interaction entre les caractéristiques des individus et les caractéristiques de l'environnement physique, culturel et social, lesquelles peuvent faciliter ou limiter la participation sociale des individus ayant une incapacité. Ce modèle se distingue de la version linéaire de la première version proposée par l'OMS (voir figure A). Il met l'accent en outre sur l'ensemble des facteurs, y compris ceux reliés à l'environnement, qui contribuent au développement des situations de handicap, se distinguant ainsi d'une approche trop strictement centrée sur les facteurs liés à la personne, à ses déficiences et ses incapacités. Ce modèle nous invite donc à considérer l'ensemble des conditions personnelles et sociales qui facilitent ou entravent la réalisation d'activités ou de rôles sociaux et conduisent à des « situations de handicap » ou à des « désavantages ».

Il est important de souligner, en terminant, qu'une personne handicapée présente nécessairement une incapacité, ce qui fait que la définition de personne handicapée appliquée par l'Office se trouve incluse dans la population plus large des personnes ayant une incapacité⁶. L'Office estime toutefois que cette population est susceptible de subir des contraintes à différents niveaux et d'avoir des difficultés d'intégration sociale de même que des besoins particuliers en raison de la présence d'une incapacité (ex. : besoins de santé et de réadaptation⁷). Elle constitue ainsi la population de référence des interventions visant à réduire les incapacités et les situations de handicap.

⁵ Cette définition est également en cours de changement actuellement. Le projet de loi n° 155, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, propose la définition suivante de personne handicapée : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

⁶ Les données de l'EQLA permettent toutefois de constater que la majorité des personnes ayant une incapacité (près de 80 %) sont désavantagées en raison de leur incapacité (soit en situation de dépendance ou limitées dans les activités sans être dépendantes).

⁷ Les données de l'EQLA révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité mais ne présentant pas de désavantage sont quand même plus nombreuses, en proportion, à considérer leur état de santé comme étant moyen ou mauvais que les personnes sans incapacité. Elles consultent aussi plus fréquemment les professionnels de la santé que les personnes sans incapacité.

Sources de données

Les sources de données utilisées dans cette publication pour décrire les personnes ayant une incapacité sont les suivantes :

1. L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA 1998) ;
2. L'Enquête sociale et de santé (ESS 1998) ;
3. Le recensement canadien de 1996 ;
4. Les données du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ;
5. Les données de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ;
6. Les données du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) ;
7. Les données du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Les trois premières sources, l'EQLA, l'ESS et le recensement canadien de 1996, constituent nos principales bases de données. Nous présentons une brève description de chacune des sources ci-après.

• L'EQLA et l'ESS

L'ESS est une vaste enquête générale de santé réalisée par l'ISQ en 1998 auprès de la population québécoise vivant en ménage privé⁸ (c'est-à-dire à domicile). L'EQLA est rattachée à l'ESS. En fait, les personnes ayant une incapacité ont d'abord été identifiées parmi l'échantillon de l'ESS ; celles-ci ont par la suite été invitées à répondre au questionnaire de l'EQLA. L'avantage de ce lien entre les deux enquêtes est que tous les répondants de l'EQLA ont également complété l'ESS, ce qui ajoute un large éventail de renseignements sur les conditions de vie et l'état de santé des personnes ayant une incapacité. L'EQLA, quant à elle, s'intéresse à la population québécoise de tout âge présentant une incapacité de longue durée (d'au moins six mois) et vivant en ménage privé. Cette enquête permet d'établir la prévalence des incapacités au Québec de même qu'elle procure un grand nombre de renseignements au regard de plusieurs thématiques liées à l'intégration de cette population dans la société.

⁸ Ce qui exclut les personnes vivant dans des ménages collectifs institutionnels tels que les hôpitaux et les foyers pour personnes âgées, et non institutionnels comme les établissements religieux, les pensions et les maisons de chambres.

Il faut toutefois souligner que ce portrait statistique régional ne présente que les données de l'EQLA concernant la population des personnes de 15 ans et plus. En effet, l'échantillon de l'enquête pour la population des enfants de 0 à 14 ans n'est pas suffisant pour produire des données sur une base régionale.

- **Le recensement canadien de 1996**

Pour sa part, le recensement canadien de 1996 utilise seulement deux questions pour identifier les personnes ayant une incapacité. Ces questions, plus générales, portent sur les « limitations d'activités » vécues à la maison, à l'école ou au travail, telles que perçues par les personnes. La population des personnes avec incapacité est ainsi définie d'une manière moins précise que par l'EQLA. En outre, des études plus poussées⁹ des données du recensement ont révélé qu'une partie importante des personnes ayant des incapacités légères n'étaient pas identifiées par les questions du recensement ; parce qu'elles se considéraient peu limitées dans leurs activités, ces personnes étaient plus susceptibles de répondre non aux questions du recensement que les personnes ayant de graves incapacités.

- **Les données administratives du MEQ**

Les données du MEQ, qui détaillent les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, permettent de suivre l'évolution de l'intégration des élèves handicapés dans les écoles du Québec.

- **Les données administratives de la RRQ**

Les données de la RRQ procurent de l'information au sujet de l'allocation pour enfant handicapé. Cette allocation s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an.

- **Les données administratives du MFE**

Les données provenant du MFE permettent d'évaluer le niveau d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde selon le type de service de garde (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial).

⁹ STATISTIQUE CANADA, *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : Changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*, Ottawa, décembre 2002, 10 p. (catalogue 89-578-XIF).

- **Les données administratives du MTQ**

Les données du MTQ provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 permettent de dresser un portrait de la situation du transport adapté aux niveaux régional et national.

Comparabilité entre les données des enquêtes québécoises et du recensement

Bien qu'utilisant la même conception de l'incapacité (celle de l'OMS), l'EQLA et le recensement mesurent l'incapacité de façon différente, comme nous avons pu le constater précédemment, ce qui engendre un écart d'estimation de la population avec incapacité. Ainsi, l'estimation de l'EQLA est plus élevée que celle du recensement. Selon l'EQLA 1998, le nombre de personnes ayant une incapacité au Québec est évalué à 1 086 800, ce qui correspond à un taux d'incapacité de 15,2 % alors que le recensement de 1996 l'évalue à 503 280 personnes, donc un taux d'incapacité de 7,2 %. En raison de cette différence, il est important de mentionner que les données du recensement ne sont pas comparables à celles obtenues grâce à l'EQLA et à l'ESS.

Dans ces portraits, si nous avons privilégié les données issues de l'EQLA et de l'ESS à celles du recensement, c'est d'abord parce que l'accès aux banques de données nous permettait de produire des estimations sur une base régionale, mais aussi parce que l'EQLA mesure plus précisément l'incapacité et procure donc des informations supplémentaires sur ses caractéristiques, sa nature, sa gravité, etc. Il devient alors possible de croiser ces informations avec les nombreuses autres données de l'EQLA et de l'ESS. Également, ces données sont plus récentes que celles du recensement. Ces dernières ont été utilisées pour compléter les informations qui n'étaient pas disponibles avec l'EQLA ou l'ESS. Par ailleurs, les données du recensement, bien que différentes, présentent l'avantage de permettre de dresser un portrait sociodémographique et économique des personnes ayant des incapacités, non seulement pour chaque région, mais surtout par territoires de centres locaux de services communautaires (CLSC).

Les indicateurs utilisés

Les indicateurs spécifiques retenus pour illustrer chacun des chapitres sont présentés dans le tableau qui suit. La définition des indicateurs se trouve en introduction de chacun des chapitres du portrait.

Chapitre	Indicateur	Source
Prévalence des incapacités et des situations de handicap	▪ Taux d'incapacité	EQLA
	▪ Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité	EQLA
	▪ Répartition de la population avec incapacité selon :	
	· Le nombre d'incapacités	EQLA
	· Le niveau de gravité de l'incapacité	EQLA
	▪ Indice de désavantage lié à l'incapacité	EQLA
	▪ Allocation pour enfant handicapé	RRQ
État de santé et de bien-être	▪ Perception de l'état de santé	EQLA, ESS
	▪ Indice de détresse psychologique	EQLA, ESS
	▪ Perception de la santé mentale	EQLA, ESS
Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles	▪ Connaissance des langues	Recensement
	▪ Statut d'immigrant	Recensement
	▪ Origine ethnique autre que française ou britannique	Recensement
Ressources économiques	▪ Revenu total moyen	Recensement
	▪ Composition du revenu total	Recensement
	▪ Niveau de revenu du ménage	EQLA, ESS
	▪ Revenu total inférieur à 15 000 \$	Recensement
	▪ Sous le seuil de faible revenu	Recensement
	▪ Perception de la situation financière	EQLA, ESS
	▪ Durée de la pauvreté perçue	EQLA, ESS
	▪ Indice d'insécurité alimentaire	EQLA, ESS
	▪ Dépenses occasionnées par l'incapacité	EQLA
	▪ Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	EQLA
	▪ Couverture des frais de santé	EQLA, ESS
	▪ Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	EQLA

Chapitre	Indicateur	Source
Ressources familiales et relations sociales	▪ Personnes vivant seules	Recensement
	▪ État matrimonial de fait	EQLA, ESS
	▪ Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison	Recensement
	▪ Indice de soutien social	EQLA, ESS
	▪ Insatisfaction quant à la vie sociale	EQLA, ESS
Activités de la vie quotidienne	▪ Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique :	
	· Besoin d'aide	EQLA
	· Besoins non comblés	EQLA
	· Besoin d'aide additionnelle	EQLA
	▪ Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique :	
	· Aide personnelle	EQLA
	· Aide pour les tâches domestiques	EQLA
· Aide pour les gros travaux ménagers	EQLA	
Utilisation d'aides techniques	▪ Taux global d'utilisation des aides techniques	EQLA
	▪ Nombre d'aides techniques utilisées	EQLA
Ressources résidentielles	▪ Mode d'habitation	EQLA, ESS
Déplacements et transport	▪ Confinement à la demeure	EQLA
	▪ Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)	EQLA
	▪ Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)	EQLA
	▪ Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux	EQLA
	▪ Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	Recensement
	▪ Transport adapté aux personnes handicapées	MTQ
Scolarisation et services éducatifs	▪ Fréquentation des services de garde	MFE
	▪ Fréquentation des services éducatifs	MEQ
	▪ Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans	Recensement
	▪ Plus haut niveau de scolarité atteint	EQLA, ESS
	▪ Scolarité relative	EQLA, ESS
	▪ Taux de diplomation	EQLA, ESS
Vie active et participation au marché du travail	▪ Statut d'activité habituel	EQLA, ESS
	▪ Statut d'emploi	EQLA
	▪ Capacité de travailler des personnes inactives	EQLA

Chapitre	Indicateur	Source
Pratique d'activités physiques et de loisir	▪ Pratique d'activités physiques de loisir	EQLA
	▪ Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	EQLA, ESS
	▪ Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	EQLA

Les coefficients de variation

On utilise le coefficient de variation (cv) pour mesurer la précision relative d'une estimation. Celui-ci s'obtient en divisant l'erreur type d'une estimation par l'estimation elle-même. En fait, « le cv nous informe sur la qualité de l'estimation produite : plus le phénomène étudié est rare (petite proportion), moins bonne est la qualité de l'estimation produite (pour une même taille d'échantillon bien entendu) »¹⁰. Un coefficient de variation a été calculé pour chacune des données incluses dans ce portrait provenant de l'EQLA, de l'ESS ou du recensement. Le cv est exprimé en pourcentage.

Dans le cas de l'**EQLA** et de l'**ESS** :

- les données dont le cv est inférieur à 15 % sont présentées sans commentaire puisqu'elles sont suffisamment précises ;
- les données dont le cv se situe entre 15 % et 25 % sont présentées avec un astérisque (*) pour indiquer que leur précision est passable et qu'elles doivent être interprétées avec prudence ;
- les données dont le cv est supérieur à 25 % sont présentées avec un double astérisque (**) pour montrer leur faible précision et indiquer qu'elles doivent être utilisées avec circonspection ; elles ne sont d'ailleurs fournies qu'à titre indicatif.

En ce qui concerne les estimations provenant du **recensement** :

- on juge qu'un cv inférieur à 16,6 % signifie qu'il s'agit d'une bonne estimation ; celle-ci est donc présentée sans commentaire ;
- un cv se situant entre 16,6 % et 33,3 % est associé à une estimation de moins bonne qualité et doit être interprétée avec prudence ; cette estimation est marquée d'un astérisque (*) ;

¹⁰ Rébecca TREMBLAY, Robert COURTEMANCHE et France LAPOINTE, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités : Aspects statistiques, Document de référence pour les groupes d'analyse*, Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et des enquêtes spéciales, Québec, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 27.

- une estimation dont le cv est supérieur à 33,3 % est jugée imprécise et n'est fournie qu'à titre indicatif ; celle-ci est présentée avec un double astérisque (**).

Les tests statistiques

Des tests de différences de proportions ont été utilisés pour statuer sur l'existence ou non de différences statistiquement significatives entre deux dimensions d'une même caractéristique.

Dans le cas des proportions provenant de l'EQLA et de l'ESS, nous avons utilisé la méthode de comparaison des intervalles de confiance. Cette méthode consiste d'abord à établir les limites inférieures et supérieures de chacune des proportions que nous souhaitons comparer (à l'exception des comparaisons entre la région et l'ensemble du Québec pour lesquelles il est impossible de faire un test de différence puisque ces deux populations ne sont pas indépendantes : les données régionales sont incluses dans celles de l'ensemble du Québec). Si les limites d'intervalles de confiance de ces proportions ne se chevauchent pas, nous pouvons conclure que la différence observée entre les deux valeurs est significative avec une probabilité d'erreur de 5 %.

Dans le cas des proportions provenant du recensement, nous avons utilisé le test de Z au seuil alpha de 0,05 :

$$Z = \frac{(\text{Proportion 1} - \text{Proportion 2})}{\sqrt{(\text{Variance de la proportion 1} - \text{Variance de la proportion 2})}}$$

Lorsque la valeur Z est égale ou supérieure à 1,96, on peut conclure que la proportion 1 est significativement supérieure à la proportion 2. À l'inverse, lorsque la valeur Z est égale ou inférieure à -1,96, la proportion 1 est significativement plus faible que la proportion 2.

Dans le texte, les différences significatives sont identifiées par le symbole suivant : . Les différences non significatives peuvent quand même être soulignées à titre indicatif puisqu'elles représentent une tendance qu'il est tout de même intéressant de relever.

Avertissement

- Certaines données du recensement sont présentées selon les territoires de CLSC établis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il est à noter que le nom choisi pour désigner un territoire de CLSC comporte des identifiants géographiques représentatifs (noms de MRC, municipalités ou lieux identifiables localement). Les noms des établissements ne sont pas utilisés puisque certains couvrent plus d'un territoire. L'entité territoire est donc distincte de celle de l'établissement ; le territoire représente un découpage territorial (physique) alors que l'établissement se rapporte à l'ensemble des services offerts dans un entourage donné, qui peut comprendre plus d'une MRC ou municipalité. Pour plus de détails, consulter l'annexe 4 - Liste des établissements et des territoires de CLSC de la région sociosanitaire de l'Estrie.
- En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.
- Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte.
- Les résultats provenant de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 ont été pondérés selon les recommandations de l'ISQ. Toutefois, pour les données relatives à l'ensemble du Québec, celles provenant du Questionnaire autoadministré (QAA) de l'ESS ont été traitées différemment selon les instructions de l'ISQ : les résultats obtenus peuvent donc différer très légèrement de ceux présentés dans le rapport de l'EQLA 1998.

L'Office des personnes handicapées du Québec est responsable de l'interprétation et des résultats issus des compilations effectuées à partir des données de l'EQLA 1998 et de l'ESS 1998 produites par l'ISQ.

Chapitre 1 - Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Ce chapitre fait état des principales données sur la population québécoise de 15 ans et plus ayant des incapacités dans la région de l'Estrie. On y traite notamment du *taux d'incapacité* selon le sexe et l'âge, de la *nature de l'incapacité*, de la *gravité* ainsi que des principaux résultats rapportés par l'*indice de désavantage*, développé spécifiquement dans le cadre de l'EQLA. La connaissance de la *prévalence des incapacités* dans la région est essentielle pour évaluer les besoins de cette population et planifier les services visant une meilleure intégration de ces personnes au sein de la société.

D'autre part, l'*indice de désavantage lié à l'incapacité* permet d'évaluer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte en fait sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Certaines recherches indiquent que les conséquences sociales occasionnent souvent une plus grande détresse que la maladie elle-même ou les limitations fonctionnelles qui y sont associées. C'est pourquoi cet indicateur est présenté dans ce chapitre, en complément des indicateurs plus connus portant sur la prévalence, la nature et la gravité de l'incapacité.

Enfin, nous avons également retenu un indicateur portant sur les données administratives du programme d'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec. Ces données sont présentées afin de pallier l'absence de données régionales sur les enfants provenant de l'EQLA (en raison d'un échantillon insuffisant de cette population sur une base régionale). La population des enfants ayant une incapacité couverte par l'EQLA est cependant différente de celle rejointe par l'allocation pour enfant handicapé de la RRQ ; ce programme ne touche, en effet, que les enfants qui ont une incapacité grave alors que l'EQLA concerne tous les enfants ayant une incapacité, que celle-ci soit légère, modérée ou grave.

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité	Permet d'estimer la prévalence des incapacités au Québec et dans ses régions. Donne un aperçu de l'ampleur de la clientèle (personnes ayant une incapacité) et de ses besoins. (EQLA 1998)

	Indicateurs utilisés
Taux d'incapacité selon la <i>nature de l'incapacité</i>	Chez les personnes de 15 ans et plus, sept types non mutuellement exclusifs d'incapacité (c'est-à-dire qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité) sont définis : 1) l'incapacité liée à l'audition, 2) à la vision, 3) à la parole, 4) à la mobilité, 5) à l'agilité, 6) aux activités intellectuelles ou à la santé mentale et 7) l'incapacité physique de nature non précisée (voir l'annexe 1 pour la définition de chacune des incapacités). (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>nombre d'incapacités</i>	Les différents types d'incapacité n'étant pas exclusifs, il est possible qu'une personne cumule plusieurs types d'incapacité. Cet indicateur permet d'identifier le nombre d'incapacités présentées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1998)
La répartition de la population avec incapacité selon le <i>niveau de gravité de l'incapacité</i>	<p>Échelle mesurant l'étendue (nombre de difficultés) et l'intensité des incapacités d'une personne. Elle est dérivée, chez les personnes de 15 ans et plus, de l'addition du nombre d'activités pour lesquelles la personne déclare une incapacité et de l'intensité de chacune de ces difficultés (partiellement ou totalement incapable). À partir du score, on distingue trois niveaux de gravité : légère (1 à 4 points), modérée (5 à 10 points) et grave (11 points et plus). (EQLA 1998)</p> <p>N. B. Il est important de souligner que le niveau de gravité de l'incapacité ne découle pas d'une évaluation clinique ou médicale. D'ailleurs, l'EQLA précise que cette échelle n'est pas une mesure parfaite de l'intensité de l'incapacité. En fait, l'échelle de gravité serait davantage influencée par l'étendue (nombre de difficultés) de l'incapacité que par son intensité.</p>
Indice de désavantage lié à l'incapacité	Échelle hiérarchique basée sur une soixantaine de questions portant sur l'indépendance pour les soins personnels, les activités quotidiennes et domestiques et la mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du domicile, ainsi que sur les limitations dans l'activité principale et les autres activités. L'indice distingue cinq niveaux : la dépendance forte, modérée, légère, les limitations d'activités sans dépendance et, finalement, la présence de l'incapacité sans désavantage (voir l'annexe 2 pour la définition de chacun des cinq niveaux). (EQLA 1998)
Allocation pour enfant handicapé	L'allocation pour enfant handicapé est versée par la Régie des rentes du Québec. Celle-ci s'adresse aux enfants ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du développement qui les limite de façon importante dans les activités de la vie quotidienne pendant une période prévisible d'au moins un an. (RRQ, 1998 à 2001)

Taux d'incapacité

Estrie versus
l'ensemble du Québec

En 1998, 12 % de la population de 15 ans et plus de l'Estrie vivant en ménage privé présente une incapacité comparativement à 17 % de la population de l'ensemble du Québec. Cet écart semble principalement attribuable à un taux d'incapacité plus faible chez les 65 ans et plus (25 % c. 42 % pour l'ensemble du Québec), et ce, autant chez les hommes (22 % c. 39 %) que chez les femmes (27 % c. 43 %). Les personnes de 15 à 64 ans présentent aussi un taux d'incapacité inférieur à celui observée dans l'ensemble du Québec (9 % c. 13 %), tant chez les hommes (9 % c. 12 %) que chez les femmes (9 % c. 14 %).

Tableau 1

Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus vivant au sein des ménages, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
15 à 64 ans	9,4*	11,5
65 ans et plus	22,0**	39,1
Total	11,0*	14,8
Femmes		
15 à 64 ans	9,3*	13,7
65 ans et plus	27,2*	43,4
Total	12,2	18,4
Sexes réunis		
15 à 64 ans	9,3	12,6
65 ans et plus	24,9*	41,6
Total	11,6	16,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Par ailleurs, le taux d'incapacité des hommes est similaire à celui des femmes (11 % c. 12 %) alors que dans l'ensemble du Québec, les femmes ont un taux d'incapacité supérieur à celui des hommes (18 % c. 15 %).

Taux d'incapacité (suite)

Selon la nature de l'incapacité

Tout comme pour l'ensemble du Québec, les incapacités les plus prévalentes dans la région de l'Estrie sont celles liées à la mobilité (6 %), à l'agilité (6 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,5 %) et à l'audition (3,2 %). Toutefois, toutes les incapacités présentent une prévalence plus faible dans la région, à l'exception de l'incapacité liée à la parole qui se situe au même niveau.

Tableau 2

Taux d'incapacité selon la nature de l'incapacité¹, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Audition	3,2*	4,2
Vision	1,1**	1,8
Parole	0,9**	0,9
Mobilité	6,2*	8,8
Agilité	5,7*	8,0
Intellect / santé mentale	3,5*	4,1
Autre	1,0**	1,7
Total¹	11,6	16,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Répartition de la population avec incapacité

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, la population ayant une incapacité compte, en proportion, un peu plus d'hommes (47 % c. 44 %) de même que de personnes âgées de 15 à 64 ans (69 % c. 65 %) que la population avec incapacité de l'ensemble du Québec. L'écart apparaît un peu plus important chez les hommes de 15 à 64 ans de la région, qui forment 74 % de la population ayant une incapacité en comparaison de 68 % dans l'ensemble du Québec.

Tableau 3

Répartition selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
15 à 64 ans	74,2	68,0
65 ans et plus	25,8 **	32,0
Total	47,0	43,7
Femmes		
15 à 64 ans	63,7	62,7
65 ans et plus	36,3 *	37,3
Total	53,0	56,3
Sexes réunis		
15 à 64 ans	68,6	65,0
65 ans et plus	31,4 *	35,0
Total	100,0	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Selon le nombre d'incapacités

Une personne peut cumuler plusieurs types d'incapacité. Ainsi, dans la région, 27 % des personnes ayant une incapacité présentent deux incapacités et 21 % en cumulent trois et plus (c. respectivement 29 % et 20 % dans l'ensemble du Québec).

Par ailleurs, 52 % des personnes ne présentent qu'une seule incapacité dans la région de l'Estrie tout comme dans l'ensemble du Québec.

Tableau 4

Nombre d'incapacités selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Une	Deux	Trois et plus
	%		
Estrie			
Sexe			
<i>Hommes</i>	50,8	24,8 *	24,4 **
<i>Femmes</i>	53,4	28,2 *	18,4 **
Âge			
15 à 64 ans	54,3	31,3 *	14,4 **
65 ans et plus	47,5 *	16,1 **	36,4 *
Total	52,2	26,6 *	21,2 *
Ensemble du Québec			
Sexe			
<i>Hommes</i>	56,1	24,4	19,5
<i>Femmes</i>	48,8	31,7	19,5
Âge			
15 à 64 ans	59,5	25,3	15,2
65 ans et plus	38,0	34,5	27,5
Total	52,0	28,5	19,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Répartition de la population avec incapacité (suite)

Selon la gravité

Parmi la population des personnes de 15 ans et plus de la région de l'Estrie ayant une incapacité, 56 % ont une incapacité légère et 45 %, une incapacité modérée ou grave. Ces proportions divergent quelque peu de celles observées dans l'ensemble du Québec où 61 % ont une incapacité légère et 39 %, une incapacité modérée ou grave.

Enfin, en Estrie, la proportion de personnes ayant une incapacité modérée ou grave est plus élevée chez les 65 ans et plus que chez les 15 à 64 ans (49 % c. 43 %).

Tableau 5

Répartition selon le niveau de gravité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave
	%	
Estrie		
Sexe		
<i>Hommes</i>	54,3	45,7*
<i>Femmes</i>	56,5	43,5*
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	57,4	42,6
<i>65 ans et plus</i>	51,3*	48,7*
Total	55,5	44,5
Ensemble du Québec		
Sexe		
<i>Hommes</i>	63,4	36,6
<i>Femmes</i>	58,8	41,2
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	66,6	33,4
<i>65 ans et plus</i>	50,0	50,0
Total	60,8	39,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice de désavantage

Indice de désavantage lié à l'incapacité

Dans la région, 25 % des personnes ayant une incapacité présentent une dépendance modérée ou forte, 19 % ont une dépendance légère, 40 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans les activités et 16 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Bref, au total, c'est environ 45 % des personnes avec incapacité qui présentent une dépendance (légère, modérée ou forte) dans la région, ce qui est semblable à la proportion observée dans l'ensemble du Québec.

Selon le sexe et l'âge

Près de la moitié des femmes avec incapacité de la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 40 % des hommes. L'indice de désavantage varie également selon l'âge. En effet, 55 % des personnes ayant une incapacité âgées de 65 ans et plus vivent une situation de dépendance comparativement à 40 % des personnes de 15 à 64 ans. On observe, de plus, que près de la moitié des hommes ayant une incapacité (47 %) de même qu'un peu plus de la moitié des personnes âgées de 15 à 64 ans (51 %) ayant une incapacité sont sans dépendance mais limitées dans les activités.

Tableau 6

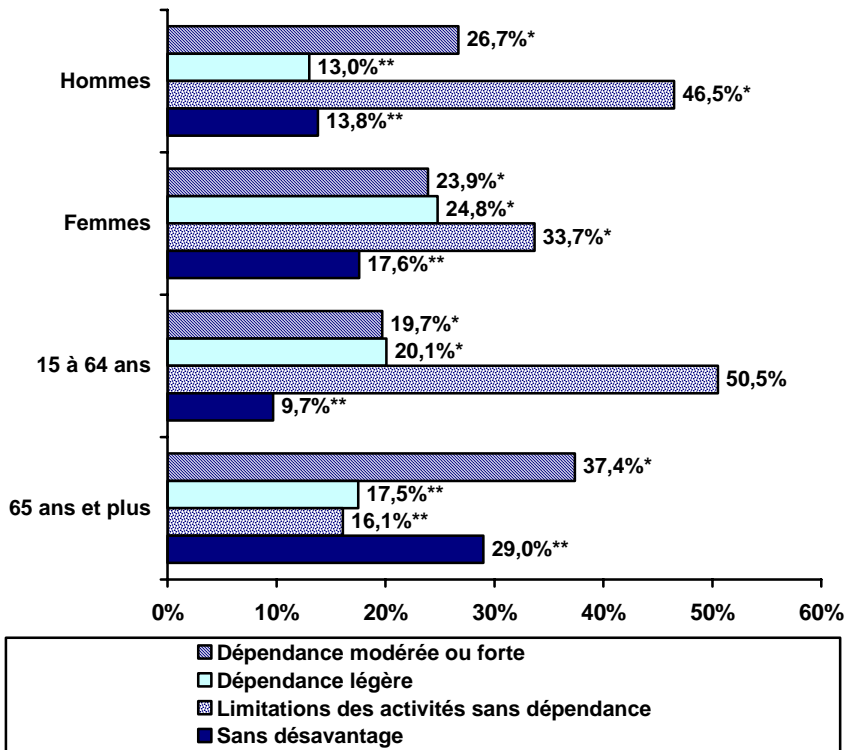
Indice de désavantage lié à l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Dépendance modérée ou forte	25,2*	21,3
Dépendance légère	19,3*	23,5
Limitations des activités sans dépendance	39,7	34,9
Sans désavantage	15,8*	20,2
Total	100,0	100,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 1

Indice de désavantage lié à l'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Allocation pour enfant handicapé

Région de l'Estrie

Le nombre d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé de la Régie des rentes du Québec dans la région est passé de 865 en 1998 à 1 019 en 2001. En 1998, la maladie chronique était la déficience la plus fréquente parmi les enfants inscrits à l'allocation, suivie, en deuxième place, de la déficience mentale. Depuis 1999, la tendance s'est inversée. Ainsi, en 2001, la déficience mentale occupe le premier rang en termes de fréquence observée chez les enfants inscrits (avec 47 % des cas) et la maladie chronique, le second rang (avec 31 % des cas). Enfin, la proportion d'enfants ayant une déficience auditive, motrice et visuelle inscrits à l'allocation affiche une baisse depuis 1998.

Tableau 7

Proportion d'enfants inscrits à l'allocation pour enfant handicapé¹ selon la déficience et l'année, Estrie, 1998 à 2001

		1998	1999	2000	2001
		%			
Auditive		6,6	5,7	4,8	5,0
Mentale ²		33,2	39,9	45,1	46,5
Motrice		18,7	17,4	16,4	15,4
Visuelle		3,1	3,0	2,7	2,5
Maladie chronique		38,4	34,1	31,0	30,6
Total	%	100,0	100,0	100,0	100,0
	N	865	913	990	1 019

Source : Régie des rentes du Québec, 1998, 1999, 2000, 2001
Compilation : OPHQ 2002

1. Depuis le 1^{er} février 2000, des modifications ont été apportées aux conditions d'admission pour recevoir l'allocation pour enfant handicapé. Les nouvelles conditions, basées sur l'importance du handicap, sont maintenant plus précises et réduisent la subjectivité dans l'évaluation de l'enfant.
2. Inclut le retard psychomoteur, le retard mental, les troubles envahissants du développement (TED), les troubles du langage et les troubles du comportement.

Chapitre 2 - État de santé et de bien-être

Ce chapitre vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité dans la région de l'Estrie. Les indicateurs retenus sont la *perception de l'état de santé*, qui est un indicateur global de l'état de santé, l'*indice de détresse psychologique* et la *perception de la santé mentale*. La détresse psychologique semble fortement associée aux problèmes de santé physique, principalement avec les problèmes chroniques. Selon de nombreuses études, les symptômes de détresse psychologique constitueraient une réponse au stress imposé par les problèmes de santé physique ou une restriction d'activités. De même, on associe fortement la détresse psychologique sévère aux idées suicidaires sérieuses et aux tentatives de suicide.

	Indicateurs utilisés
Perception de l'état de santé	À partir d'une seule question, les personnes de 15 ans et plus évaluent leur état de santé comparativement à celui des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellent, très bon, bon, moyen ou mauvais. (ESS 1998)
Indice de détresse psychologique	Indice constitué de quatorze questions portant sur des états dépressifs ou anxieux et sur certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs. La catégorie « élevée » est définie par le seuil correspondant au quintile supérieur des scores observés lors de l'Enquête Santé Québec 1987 ; ce seuil a été conservé dans l'Enquête sociale et de santé 1998. (ESS 1998)
Perception de la santé mentale	Les individus de 15 ans et plus, au moyen d'une seule question, autoévaluent leur santé mentale comparativement à celle des personnes de leur âge. Cinq catégories de réponse sont possibles : excellente, très bonne, bonne, moyenne ou mauvaise. (ESS 1998)

Perception de l'état de santé

Estrie versus
l'ensemble du Québec

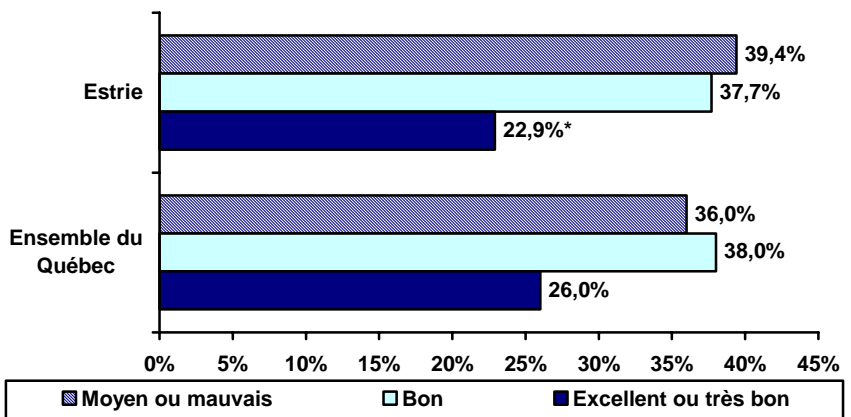
Dans la région de l'Estrie, près du quart des personnes ayant une incapacité (23 %) jugent leur état de santé comme étant excellent ou très bon, 38 % le qualifient de bon et 39 % estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais. Cette dernière proportion est d'ailleurs plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 36 %.

Selon le sexe et l'âge

En Estrie, 39 % des personnes ayant une incapacité considèrent leur état de santé comme étant moyen ou mauvais en comparaison de seulement 8 % (☑) des personnes sans incapacité. Les proportions observées chez les hommes, les femmes et les 15 à 64 ans avec incapacité de la région sont supérieures à celles observées dans l'ensemble du Québec. Par contre, les aînés avec incapacité sont aussi nombreux, en proportion, que ceux de l'ensemble du Québec à percevoir négativement leur état de santé (40 %). Notons qu'ils sont également aussi nombreux que les 15 à 64 ans de la région à percevoir ainsi leur état de santé. Enfin, soulignons que, dans la région, les femmes avec incapacité sont, en proportion, un peu plus nombreuses que les hommes avec incapacité à percevoir négativement leur état de santé (41 % c. 38 %).

Figure 2

Perception de l'état de santé, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 8

Perception de l'état de santé comme étant moyen ou mauvais selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	37,5 *	35,3
<i>Sans incapacité</i>	8,8 *	5,9
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	41,1 *	36,7
<i>Sans incapacité</i>	7,2 *	6,2
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	39,3 *	33,7
<i>Sans incapacité</i>	6,7 *	5,6
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	39,7 *	40,2
<i>Sans incapacité</i>	16,9 *	10,4
Total		
<i>Avec incapacité</i>	39,4	36,0
<i>Sans incapacité</i>	8,0	6,0

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique

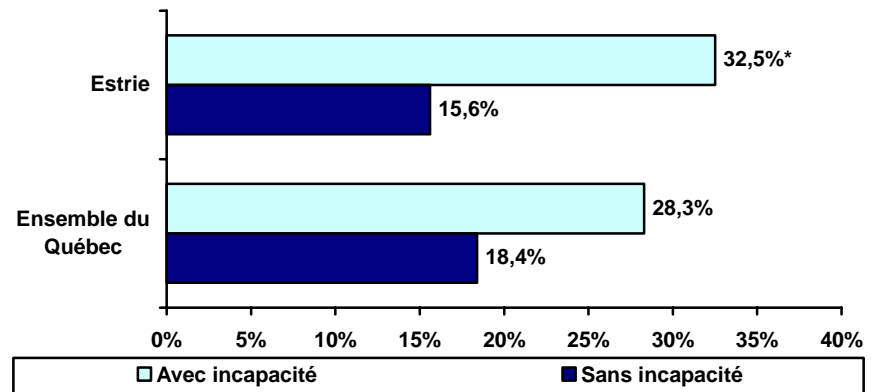
Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, près de 33 % des personnes ayant une incapacité ont un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique, ce qui est une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 28 %. Les personnes sans incapacité sont, pour leur part, moins nombreuses que celles avec incapacité à avoir un niveau élevé à cet indice dans la région (16 % c. 33 % ☑) et dans l'ensemble du Québec (18 % c. 28 % ☑).

Selon le sexe et l'âge

Les hommes avec incapacité sont plus nombreux que les femmes avec incapacité à présenter un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique (40 % c. 26 %) alors que dans l'ensemble du Québec, on observe la situation contraire. En outre, les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à présenter un niveau élevé à cet indice (40 % c. 26 %) alors que les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec (26 % c. 31 %). Enfin, les personnes de 15 à 64 ans ayant une incapacité sont plus nombreuses que les aînés, en proportion, à avoir un niveau élevé à l'indice de détresse psychologique dans la région (38 % c. 21 %) et dans l'ensemble du Québec (35 % c. 15 % ☑).

Figure 3
Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 9
Niveau élevé à l'indice de détresse psychologique selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	40,4 *	25,5
<i>Sans incapacité</i>	12,9	15,9
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	26,2 *	30,5
<i>Sans incapacité</i>	18,3	21,0
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	37,6 *	34,8
<i>Sans incapacité</i>	16,8	19,4
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	20,8 **	14,7
<i>Sans incapacité</i>	<i>dnp</i>	7,5
Total		
<i>Avec incapacité</i>	32,5 *	28,3
<i>Sans incapacité</i>	15,6	18,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la santé mentale

Estrie versus l'ensemble du Québec

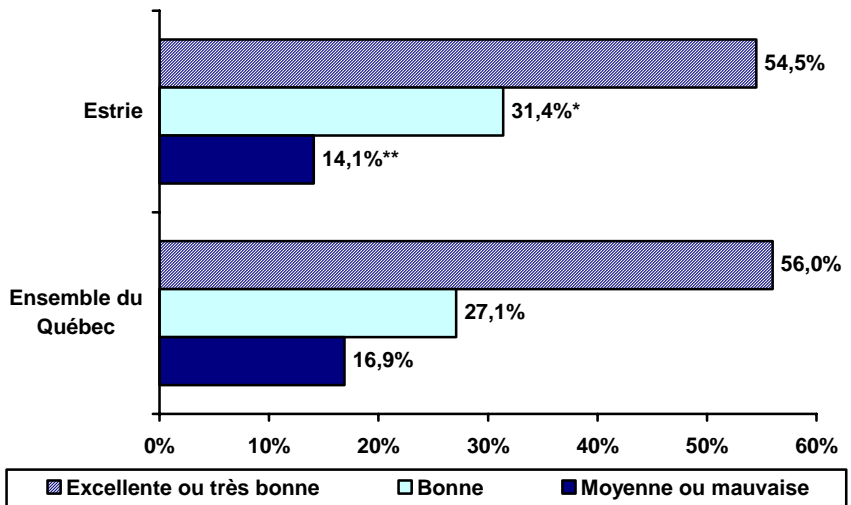
Plus de la moitié des personnes ayant une incapacité (55 %) de la région de l'Estrie considèrent leur santé mentale comme étant excellente ou très bonne et près du tiers (31 %) la considèrent comme bonne.

À l'inverse, 14 % estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise. Cette proportion est plus faible que celle observée dans l'ensemble du Québec (17 %).

Région de l'Estrie

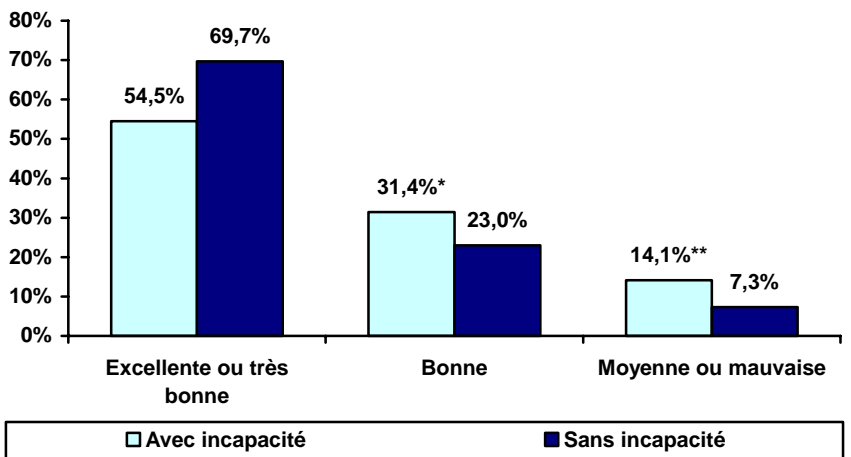
Dans la région, 14 % des personnes ayant une incapacité considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise comparativement à seulement 7 % des personnes sans incapacité.

Figure 4
Perception de la santé mentale, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 5
Perception de la santé mentale selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 3 - Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Ce chapitre présente un profil linguistique ainsi que certaines caractéristiques socioculturelles de la population des personnes avec et sans incapacité vivant dans la région de l'Estrie. Les trois indicateurs retenus nous permettent de mieux connaître le bassin réel de la population avec et sans incapacité selon la *connaissance des langues* (français et anglais), le *statut d'immigrant* de même que l'*origine ethnique autre que française ou britannique*. Ces indicateurs sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire en matière d'emploi notamment. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité ethnoculturelle de la population avec incapacité.

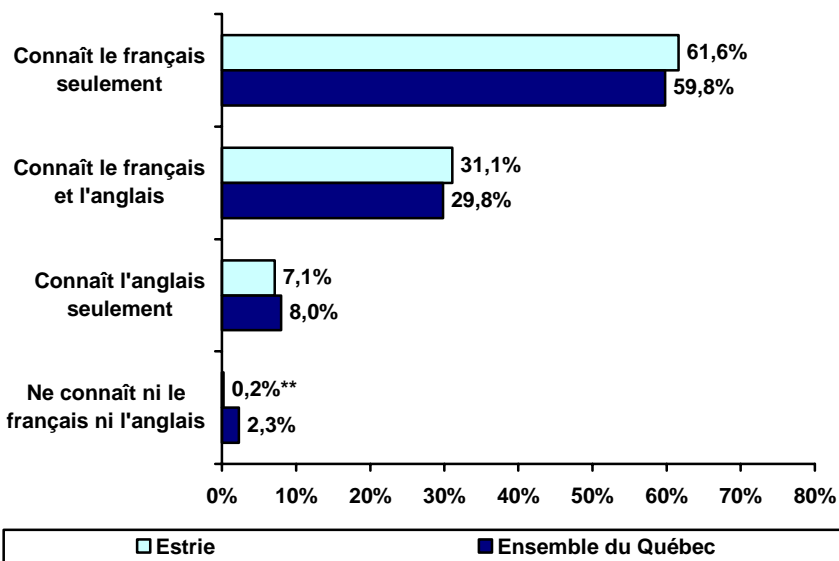
	Indicateurs utilisés
Connaissance des langues	Indique qu'une personne peut soutenir ou non une conversation dans l'une ou l'autre des langues (français et / ou anglais). (Recensement 1996)
Statut d'immigrant	Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada ou l'ayant déjà eu. Les résidents non permanents sont les personnes qui, au moment du recensement de 1996, étaient titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquaient le statut de réfugié. (Recensement 1996)
Origine ethnique autre que française ou britannique	Personnes avec ou sans incapacité selon le(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenait les ancêtres du recensé. (Recensement 1996)

Connaissance des langues

Estrie versus l'ensemble du Québec

Environ 60 % des personnes ayant une incapacité ne parlent que le français dans la région comme dans l'ensemble du Québec. Soulignons toutefois qu'en Estrie, les personnes ayant une incapacité sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à ne connaître ni le français ni l'anglais (0,2 % c. 2,3 % ☑).

Figure 6
Connaissance des langues, population avec incapacité, 1996

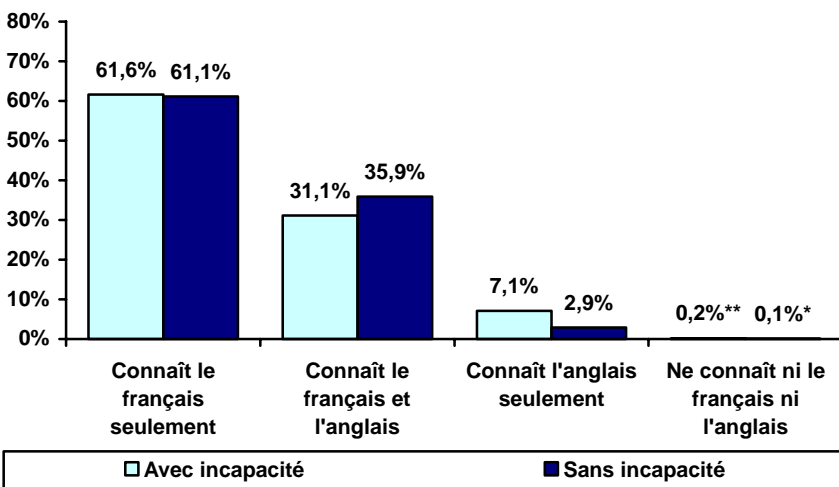


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

La proportion des personnes avec incapacité connaissant le français et l'anglais est de 31 % comparativement à 36 % (☑) chez les personnes sans incapacité. Toutefois, les personnes ayant une incapacité sont aussi nombreuses que celles sans incapacité à ne connaître que le français (62 % c. 61 %) alors qu'elles sont plus nombreuses à ne connaître que l'anglais (7 % c. 2,9 % ☑).

Figure 7
Connaissance des langues selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996



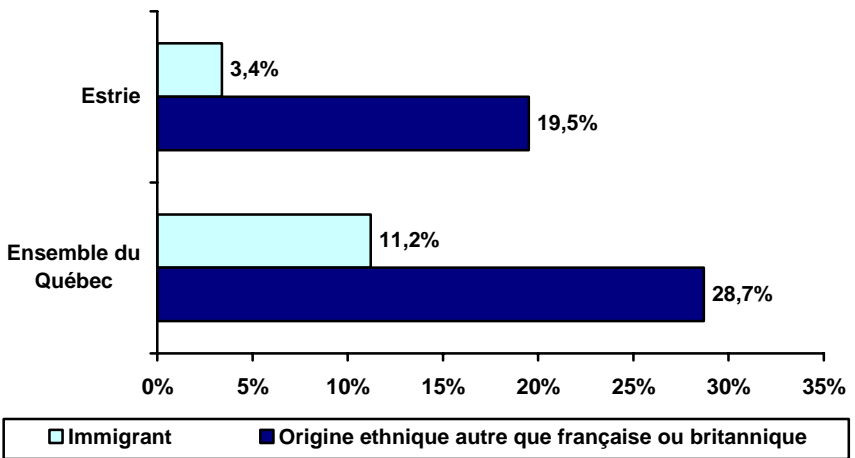
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique

Estrie versus l'ensemble du Québec

La population de personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant est moins nombreuse en Estrie que dans l'ensemble du Québec (3,4 % c. 11,2 % ☑). On observe le même phénomène en ce qui concerne l'origine ethnique. En effet, 20 % des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Estrie déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique en comparaison de 29 % (☑) dans l'ensemble du Québec.

Figure 8
Personnes avec incapacité ayant un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique, 1996

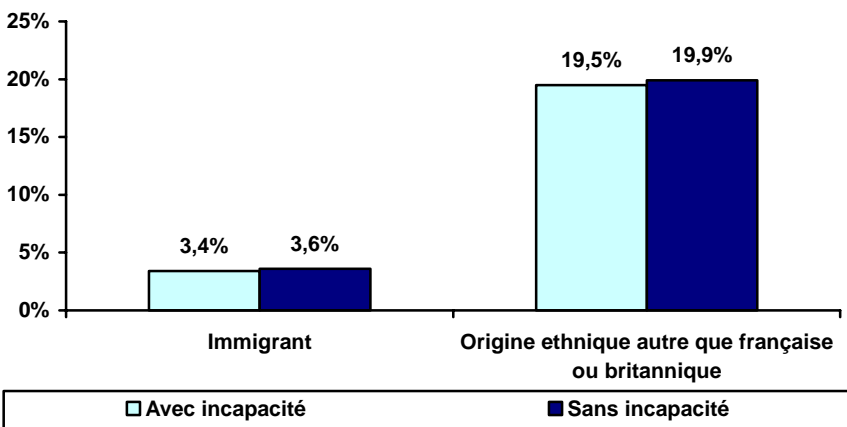


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Une même proportion de personnes avec et sans incapacité ont un statut d'immigrant (3,4 % c. 3,6 %) de même qu'une origine ethnique autre que française ou britannique (20 %).

Figure 9
Statut d'immigrant et origine ethnique autre que française ou britannique selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

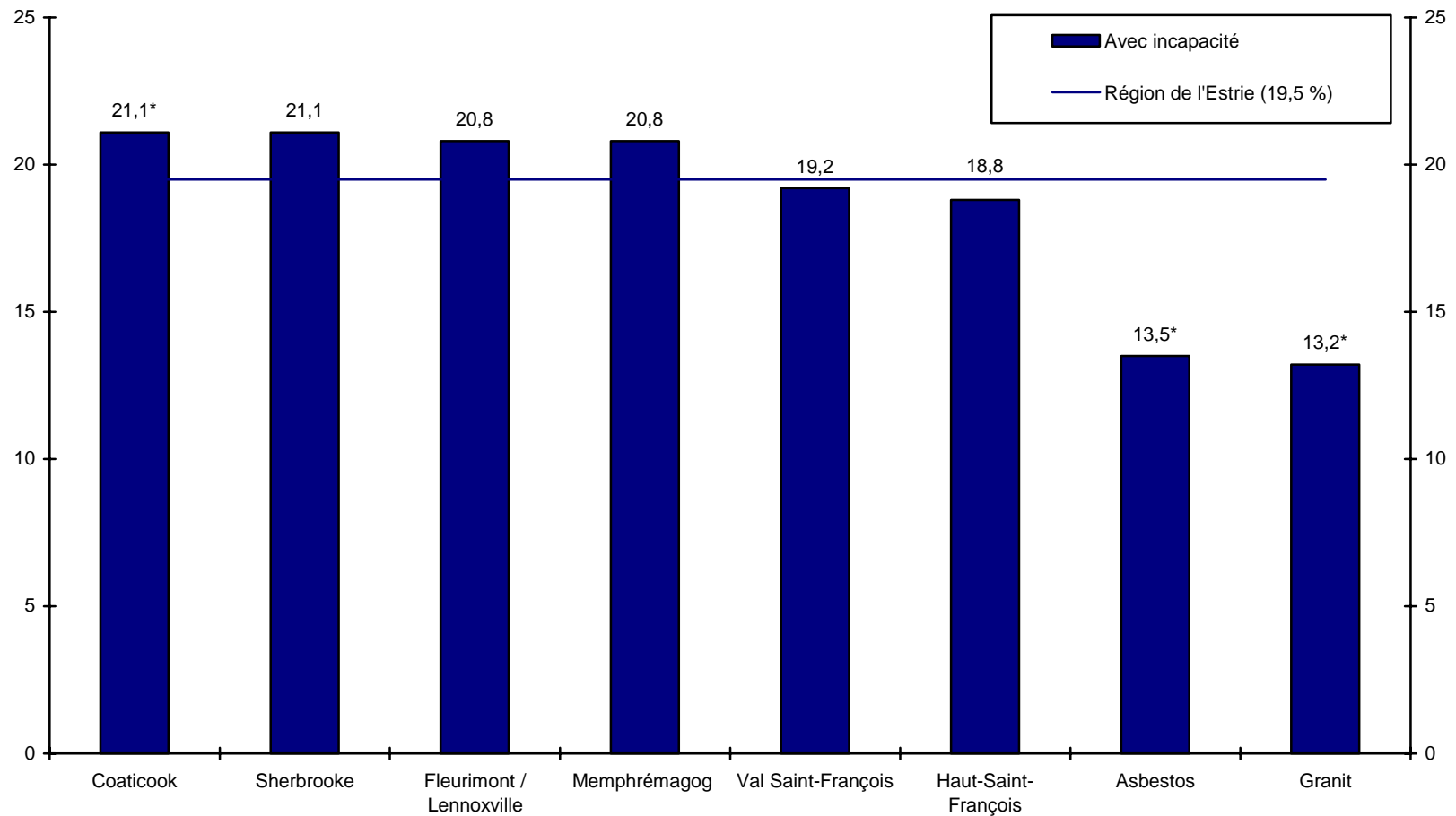
Territoires de CLSC

Plus de 20 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique sur les territoires de CLSC Memphrémagog (21 %), Fleurimont / Lennoxville (21 %), Sherbrooke (21 %) et Coaticook (21 %) (figure 10).

À l'inverse, moins de 15 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique sur les territoires de CLSC Asbestos (14 %) et Granit (13 %) (figure 11).

Origine ethnique autre que française ou britannique

Figure 10
Personnes avec incapacité ayant une origine ethnique autre que française ou britannique, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 4 - Ressources économiques

Ce chapitre a pour objectif de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité de la région de l'Estrie et de le comparer avec celui de la population des personnes sans incapacité. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

Plusieurs indicateurs ont été retenus afin de décrire la réalité économique de cette population. Tout d'abord, les indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage (*revenu total moyen, niveau de revenu du ménage, perception de la situation financière*), ses sources (*composition du revenu total*) et les indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu (*sous le seuil de faible revenu, revenu inférieur à 15 000 \$, durée de la pauvreté perçue, indice d'insécurité alimentaire*), puis les indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses ainsi que les pertes de revenu (*dépenses occasionnées par l'incapacité, couverture des frais de santé, demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées et obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière*).

	Indicateurs utilisés
Revenu total moyen	Revenu personnel moyen en provenance de toutes les sources des personnes de 15 ans et plus. (Recensement 1996)
Composition du revenu total	Comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu provenant des sources suivantes : revenus d'emploi, transferts gouvernementaux (pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, prestations d'assurance-emploi, prestations fiscales fédérales pour enfants, autre revenu provenant de sources publiques), autres revenus (c'est-à-dire : 1) revenus de placements tels que dividendes, intérêts et autre revenu de placement et 2) autres revenus tels que pensions de retraite et rentes ou autres revenus en espèces). (Recensement 1996)
Niveau de revenu du ménage	Indicateur qui prend en compte les revenus de tous les membres du ménage, provenant de toute source avant impôts et déductions, au cours de la même année (1997). Cet indicateur tient compte des seuils de faible revenu calculés par Statistique Canada selon la taille des ménages. (ESS 1998)
Revenu total inférieur à 15 000 \$	Proportion de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$. (Recensement 1996)

	Indicateurs utilisés
Sous le seuil de faible revenu	Proportion de personnes avec une incapacité vivant sous le seuil de faible revenu. Les seuils de faible revenu sont fixés par Statistique Canada à partir des dépenses au chapitre des biens de première nécessité, de la taille de la famille et du degré d'urbanisation. Ils sont mis à jour d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation. (Recensement 1996)
Perception de la situation financière	À partir d'une seule question, les individus de 15 ans et plus autoévaluent leur situation financière comparativement à celle des personnes de leur âge. Quatre catégories sont possibles : à l'aise, suffisante, pauvre ou très pauvre. (ESS 1998)
Durée de la pauvreté perçue	Permet de savoir, pour les personnes qui se sont déclarées pauvres ou très pauvres à l'indicateur de perception de la situation financière, depuis quand elles se perçoivent ainsi. Ces personnes sont classées selon trois catégories : depuis moins d'un an, depuis un à quatre ans ou depuis cinq ans et plus. (ESS 1998)
Indice d'insécurité alimentaire	Indice constitué de trois questions provenant du <i>Questionnaire Radimer / Comel</i> (treize questions) et posées à l'informateur clé répondant pour tous les membres du ménage. Ces trois questions portent sur la monotonie du régime, la restriction alimentaire et, pour les ménages ayant des enfants de moins de 18 ans, l'incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants du ménage par manque de ressources financières. L'utilisation de trois questions se base sur les résultats d'une étude sur l'insécurité alimentaire réalisée dans la région de Québec. (ESS 1998)
Dépenses occasionnées par l'incapacité	Dépenses réalisées en 1997 faisant référence à l'achat de médicaments, aux soins médicaux, aux services à domicile et aux frais supplémentaires pour modifier le logement, pour les études, le transport, les vêtements ou les appareils spécialisés. (EQLA 1998)
Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées	Cette question vérifie auprès des répondants s'ils ont fait une demande de crédit d'impôt dans leur déclaration de revenus de l'année 1997. (EQLA 1998)
Couverture des frais de santé	Indicateur relatif au remboursement complet des dépenses occasionnées en raison de l'incapacité par une assurance ou un programme du gouvernement. Permet d'estimer le pourcentage de personnes qui ne sont pas complètement remboursées pour les dépenses occasionnées par leur état. (ESS 1998)

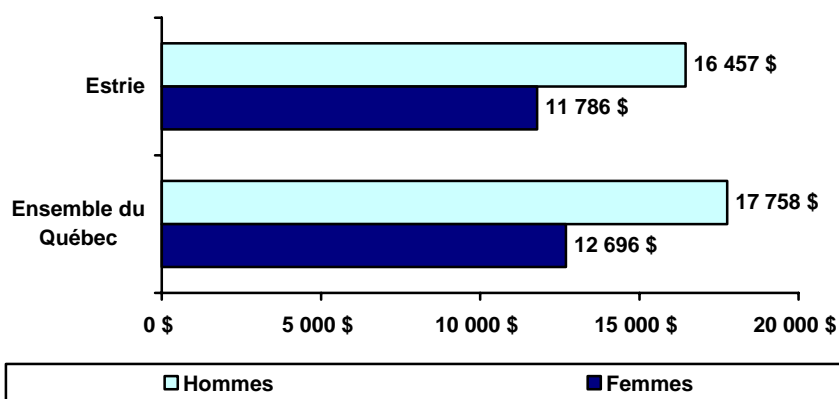
Indicateurs utilisés	
Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière	Cette question adressée aux personnes âgées de 15 ans et plus concerne les montants obtenus en 1997 de diverses sources (Régime de pensions du Canada, Régie des rentes du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec, régime d'assurance-invalidité privé ou de l'employeur, etc.). (EQLA 1998)

Revenu total moyen

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, les hommes avec incapacité ont un revenu total moyen inférieur à celui des hommes avec incapacité de l'ensemble du Québec (16 457 \$ c. 17 758 \$ ☑). Le revenu total moyen des femmes avec incapacité est également inférieur à celui des femmes avec incapacité de l'ensemble du Québec (11 786 \$ c. 12 696 \$ ☑).

Figure 11
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le sexe, 1996

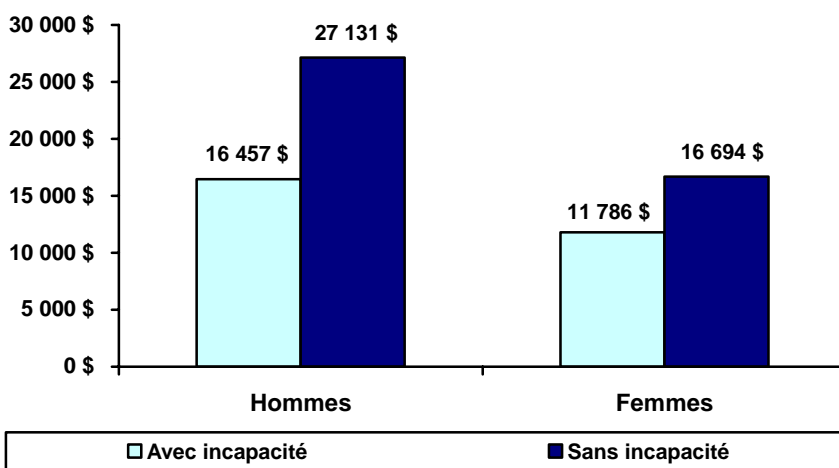


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Dans la région, le revenu total moyen des hommes avec incapacité correspond à 61 % de celui des hommes sans incapacité (16 457 \$ c. 27 131 \$ ☑) tandis que le revenu total moyen des femmes avec incapacité correspond à 71 % de celui des femmes sans incapacité (11 786 \$ c. 16 694 \$ ☑). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 72 % de celui des hommes avec incapacité. Sur ce point, il est intéressant de remarquer que le revenu total moyen des hommes avec incapacité se compare à celui des femmes sans incapacité (16 457 \$ c. 16 694 \$).

Figure 12
Revenu total moyen des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

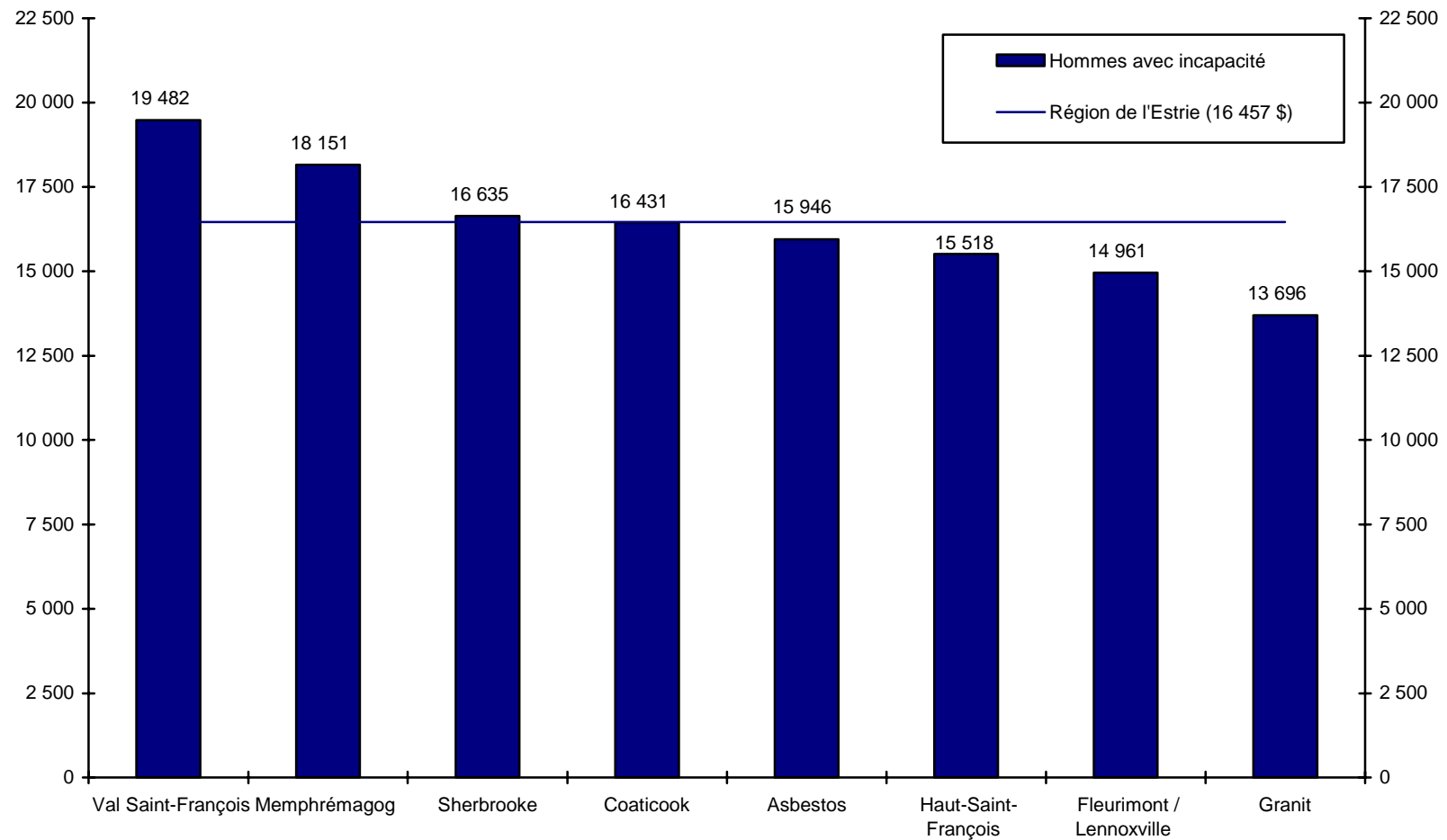
Territoires de CLSC

Dans la région, le revenu total moyen des personnes ayant une incapacité varie considérablement d'un territoire de CLSC à l'autre. Ainsi, le revenu des hommes avec incapacité varie entre 19 482 \$ sur le territoire de CLSC Val Saint-François et 13 696 \$ sur celui du Granit (figure 13). Quant aux femmes, leur revenu total moyen varie entre 12 612 \$ sur le territoire de CLSC Sherbrooke et 10 034 \$ sur celui du Haut-Saint-François (figure 14).

Revenu total moyen (suite)

Figure 13

Revenu total moyen des hommes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996

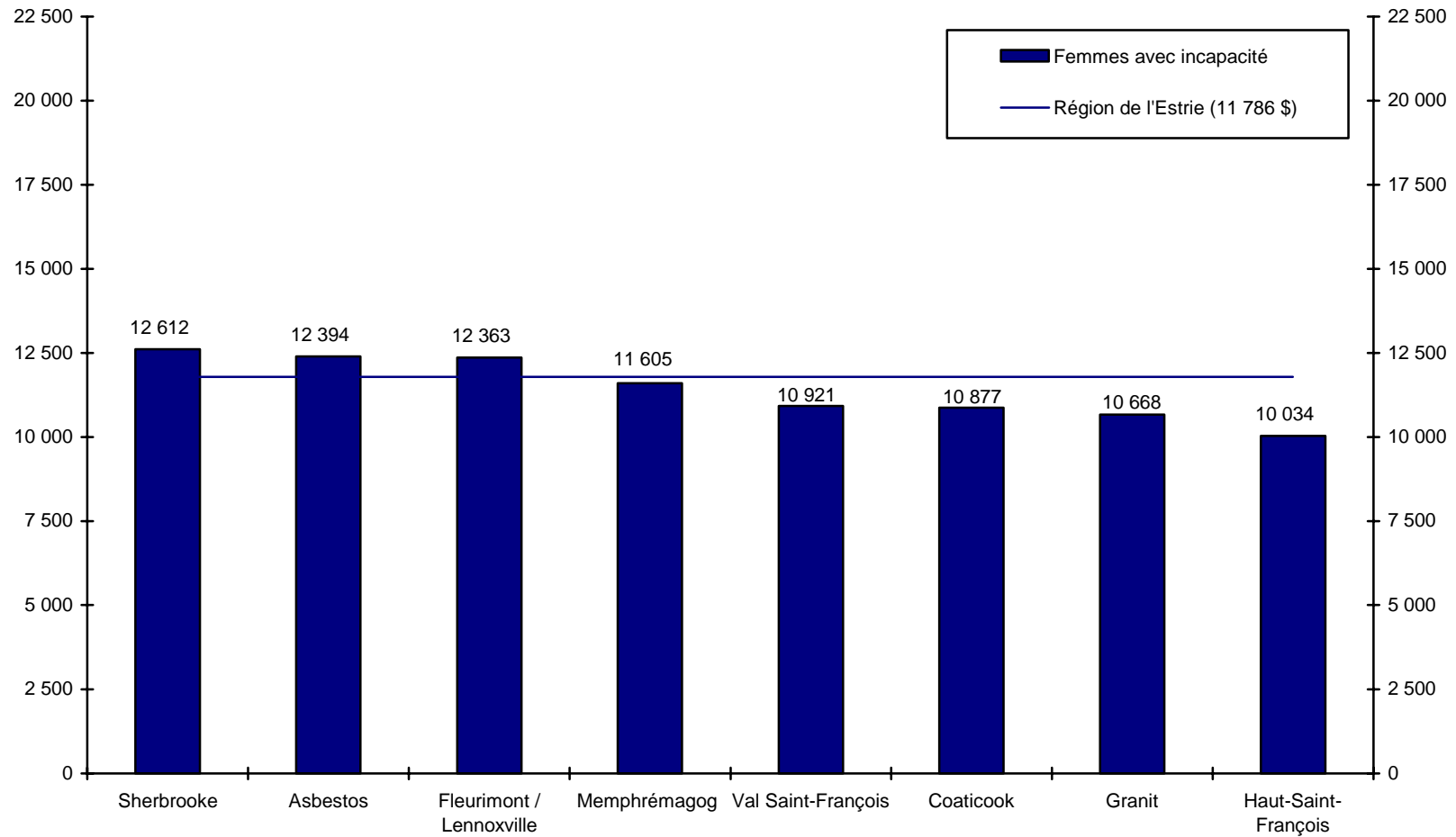


Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Revenu total moyen (suite)

Figure 14

Revenu total moyen des femmes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Composition du revenu total

Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région, plus de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux (57 %), ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec (52 %). On remarque une tendance contraire pour les revenus d'emploi (26 % c. 29 % pour l'ensemble du Québec). La proportion du revenu provenant d'autres revenus est toutefois semblable à celle observée dans l'ensemble du Québec (18 % c. 19 %).

Région de l'Estrie

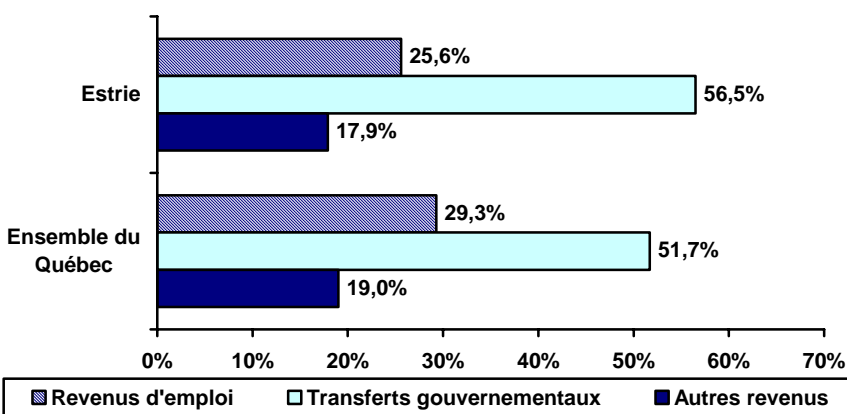
Plus de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux (57 %), alors que 76 % du revenu total des personnes sans incapacité provient de revenus d'emploi.

Territoires de CLSC

Plus de 60 % du revenu des personnes de 15 ans et plus qui ont une incapacité provient de transferts gouvernementaux sur les territoires de CLSC suivants : Haut-Saint-François (61 %) et Granit (64 %).

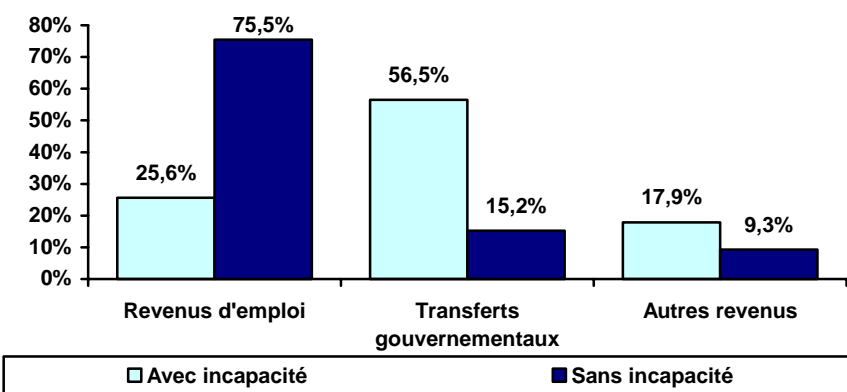
À l'inverse, moins de 55 % du revenu de ces personnes provient de transferts gouvernementaux sur les territoires de CLSC Val Saint-François (54 %) et Sherbrooke (52 %).

Figure 15
Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

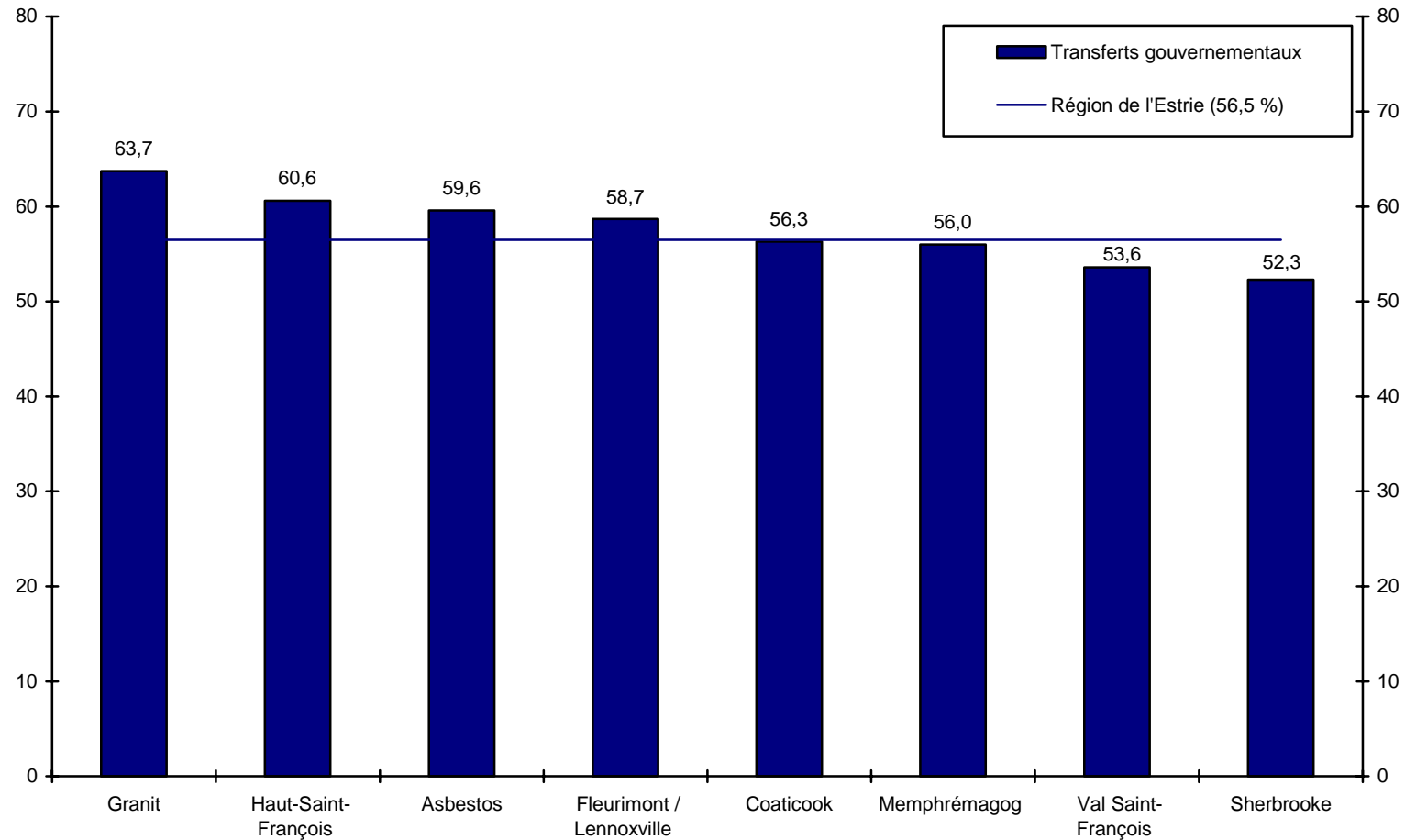
Figure 16
Composition du revenu total des personnes de 15 ans et plus selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Composition du revenu total : transferts gouvernementaux

Figure 17
Part des transferts gouvernementaux dans le revenu total des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Niveau de revenu du ménage

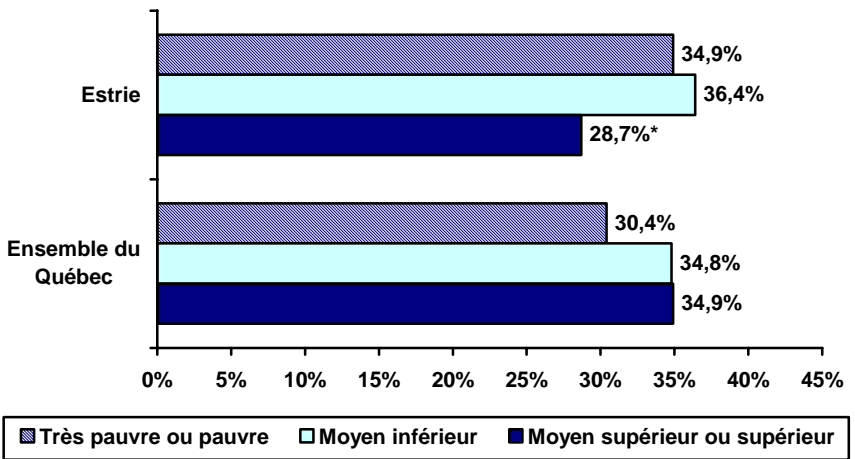
Estrie versus l'ensemble du Québec

La population avec incapacité de la région de l'Estrie compte une proportion plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que la population avec incapacité dans l'ensemble du Québec (35 % c. 30 %).

Selon la présence d'une incapacité

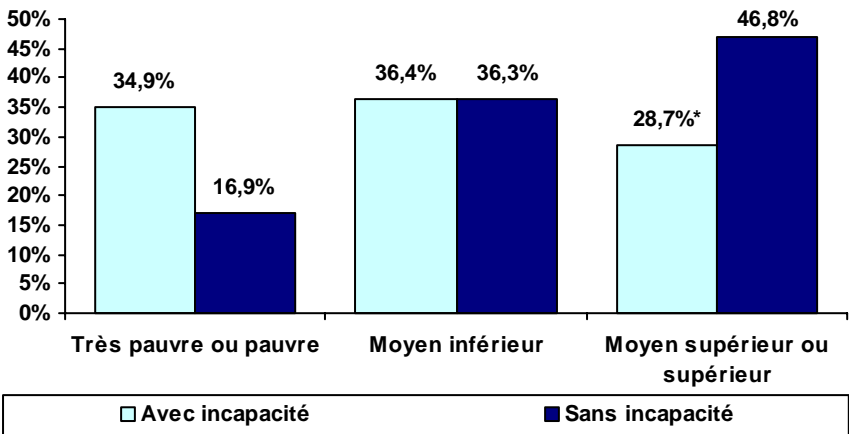
Environ 35 % des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Estrie vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre en comparaison de 17 % (☑) des personnes sans incapacité.

Figure 18
Niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 19
Niveau de revenu du ménage selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Niveau de revenu du ménage (suite)

Selon la gravité de l'incapacité

Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont, en proportion, aussi nombreuses que celles ayant une incapacité légère à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (35 % c. 36 %) alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est plus élevée chez les personnes ayant une incapacité modérée ou grave (36 % c. 27 % ☑).

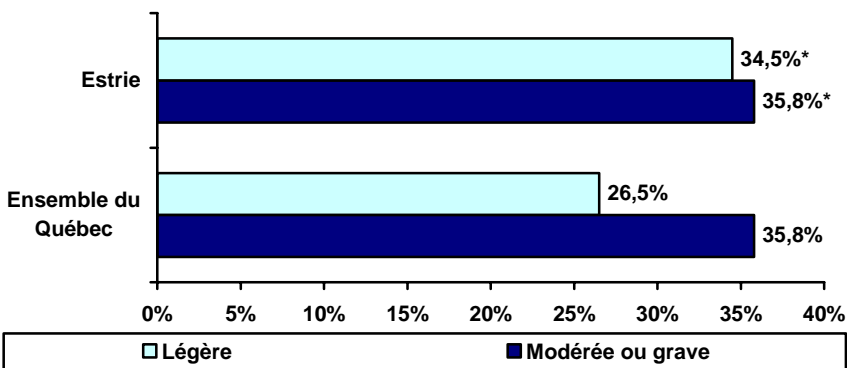
Région de l'Estrie

La population avec et sans incapacité de la région, quels que soient le sexe et l'âge, compte une plus forte proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre que celle de l'ensemble du Québec, à l'exception de la population de 65 ans et plus avec et sans incapacité où les taux sont similaires.

Soulignons que, dans la région, les femmes et les hommes avec incapacité sont aussi nombreux à vivre dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (35 %). Par ailleurs, les 15 à 64 ans avec incapacité de la région sont particulièrement touchés par la pauvreté alors que 38 % vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre (c. 16 % ☑ sans incapacité). Dans l'ensemble du Québec, cette proportion est de 31 % chez les personnes avec incapacité du même âge.

Figure 20

Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 10

Proportion de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	35,1 *	28,3
<i>Sans incapacité</i>	15,3	14,4
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	34,7 *	32,0
<i>Sans incapacité</i>	18,5	17,7
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	37,7 *	31,1
<i>Sans incapacité</i>	16,2	15,4
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	28,8 **	29,0
<i>Sans incapacité</i>	21,5 *	21,6

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

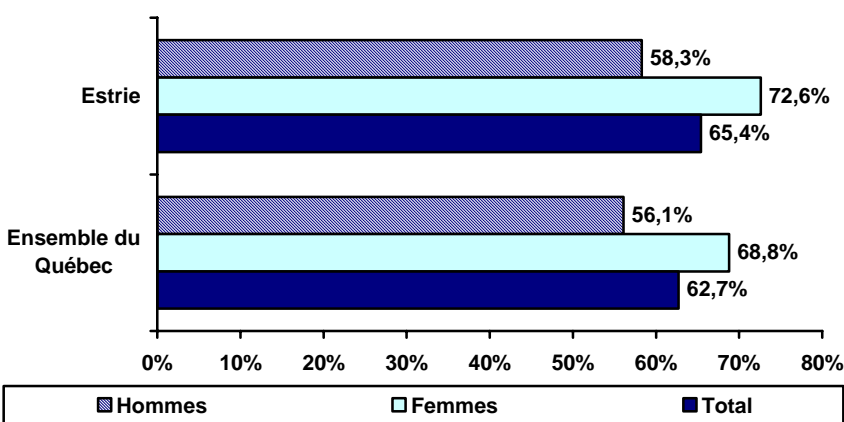
Revenu total inférieur à 15 000 \$

Estrie versus l'ensemble du Québec

La proportion de personnes âgées de 15 ans et plus avec incapacité ayant un revenu total inférieur à 15 000 \$ est un peu plus élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (65 % c. 63 %). Cet écart avec l'ensemble du Québec s'observe d'ailleurs autant chez les hommes (58 % c. 56 %) que chez les femmes (73 % c. 69 %).

Figure 21

Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



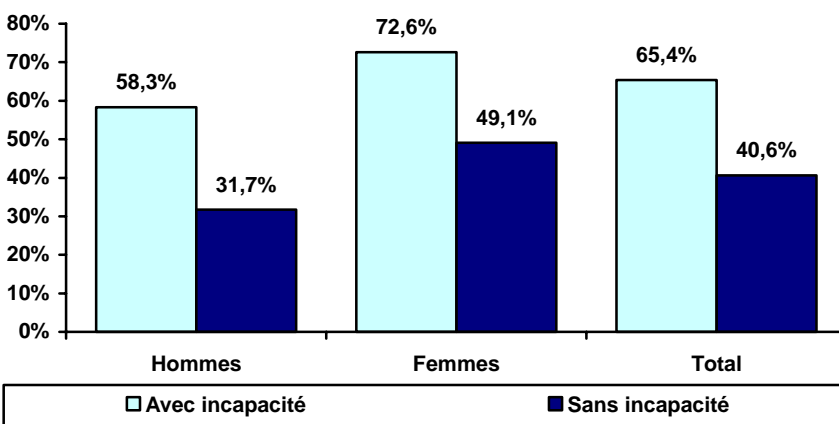
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Dans la région, 65 % des personnes avec incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ (c. 41 % ☑ des personnes sans incapacité). D'autre part, les femmes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes ayant une incapacité à avoir un revenu total inférieur à 15 000 \$ (73 % c. 58 % ☑).

Figure 22

Revenu total inférieur à 15 000 \$ selon la présence d'une incapacité et le sexe, population de 15 ans et plus, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

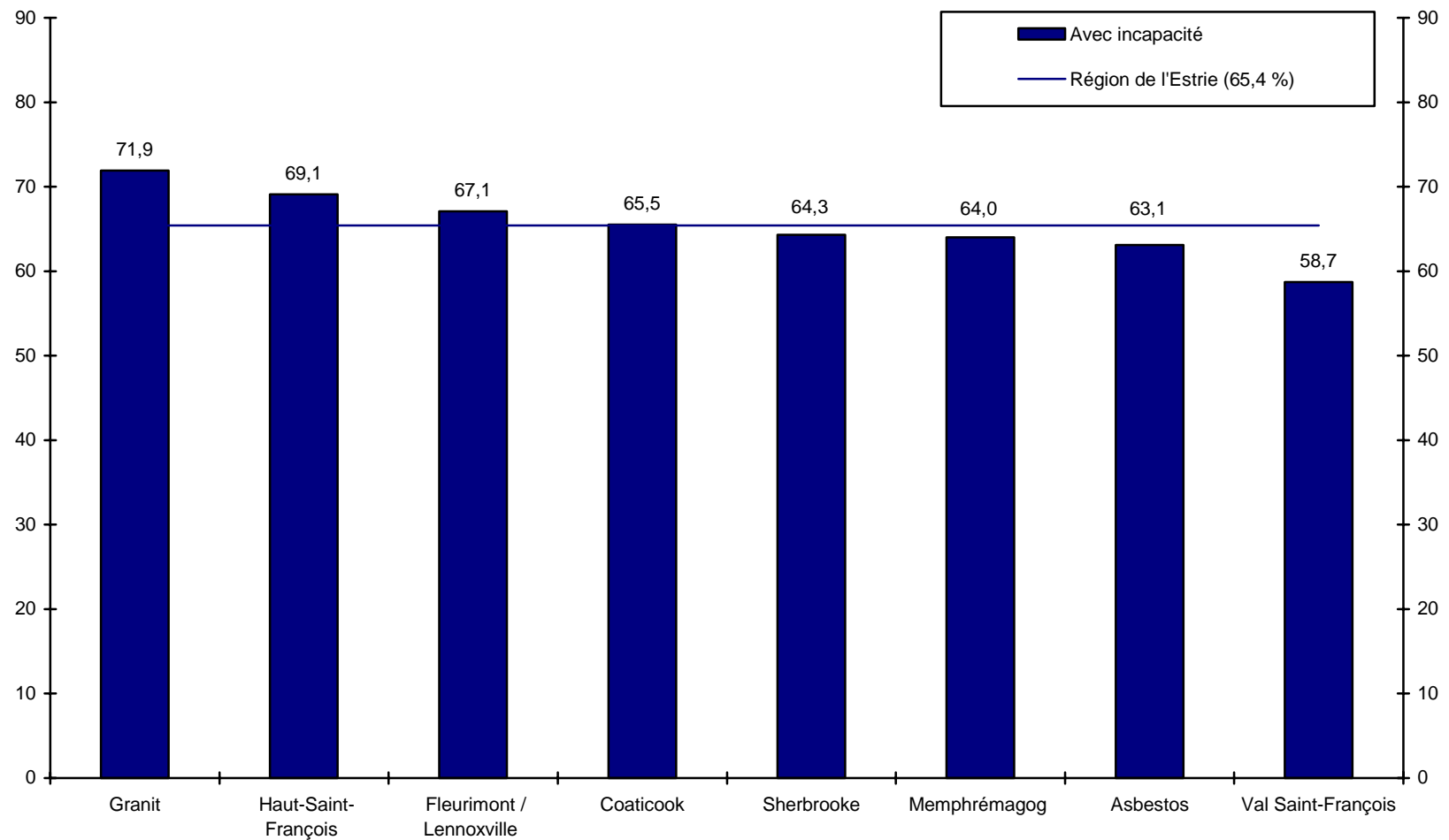
Territoires de CLSC

Plus de 65 % des personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité ont un revenu inférieur à 15 000 \$ dans les territoires de CLSC suivants : Coaticook (66 %), Fleurimont / Lennoxville (67 %), Haut-Saint-François (69 %) et Granit (72 %). À l'inverse, moins de 60 % des personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité ont un revenu inférieur à 15 000 \$ dans le territoire de CLSC Val Saint-François (59 %).

Revenu total inférieur à 15 000 \$ (suite)

Figure 23

Revenu total inférieur à 15 000 \$, selon le territoire de CLSC, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Sous le seuil de faible revenu

Estrie versus
l'ensemble du Québec

On peut observer que la proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (37 % c. 41 % ☑), et ce, tant pour les hommes (34 % c. 38 % ☑) que pour les femmes (41 % c. 45 % ☑).

Région de l'Estrie

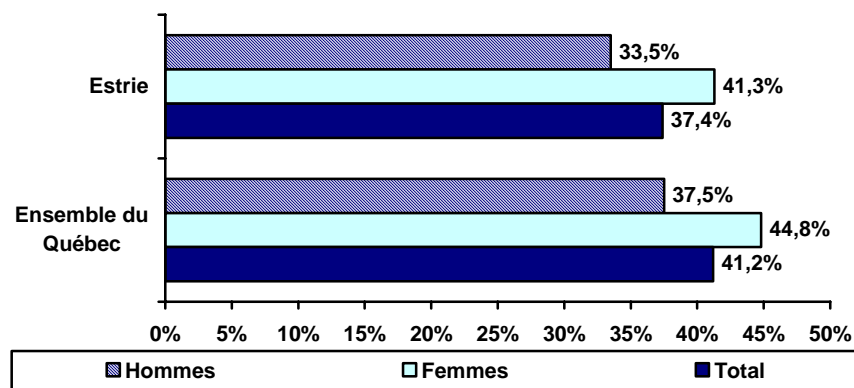
C'est 37 % des personnes ayant une incapacité qui vivent sous le seuil de faible revenu comparativement à 18 % (☑) de celles qui n'ont pas d'incapacité. Parmi les personnes avec incapacité, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à vivre cette situation (41 % c. 34 % ☑).

Territoires de CLSC

Plus de 40 % des personnes qui ont une incapacité vivent sous le seuil de faible revenu sur les territoires de CLSC suivants : Sherbrooke (45 %) et Fleurimont / Lennoxville (48 %).

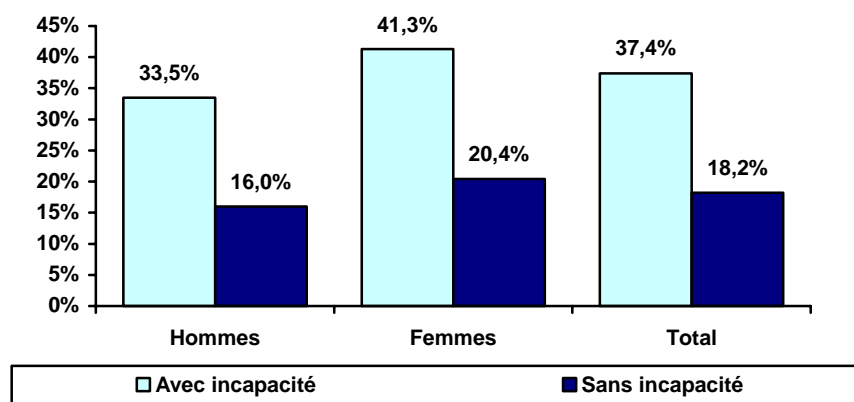
À l'inverse, moins du tiers des personnes avec incapacité vivent sous le seuil de faible revenu sur les territoires de CLSC Haut-Saint-François (32 %), Memphrémagog (29 %), Coaticook (28 %) et Val Saint-François (24 %).

Figure 24
Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu selon le sexe, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

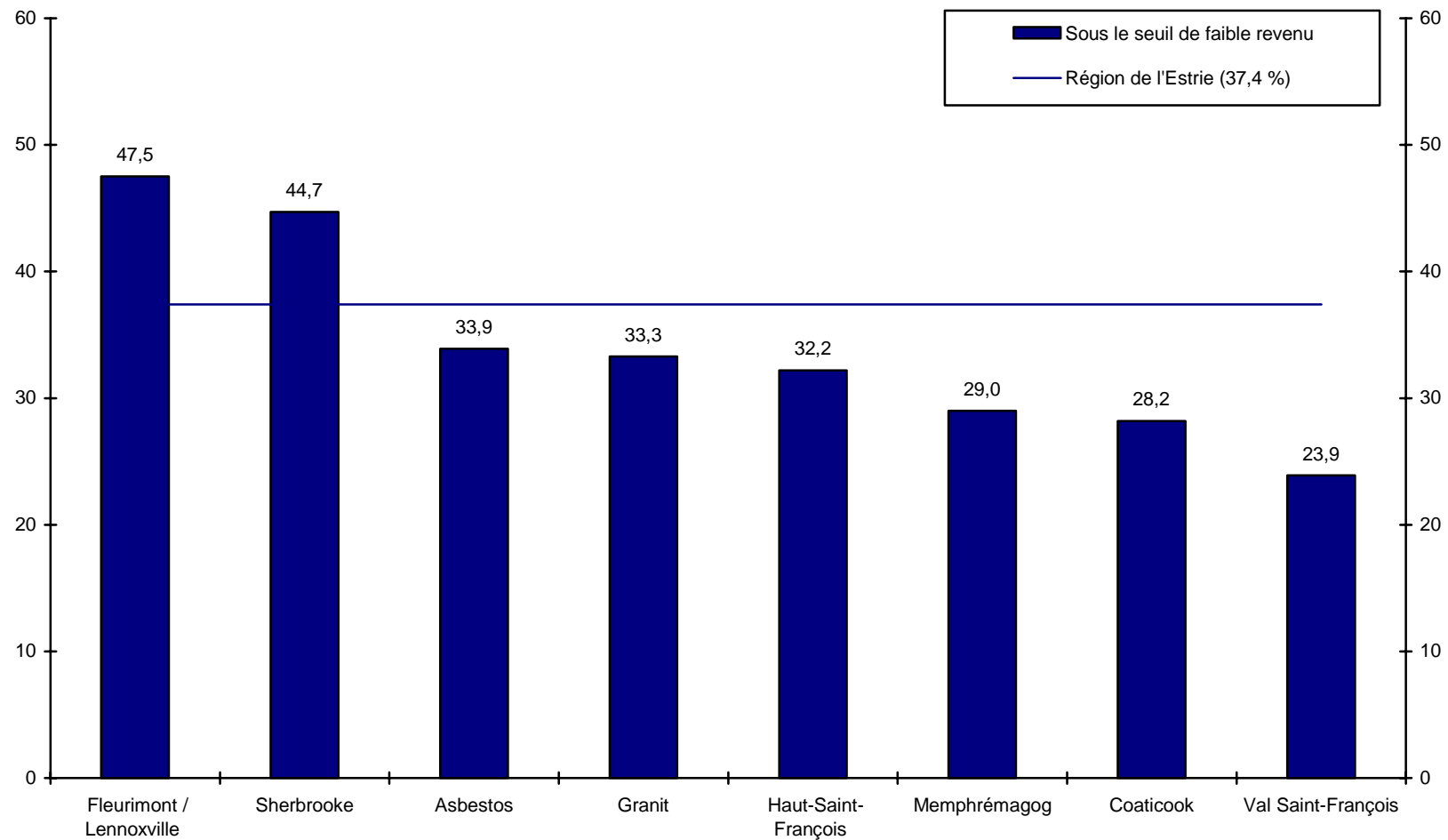
Figure 25
Population de 15 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu selon la présence d'une incapacité et le sexe, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Sous le seuil de faible revenu (suite)

Figure 26
 Population de 15 ans et plus avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Perception de la situation financière

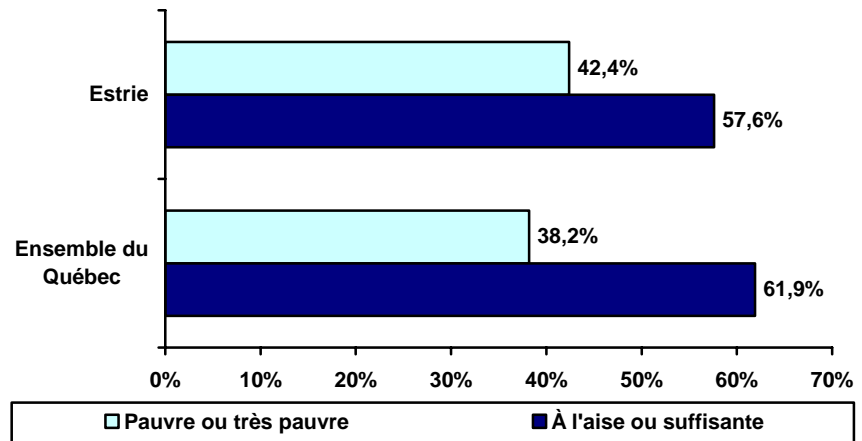
Estrie versus
l'ensemble du Québec

Plus de 58 % des personnes ayant une incapacité de la région s'estiment à l'aise ou considèrent leurs revenus suffisants en comparaison de 62 % dans l'ensemble du Québec. À l'inverse, 42 % se disent pauvres ou très pauvres, ce qui est une proportion supérieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 38 %.

Région de l'Estrie

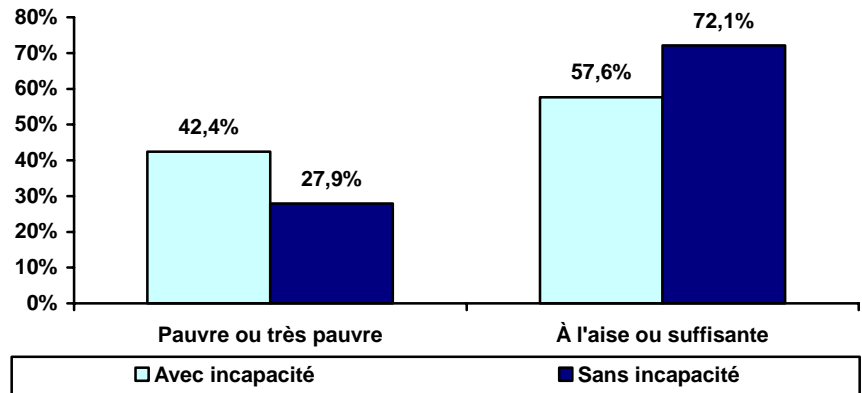
Les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses à percevoir négativement leur situation financière que les personnes sans incapacité. En effet, 42 % d'entre elles se perçoivent comme pauvres ou très pauvres en comparaison de 28 % des personnes sans incapacité.

Figure 27
Perception de la situation financière, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 28
Perception de la situation financière selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Perception de la situation financière (suite)

Région de l'Estrie

Un écart existe entre les aînés ayant une incapacité de la région et ceux de l'ensemble du Québec quant à la perception de leur situation financière. Ainsi, en Estrie, 35 % des personnes avec incapacité de 65 ans et plus se considèrent pauvres ou très pauvres alors que cette proportion est de 27 % dans l'ensemble du Québec. Cette tendance est également observable chez les femmes avec incapacité. Ainsi, dans la région, 45 % d'entre elles perçoivent leur situation financière comme étant pauvre ou très pauvre alors que la proportion est de 38 % dans l'ensemble du Québec. Pour leur part, les hommes et les 15 à 64 ans avec incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres dans des proportions comparables à ceux de l'ensemble du Québec.

Soulignons que parmi les personnes avec incapacité, ce sont celles qui se situent dans la catégorie d'âge de 15 à 64 ans qui sont, en proportion, les plus nombreuses à se percevoir pauvres ou très pauvres, avec un taux de 46 %.

Enfin, les femmes avec incapacité perçoivent plus négativement leur situation financière que les hommes avec incapacité (45 % c. 40 %).

Tableau 11

Perception de la situation financière comme étant pauvre ou très pauvre selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	40,0 *	38,9
<i>Sans incapacité</i>	25,1	22,8
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	44,5 *	37,5
<i>Sans incapacité</i>	30,6	22,6
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	46,1 *	44,4
<i>Sans incapacité</i>	27,3	23,0
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	34,6 **	26,5
<i>Sans incapacité</i>	32,1 *	20,3
Total		
<i>Avec incapacité</i>	42,4	38,2
<i>Sans incapacité</i>	27,9	22,7

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Durée de la pauvreté perçue

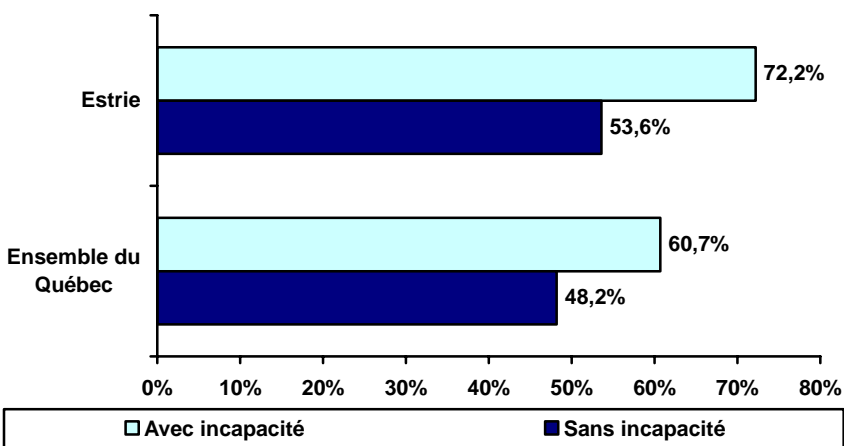
Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 72 % des personnes ayant une incapacité qui se disent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis cinq ans et plus, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, soit 61 %.

Cette proportion est de 54 % chez les personnes sans incapacité de la région et de 48 % chez celles de l'ensemble du Québec.

Figure 29

Population de 15 ans et plus se considérant pauvre ou très pauvre depuis 5 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice d'insécurité alimentaire

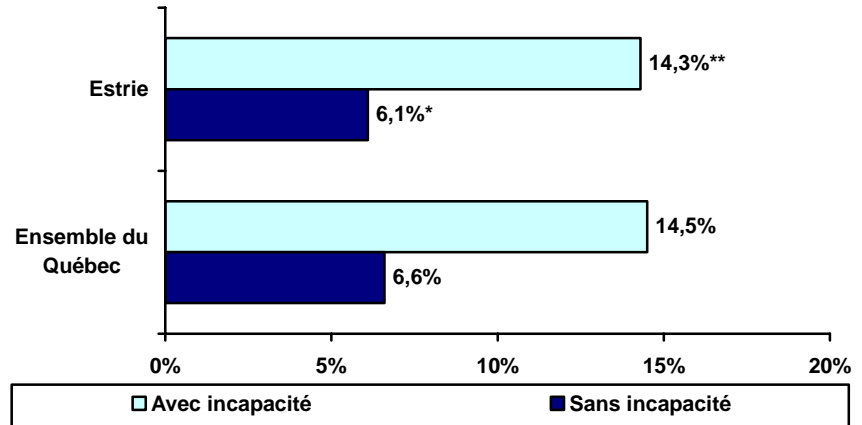
Estrie versus
l'ensemble du Québec

Au total, 14 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) dans la région comparativement à environ 15 % des personnes ayant une incapacité dans l'ensemble du Québec.

Chez les personnes sans incapacité, les proportions vivant une situation d'insécurité alimentaire sont nettement moindres, tant dans la région (6 %) que dans l'ensemble du Québec (7 %).

Figure 30

Proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Dépenses occasionnées par l'incapacité

Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 31 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur situation, ce qui est plus faible que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (40 %). Les proportions varient également selon la gravité de l'incapacité : dans la région, 39 % des personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu des dépenses occasionnées par leur situation en comparaison de 24 % des personnes ayant une incapacité légère. On observe la même tendance pour l'ensemble du Québec.

Tableau 12

Dépenses occasionnées par l'incapacité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
Estrie			
<i>Oui</i>	24,2*	38,5*	30,6
<i>Non</i>	75,8	61,5	69,4
Ensemble du Québec			
<i>Oui</i>	31,5	52,1	39,5
<i>Non</i>	68,5	47,9	60,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Demande de crédit d'impôt

Demande de crédit d'impôt

Dans la région de l'Estrie, 89 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées en 1998 (c. 92 % dans l'ensemble du Québec).

Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt

Plusieurs raisons expliquent l'absence de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Dans la région, 30 % des personnes n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt ne croient pas être admissibles (c. 36 % dans l'ensemble du Québec), près du quart (24 %) affirment que le ministère du Revenu ne reconnaît pas leur incapacité (c. 31 % dans l'ensemble du Québec), 17 % ne savaient pas que ça existait (c. 23 % dans l'ensemble du Québec) et 7 % disent qu'elles n'ont pas pu obtenir de certificat du médecin (c. 8 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 13

Demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Oui	11,0 **	7,8
Non	89,0	92,2

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 14

Raisons de l'absence de demande de crédit d'impôt¹ pour personnes handicapées, population de 15 ans et plus avec incapacité n'ayant pas fait de demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Ne se croyait pas admissible	29,6 *	35,8
Ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité	23,5 *	30,7
Ne savait pas que ça existait	17,0 *	23,2
N'a pas pu obtenir de certificat du médecin	6,8 **	7,7

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

1. Une personne peut avoir mentionné plus d'une raison.

Couverture des frais de santé

Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé

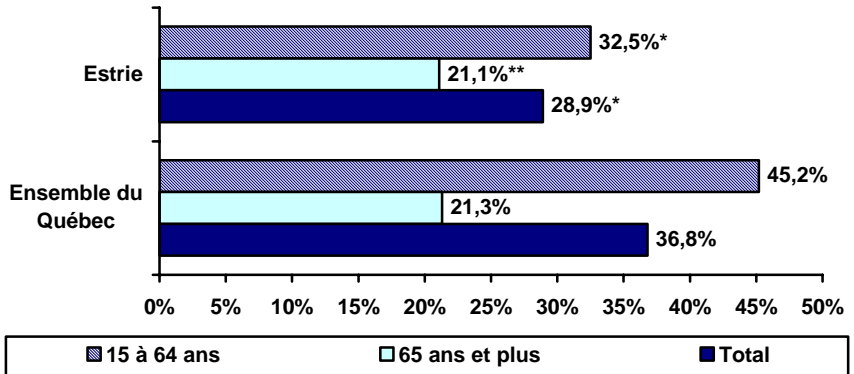
Dans la région, 29 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé. Cette proportion est moindre que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 37 %. Toutefois, chez les 65 ans et plus, la proportion est similaire à celle constatée dans l'ensemble du Québec, soit 21 %.

Région de l'Estrie

Les personnes ayant une incapacité de la région sont proportionnellement moins nombreuses que celles sans incapacité à bénéficier d'une assurance privée pour les soins de santé (29 % c. 53 % ☑). Soulignons que l'écart est plus important chez les 15 à 64 ans (33 % c. 58 % ☑).

Figure 31

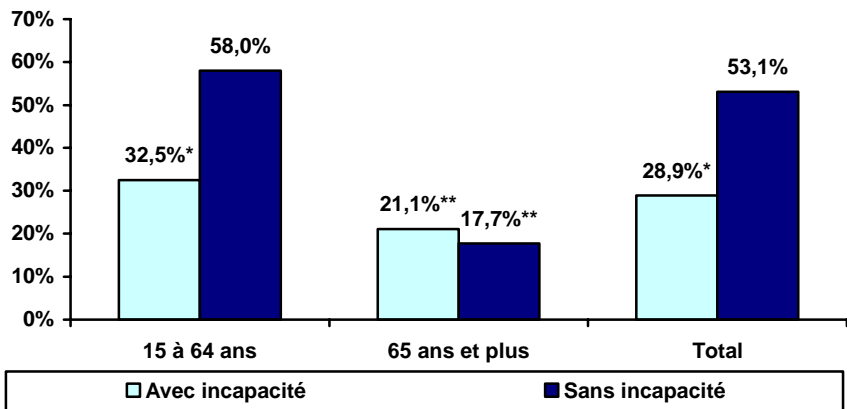
Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 32

Couverture des frais de santé par un régime d'assurance privé selon la présence d'une incapacité et l'âge, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière

Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région, 18 % des personnes reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité comparé à 14 % des personnes dans l'ensemble du Québec. Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère, et ce, tant dans la région de l'Estrie (29 % c. 9 %) que dans l'ensemble du Québec (22 % c. 9 %)

Tableau 15

Obtention de prestations, de pensions ou d'aide financière selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Légère	Modérée ou grave	Total
	%		
Estrie			
<i>Oui</i>	9,2**	28,9*	18,1*
<i>Non</i>	90,8	71,1	81,9
Ensemble du Québec			
<i>Oui</i>	8,7	22,3	14,0
<i>Non</i>	91,4	77,7	86,0

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 5 - Ressources familiales et relations sociales

Ce chapitre fait état des ressources familiales et des relations sociales des personnes ayant une incapacité en comparaison des personnes sans incapacité de la région de l'Estrie. La famille et les proches jouent un rôle essentiel. Ils assurent un soutien social à la personne. Ce soutien peut prendre diverses formes : offrir de l'aide lorsqu'un besoin se manifeste, démontrer de l'affection, agir comme confident. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. Par ailleurs, l'intensité et la qualité des relations entretenues avec les proches sont parmi les dimensions essentielles de la participation sociale et de la vie en société. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie. Les indicateurs retenus pour dépeindre ces dimensions sont les suivants : la proportion de *personnes vivant seules*, l'*état matrimonial de fait*, la proportion de *femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison*, l'*indice de soutien social* et l'*insatisfaction quant à la vie sociale*.

	Indicateurs utilisés
Personnes vivant seules	Proportion de personnes qui vivent seules par rapport au nombre total de personnes dans les ménages privés selon le groupe d'âge. (Recensement 1996)
État matrimonial de fait	Catégorisation qui tient compte à la fois de l'état matrimonial légal et de la situation de fait déclarés par les personnes de 15 ans et plus. Comprend les catégories suivantes : 1) célibataire, 2) marié(e) ou en union de fait et 3) veuf(ve), séparé(e), divorcé(e). (ESS 1998)
Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison	Proportion de femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison. (Recensement 1996)
Indice de soutien social	Indice établi à partir de sept questions ; il porte sur l'intégration sociale, la satisfaction quant aux rapports sociaux et la taille du réseau social. Les personnes ayant les scores les plus bas (quintile 1) sont définies comme ayant un niveau de soutien social faible. (ESS 1998)
Insatisfaction quant à la vie sociale	L'insatisfaction quant à la vie sociale constitue l'une des composantes de l'indice de soutien social. (ESS 1998)

Personnes vivant seules

Estrie versus l'ensemble du Québec

Une proportion un peu plus élevée de personnes avec incapacité vivent seules dans la région de l'Estrie que dans l'ensemble du Québec (26 % c. 24 %). Cette tendance s'observe autant chez les personnes âgées de moins de 65 ans (23 % c. 20 %) que chez celles de 65 ans et plus (33 % c. 32 %).

Région de l'Estrie

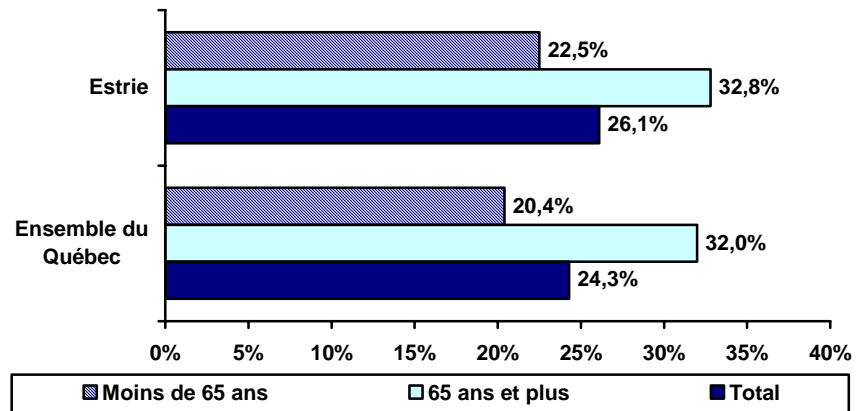
Dans la région, les personnes avec incapacité sont plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre seules (26 % c. 10 % ☑). Cet écart s'observe principalement chez les moins de 65 ans (23 % c. 8 % ☑) et s'amointrit chez les 65 ans et plus (33 % c. 31 % ☑). Notons toutefois que c'est dans ce second groupe d'âge que l'on retrouve les plus fortes proportions de personnes vivant seules, avec ou sans incapacité.

Territoires de CLSC

Près du tiers des personnes ayant une incapacité vivent seules sur les territoires de CLSC Sherbrooke (29 %) et Fleurimont / Lennoxville (32 %).

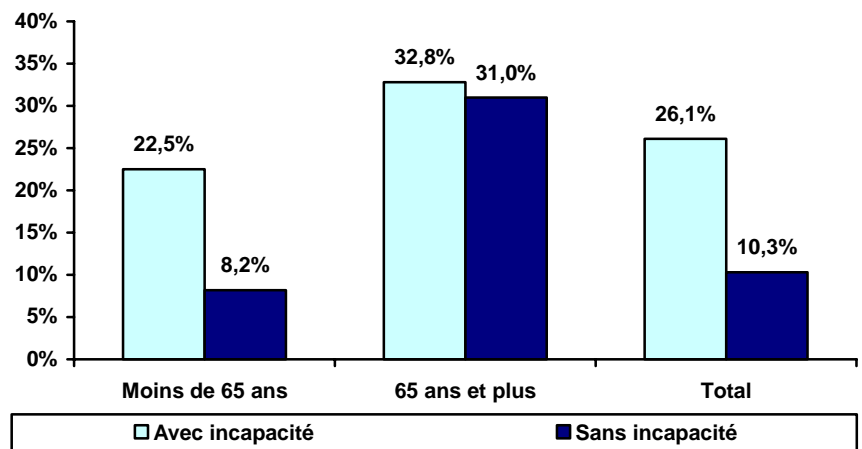
À l'inverse, moins de 25 % des personnes ayant une incapacité vivent seules sur les territoires de CLSC Asbestos (24 %), Haut-Saint-François (24 %), Val Saint-François (23 %), Granit (23 %), Coaticook (21 %) et Memphrémagog (21 %).

Figure 33
Personnes vivant seules selon l'âge, population avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

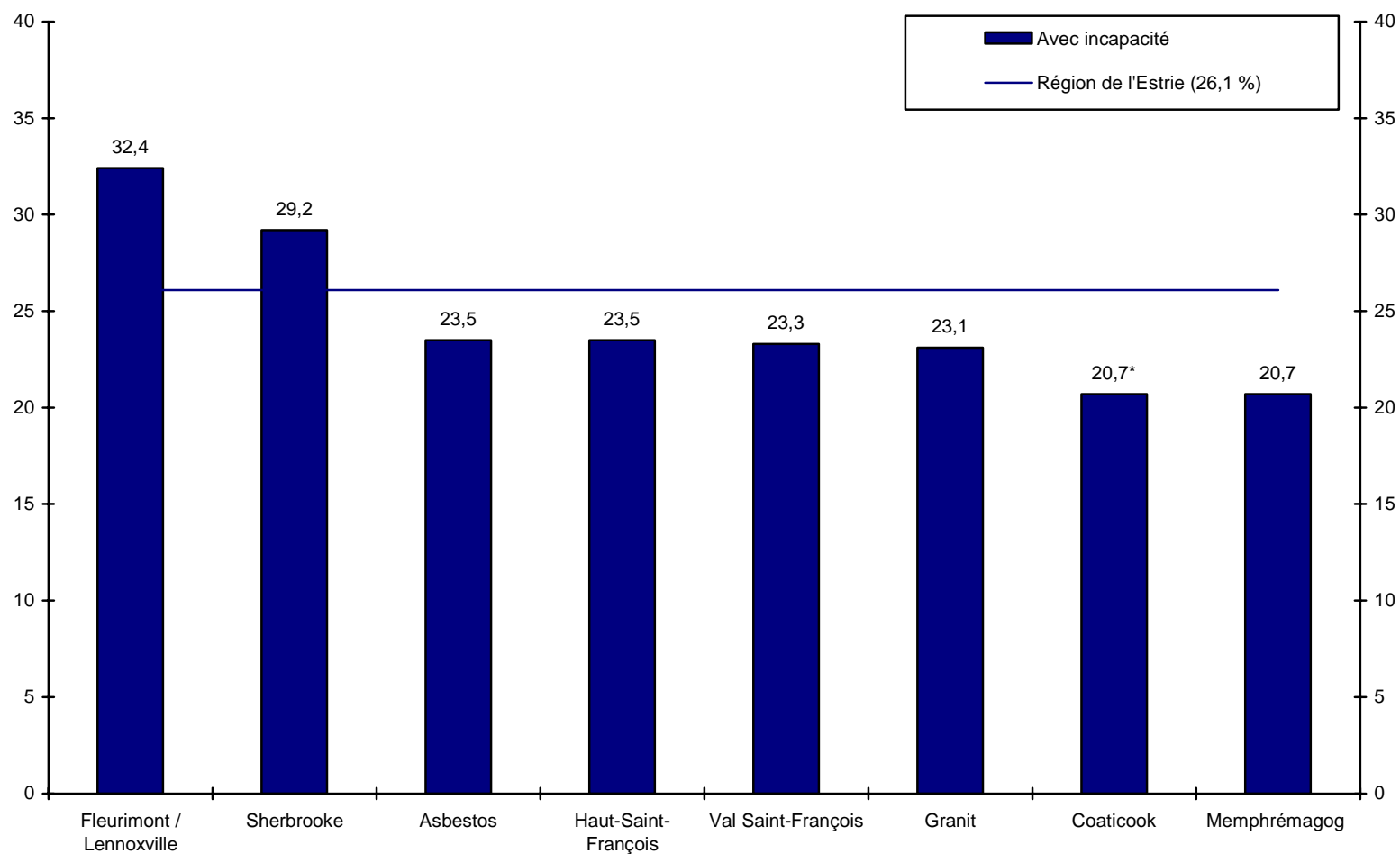
Figure 34
Personnes vivant seules selon la présence d'une incapacité et l'âge, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Personnes vivant seules (suite)

Figure 35
Personnes avec incapacité vivant seules, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



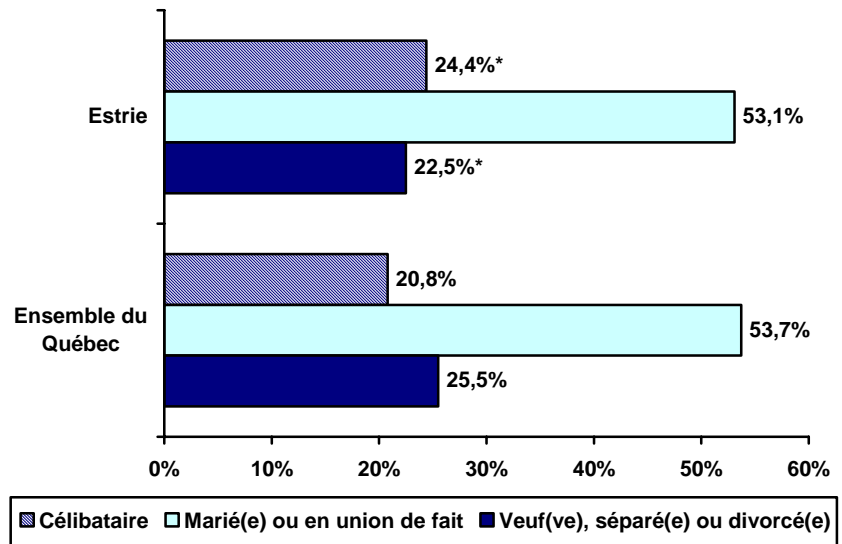
Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

État matrimonial de fait

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, la population ayant une incapacité compte, en proportion, autant de personnes mariées ou vivant en union de fait que celle de l'ensemble du Québec (53 % c. 54 %). Toutefois, la proportion de personnes célibataires y est un peu plus élevée (24 % c. 21 %) alors qu'à l'inverse, la proportion de personnes veuves, séparées ou divorcées y est plus faible (23 % c. 26 %).

Figure 36
État matrimonial de fait, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Dans la région, c'est près du quart des personnes ayant une incapacité (23 %) qui sont veuves, séparées ou divorcées comparativement à seulement 11 % des personnes sans incapacité. De même, alors que 65 % des personnes sans incapacité sont mariées ou vivent en union de fait dans la région, cette proportion diminue à 53 % chez les personnes ayant une incapacité. Les femmes ayant une incapacité sont plus souvent veuves, séparées ou divorcées (33 % ☑) et moins souvent mariées ou vivant en union de fait (48 %) que les femmes sans incapacité (14 % et 65 % respectivement). La même tendance s'observe chez les 15 à 64 ans et les aînés de 65 ans et plus.

Tableau 16
État matrimonial de fait selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998

	Célibataire	Marié(e) ou en union de fait	Veuf(ve), séparé(e) ou divorcé(e)
	%		
Hommes			
<i>Avec incapacité</i>	29,6**	59,1	dnp
<i>Sans incapacité</i>	26,2	64,9	8,9*
Femmes			
<i>Avec incapacité</i>	19,8**	47,7*	32,5*
<i>Sans incapacité</i>	20,7	65,4	13,9
15 à 64 ans			
<i>Avec incapacité</i>	33,1*	50,7	16,2**
<i>Sans incapacité</i>	26,6	65,3	8,1
65 ans et plus			
<i>Avec incapacité</i>	dnp	58,3*	36,3**
<i>Sans incapacité</i>	dnp	64,1	34,7*
Total			
<i>Avec incapacité</i>	24,4*	53,1	22,5*
<i>Sans incapacité</i>	23,4	65,2	11,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, les femmes de 15 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à avoir des enfants à la maison que dans l'ensemble du Québec. Ainsi, 20 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont des enfants à la maison comparativement à 24 % dans l'ensemble du Québec (☑). L'écart est plus faible chez celles qui n'ont pas d'incapacité (43 % c. 44 %).

Région de l'Estrie

Dans la région de l'Estrie, 20 % des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité ont des enfants à la maison comparativement à 43 % (☑) des femmes de 15 ans et plus sans incapacité.

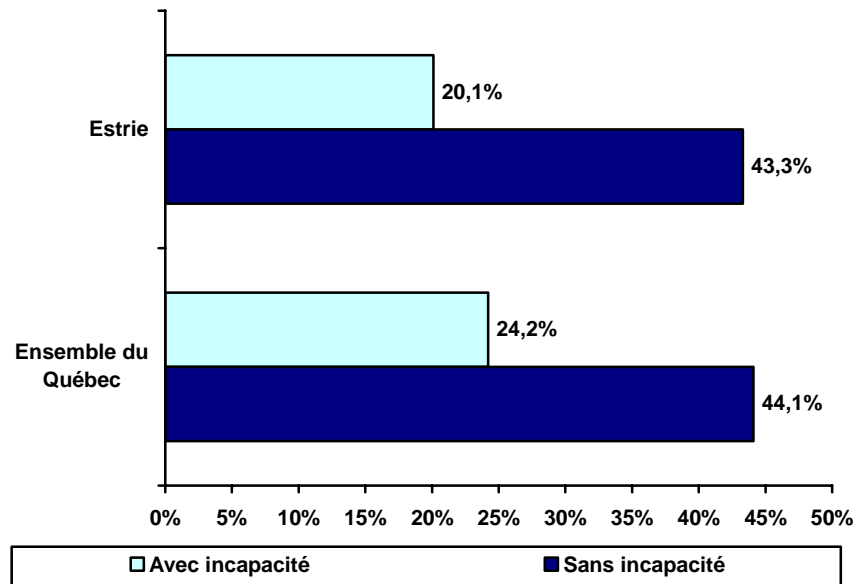
Territoires de CLSC

Plus de 22 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont des enfants à la maison sur les territoires de CLSC suivants : Haut-Saint-François (23 %), Coaticook (23 %) et Granit (24 %).

À l'inverse, moins de 20 % des femmes de 15 ans et plus ayant une incapacité ont des enfants à la maison sur les territoires de CLSC Fleurimont / Lennoxville (19 %), Sherbrooke (19 %) et Asbestos (18 %).

Figure 37

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison selon la présence d'une incapacité, 1996

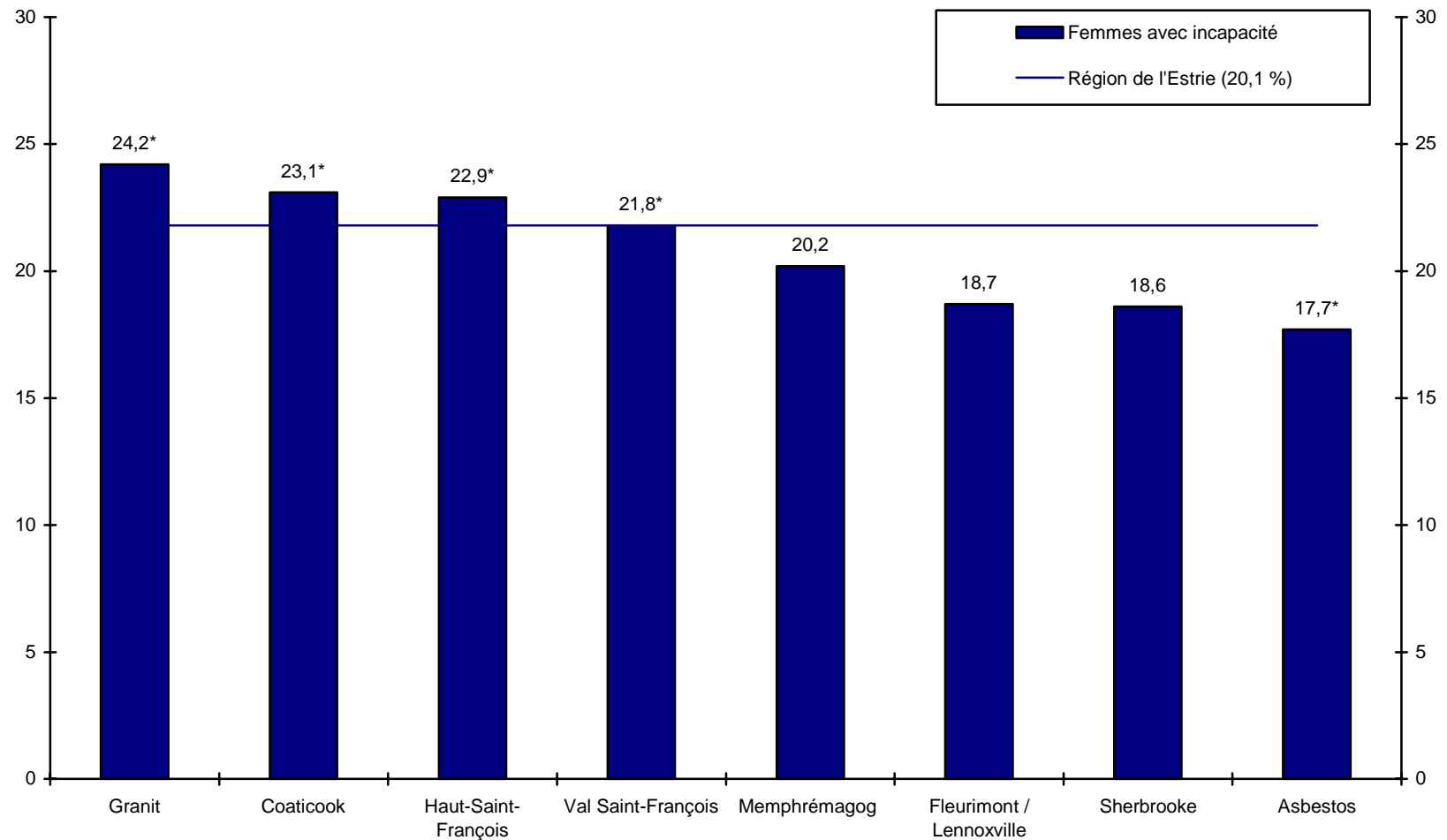


Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Femmes de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison (suite)

Figure 38

Femmes avec incapacité de 15 ans et plus ayant des enfants à la maison, selon le territoire de CLSC, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
 Compilation : OPHQ 2002

Indice de soutien social

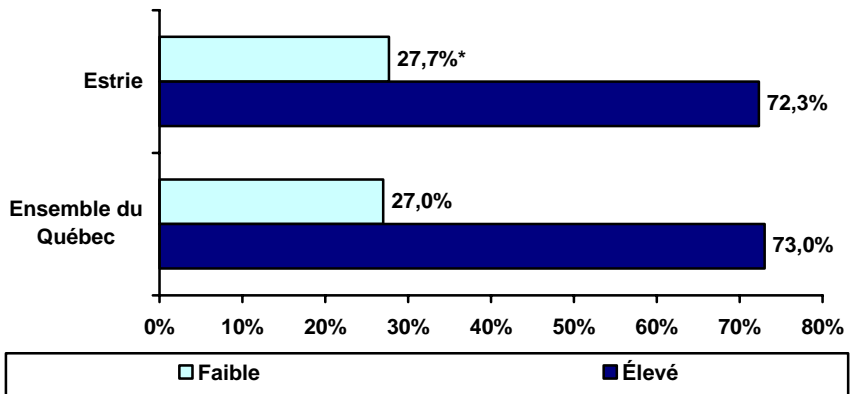
Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 28 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est comparable à la proportion observée chez les personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec (27 %).

Région de l'Estrie

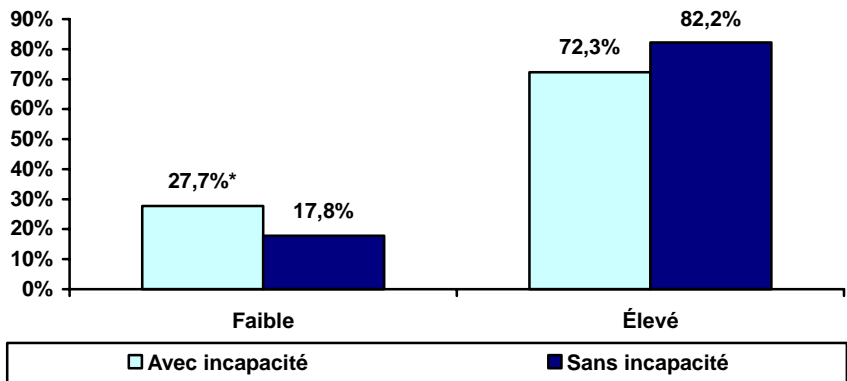
Les personnes ayant une incapacité dans la région sont plus nombreuses que les personnes sans incapacité, en proportion, à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social (28 % c. 18 %).

Figure 39
Indice de soutien social, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 40
Indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Indice de soutien social (suite)

Niveau faible à l'indice de soutien social

Dans l'ensemble, les proportions de femmes et d'hommes se classant au niveau faible de l'indice de soutien social dans la région sont comparables à celles observées dans l'ensemble du Québec. Il en est de même pour la population des 15 à 64 ans et pour celle des 65 ans et plus.

Toutefois, c'est chez les hommes avec incapacité et les 15 à 64 ans avec incapacité (de l'Estrie et de l'ensemble du Québec) que l'on observe la plus forte proportion de personnes se classant au niveau faible de l'indice de soutien social, soit 31 %.

Par ailleurs, soulignons que les hommes avec incapacité sont, en proportion, plus nombreux que les femmes avec incapacité à se classer au niveau faible de cet indice dans la région (31 % c. 25 %) et dans l'ensemble du Québec (29 % c. 25 %). On observe la même tendance chez les 15 à 64 par rapport aux aînés dans la région (31 % c. 21 %) et dans l'ensemble

Tableau 17

Niveau faible à l'indice de soutien social selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	30,6 *	29,1
<i>Sans incapacité</i>	19,8	21,5
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	25,3 *	25,4
<i>Sans incapacité</i>	16,0	15,5
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	31,0 *	30,9
<i>Sans incapacité</i>	18,6	19,1
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	20,8 **	19,5
<i>Sans incapacité</i>	12,4 **	12,7
Total		
<i>Avec incapacité</i>	27,7 *	27,0
<i>Sans incapacité</i>	17,8	18,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Insatisfaction quant à la vie sociale

Etrie versus
l'ensemble du Québec

La proportion de personnes avec incapacité qui se disent insatisfaites de leur vie sociale est supérieure à celle observée chez les personnes sans incapacité dans la région (21 % c. 12 %) et dans l'ensemble du Québec (22 % c. 11 %)

Toutefois, les personnes ayant une incapacité sont insatisfaites de leur vie sociale dans une proportion comparable à celles de l'ensemble du Québec, et ce, peu importe l'âge ou le sexe.

Tableau 18

Personnes insatisfaites de leur vie sociale selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Etrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	20,4 **	21,0
<i>Sans incapacité</i>	10,7 *	11,5
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	21,1 **	22,3
<i>Sans incapacité</i>	12,6	11,1
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	27,7 *	27,2
<i>Sans incapacité</i>	12,5	12,0
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	dnp	11,2
<i>Sans incapacité</i>	dnp	5,0 *
Total		
<i>Avec incapacité</i>	20,8 *	21,7
<i>Sans incapacité</i>	11,6	11,3

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 6 - Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités essentielles ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants tels que l'époussetage et le rangement). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée également comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale (éducation, travail, loisir, etc.).

Les indicateurs retenus dans ce chapitre permettent de mesurer la capacité des personnes ayant une incapacité à réaliser, avec ou sans aide, ces diverses activités. Ces indicateurs servent également à mesurer la réponse offerte à ces besoins et, conséquemment, à identifier les besoins supplémentaires de services de cette population.

Indicateurs utilisés	
<i>Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique</i>	
Besoin d'aide	Les personnes ayant besoin d'aide sont définies comme étant celles qui reçoivent de l'aide ou qui n'en reçoivent pas, mais déclarent en avoir besoin. (EQLA 1998)
Besoins non comblés	Les personnes ayant des besoins non comblés sont définies comme étant celles qui ne reçoivent pas d'aide, mais déclarent en avoir besoin ou celles qui en reçoivent, mais ont besoin d'aide additionnelle (aide non reçue ou besoin d'aide additionnelle). (EQLA 1998)
Besoin d'aide additionnelle	Les personnes qui reçoivent de l'aide, mais qui ont besoin d'aide additionnelle. (EQLA 1998)
<i>Types d'aide pour les activités de la vie quotidienne et domestique</i>	
Aide personnelle	L'aide personnelle inclut l'aide pour la préparation des repas, les soins personnels (se laver, faire sa toilette, s'habiller, manger) et les déplacements à l'intérieur de la résidence. (EQLA 1998)
Aide pour les tâches domestiques	L'aide pour les tâches domestiques inclut les achats d'épicerie ou d'autres produits essentiels, les travaux ménagers courants (épousseter, ranger) et les finances personnelles (transactions bancaires, paiement de factures). (EQLA 1998)
Aide pour les gros travaux ménagers	L'aide pour les gros travaux ménagers inclut le lavage de murs, l'entretien extérieur ou le déneigement. (EQLA 1998)

Aide pour les activités de la vie quotidienne

 Estrie versus
l'ensemble du Québec

Près de 45 % des personnes ayant une incapacité de la région ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (c. 50 % dans l'ensemble du Québec). Dans la région, 96 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent (c. 90 % pour l'ensemble du Québec). Par ailleurs, 16 % des personnes ayant besoin d'aide ne reçoivent pas l'aide requise pour au moins une des activités identifiées dans l'EQLA (c. 26 % pour l'ensemble du Québec). De plus, 30 % des personnes qui reçoivent déjà de l'aide disent avoir besoin d'aide additionnelle (c. 21 % pour l'ensemble du Québec). Bref, c'est environ 43 % des personnes ayant besoin d'aide qui ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle (c. 40 % dans l'ensemble du Québec).

Selon le sexe et l'âge

Les femmes ayant une incapacité de la région sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité, en proportion, à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (50 % c. 39 %). Les 65 ans et plus sont aussi plus nombreux que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide (54 % c. 41 %).

Tableau 19

Dimensions de l'aide pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Besoin d'aide	44,7	49,5
Aide reçue ¹	96,2	89,6
Aide non reçue ¹	15,6**	26,1
Besoin d'aide additionnelle ²	29,5*	21,1
Besoins d'aide non comblés¹	42,9*	39,9

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

2. Parmi les personnes recevant de l'aide.

N. B. Une personne est « considérée comme recevant de l'aide » si elle en reçoit pour au moins une des activités considérées (ex. : la préparation des repas) dans un type d'activités donné (dans ce cas, l'aide personnelle). Par ailleurs, si cette même personne ne reçoit pas l'aide dont elle a besoin pour au moins une autre activité du même type (ex. : les déplacements à l'intérieur du domicile), elle est également incluse parmi les personnes n'ayant pas reçu d'aide pour ce type d'activités (toujours l'aide personnelle). Donc, une même personne peut, pour un type d'activités donné, être dénombrée à la fois aux variables *aide reçue* et *aide non reçue*, de sorte que la somme du nombre estimé de personnes ayant reçu de l'aide et de celui des personnes n'ayant pas reçu d'aide peut être supérieure au nombre estimé de personnes ayant besoin d'aide. (EQLA, p. 210)

Tableau 20

Dimensions de l'aide¹ pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998

	Besoin d'aide
	%
Sexe	
<i>Hommes</i>	38,9*
<i>Femmes</i>	49,7
Âge	
<i>15 à 64 ans</i>	40,5
<i>65 ans et plus</i>	53,6*

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Les autres dimensions de l'aide n'ont pu être traitées en raison de coefficients de variation trop élevés.

Aide pour les activités de la vie quotidienne (suite)

Région de l'Estrie

La proportion de personnes ayant besoin d'aide pour les différentes activités de la vie quotidienne est de 16 % pour l'aide personnelle, de 32 % pour les tâches domestiques et de 36 % pour les gros travaux ménagers. Près de 90 % des personnes qui ont besoin d'aide en reçoivent pour les gros travaux ménagers, 89 % pour les tâches domestiques et 97 % pour l'aide personnelle.

Finalement, les besoins d'aide non comblés (soit parce que les personnes ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle) sont de 33 % pour les tâches domestiques et de 30 % pour les gros travaux ménagers.

Tableau 21

Dimensions de l'aide¹ pour les activités de la vie quotidienne, population de 15 ans et plus avec incapacité, Estrie, 1998

	Aide personnelle	Tâches domestiques	Gros travaux ménagers
	%		
Besoin d'aide	16,3*	32,4	35,9
Aide reçue ²	97,2	89,0	89,9
Besoins d'aide non comblés²	<i>dnp</i>	33,0**	30,2**

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998

Compilation : OPHQ 2002

1. Les autres dimensions de l'aide n'ont pu être traitées en raison de coefficients de variation trop élevés.
2. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

Chapitre 7 - Utilisation d'aides techniques

Dans une société qui valorise l'autonomie des personnes et qui vise l'intégration sociale, il s'avère essentiel de connaître le taux d'utilisation d'aides techniques. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport. Sont donc considérés comme aides techniques, les appareils qui compensent les problèmes d'audition, de vision, du langage et de la parole, de mobilité et d'agilité, mais aussi les adaptations et installations aménagées à l'intérieur d'un logement ou d'un véhicule et les équipements médicaux utilisés par la personne elle-même pour lui permettre de vivre dans la communauté (ex. : concentrateur d'oxygène).

Ce chapitre vise donc à fournir une estimation du *taux global d'utilisation des aides techniques* parmi la population ayant une incapacité et vivant à domicile de la région de l'Estrie selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité ainsi que selon la nature de l'incapacité. Le *nombre d'aides techniques utilisées* par les personnes ayant une incapacité est également présenté.

	Indicateurs utilisés
Taux global d'utilisation des aides techniques	Indique le pourcentage de personnes qui utilisent <i>au moins une</i> aide technique ou des services spécialisés dans leur vie courante, ou des aides, services ou aménagements à l'école, au travail ou dans l'habitation ou encore, des aménagements dans le véhicule. L'utilisation d'une aide technique vise à corriger une déficience, à compenser une incapacité, à prévenir ou réduire une situation de handicap. (EQLA 1998)
Nombre d'aides techniques utilisées	Présente le nombre d'aides techniques utilisées par la population de 15 ans et plus ayant une incapacité. (EQLA 1998)

Utilisation d'aides techniques

Taux global d'utilisation d'aides techniques

Dans la région de l'Estrie comme dans l'ensemble du Québec, 31 % personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide technique. Parmi les personnes ayant une incapacité de la région, les hommes, les aînés et les personnes ayant une incapacité modérée ou grave sont, en proportion, plus nombreux à utiliser au moins une aide technique. Notons que des écarts importants dans les proportions sont observables entre la région et l'ensemble du Québec selon le sexe et la gravité de l'incapacité.

Nombre d'aides techniques utilisées

Dans la région de l'Estrie, 59 % des personnes avec incapacité vivant à domicile utilisent une seule aide technique (c. 46 % pour l'ensemble du Québec), 18 % en utilisent deux (c. 20 % pour l'ensemble du Québec) et 23 %, trois et plus (c. 34 % pour l'ensemble du Québec).

Tableau 22

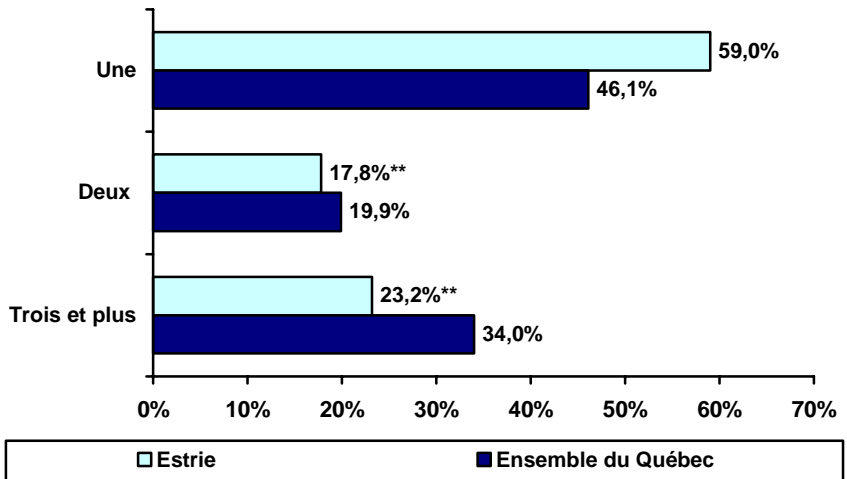
Taux global d'utilisation d'aides techniques selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	40,9*	29,9
<i>Femmes</i>	21,8**	30,9
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	24,5*	23,0
<i>65 ans et plus</i>	44,2*	44,3
Gravité de l'incapacité		
<i>Légère</i>	23,2*	19,0
<i>Modérée ou grave</i>	40,1*	48,3
Total	30,7	30,5

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 41

Nombre d'aides techniques utilisées, population de 15 ans et plus avec incapacité et utilisant au moins une aide technique, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 8 - Ressources résidentielles

Ce chapitre a pour but d'identifier le *mode d'habitation* des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Estrie selon le sexe et l'âge. L'habitation est, en effet, un support essentiel au maintien de l'autonomie et à l'intégration d'une personne active dans sa communauté.

	Indicateur utilisé
Mode d'habitation	Permet d'identifier le mode d'habitation du répondant. Comprend trois catégories : 1) propriétaire, 2) locataire, et 3) autres (« chambreur » ou « quelqu'un du foyer est propriétaire ou locataire »). (ESS 1998)

Mode d'habitation

Estrie versus
l'ensemble du Québec

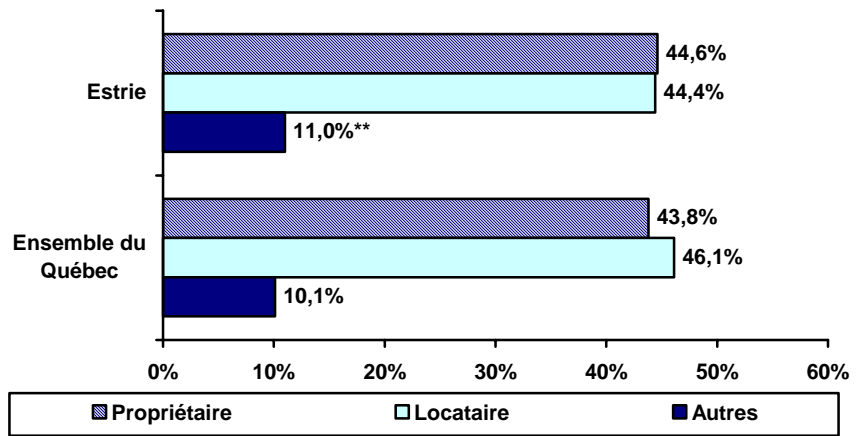
Dans la région, environ 44 % des personnes ayant une incapacité sont locataires (c. 46 % pour l'ensemble du Québec), 45 % sont propriétaires (c. 44 % pour l'ensemble du Québec) et 11 % ont un autre mode d'habitation (c. 10 % pour l'ensemble du Québec).

Région de l'Estrie

Le mode d'habitation des hommes et des femmes ayant une incapacité dans la région est différent. En effet, les hommes sont davantage propriétaires (48 %) que locataires (40 %) alors que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses à être locataires (49 %) que propriétaires (42 %). Les hommes et les femmes sans incapacité sont, pour leur part, majoritairement propriétaires.

Enfin, près de la moitié des 15 à 64 ans ayant une incapacité sont locataires (c. 31 % sans incapacité) alors que 39 % sont propriétaires (c. 53 % sans incapacité). Par ailleurs, chez les 65 ans et plus avec incapacité, on remarque que 36 % sont locataires (c. 30 % sans incapacité) alors que 57 % sont propriétaires (c. 67 % sans incapacité).

Figure 42

Mode d'habitation, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 23

Mode d'habitation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998

	Propriétaire	Locataire	Autres
	%		
Hommes			
<i>Avec incapacité</i>	48,0 *	39,7 *	12,3 **
<i>Sans incapacité</i>	56,9	28,7	14,4
Femmes			
<i>Avec incapacité</i>	41,6 *	48,6	dnp
<i>Sans incapacité</i>	52,6	32,3	15,1
15 à 64 ans			
<i>Avec incapacité</i>	38,7 *	48,5	12,8 **
<i>Sans incapacité</i>	52,8	30,6	16,6
65 ans et plus			
<i>Avec incapacité</i>	57,1 *	35,7 *	dnp
<i>Sans incapacité</i>	67,3	30,0 *	dnp
Total			
<i>Avec incapacité</i>	44,6	44,4	11,0 **
<i>Sans incapacité</i>	54,7	30,5	14,8

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 9 - Déplacements et transport

Les personnes ayant une incapacité peuvent avoir des difficultés à se déplacer en raison de leur état de santé, mais aussi en raison d'obstacles imposés par la société (physiques, psychosociaux et politiques) de même que d'une offre de services en transport adapté qui varie géographiquement. Ces difficultés constituent une entrave à l'intégration sociale, éducative et professionnelle de même qu'elles risquent d'entraîner de l'isolement chez les personnes ayant une incapacité. Ce chapitre permet donc d'étudier les limitations et les difficultés concernant les déplacements (*courts et longs trajets*), en plus d'examiner le *mode de transport utilisé pour se rendre au travail* chez la population avec incapacité de la région de l'Estrie ainsi que la *fréquence hebdomadaire des déplacements locaux*. Finalement, certaines données administratives du ministère des Transports du Québec permettent de dresser un portrait du transport adapté dans la région.

	Indicateurs utilisés
Confinement à la demeure	Proportion de personnes ayant une incapacité de 15 ans et plus qui sont confinées à la demeure en raison de leur état. (EQLA 1998)
Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets (moins de 80 km) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)	Proportion de personnes de 15 ans et plus non confinées à la demeure affirmant avoir de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de longs trajets (80 km et plus) en raison de leur état. (EQLA 1998)
Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux	Fréquence des déplacements locaux (moins de 80 km) effectués par les personnes au cours d'une période de sept jours. La fréquence des déplacements se divise en deux catégories : « de 0 à 4 déplacements » et « 5 déplacements et plus ». (EQLA 1998)
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail	Nombre de personnes de 15 ans et plus selon le mode de transport utilisé pour se rendre au travail par rapport à la population active âgée de 15 ans et plus ayant un lieu de travail habituel. (Recensement 1996)
Transport adapté aux personnes handicapées	Données administratives concernant le transport adapté aux niveaux provincial et régional provenant du Répertoire statistique sur le transport adapté 2000 du ministère des Transports du Québec. (MTQ 2000)

Confinement et difficulté à quitter la demeure

Confinement et difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets

Dans la région, près de 13 % des personnes ayant une incapacité ont déclaré avoir de la difficulté à quitter la demeure sans toutefois être confinées. Dans l'ensemble, c'est près de 16 % des personnes avec incapacité qui éprouvent de la difficulté à quitter la demeure dans la région. Ces proportions sont plus élevées que celles observées dans l'ensemble du Québec.

Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km)

Parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 13 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer de courts trajets de moins de 80 km comparativement à 9 % des personnes non confinées pour l'ensemble du Québec.

Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus)

Toujours parmi les personnes non confinées à la demeure ayant une incapacité, 19 % ont de la difficulté à quitter la demeure pour effectuer, cette fois-ci, de longs trajets de 80 km et plus comparativement à 15 % des personnes non confinées pour l'ensemble du Québec.

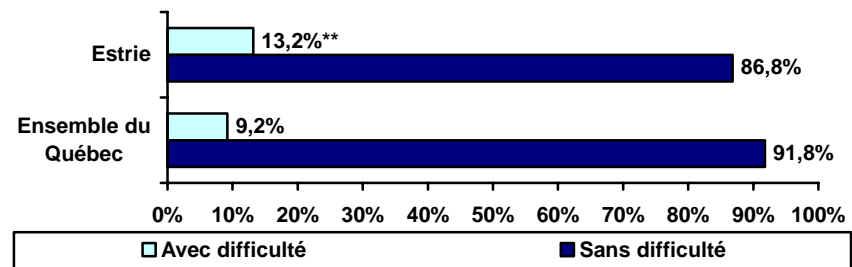
Figure 43

Personnes avec et sans difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

Région : Estrie QC : Ensemble du Québec		Avec difficulté à quitter la demeure Région : 15,9 %* QC : 12,9 %	
Sans difficulté à quitter la demeure Région : 84,1 % QC : 87,1 %	Avec difficulté à quitter la demeure sans être confinées Région : 12,7 %** QC : 8,7 %	Confinées à la demeure Région : dnp QC : 4,3 %	
Non confinées à la demeure Région : 96,8 % QC : 95,7 %			

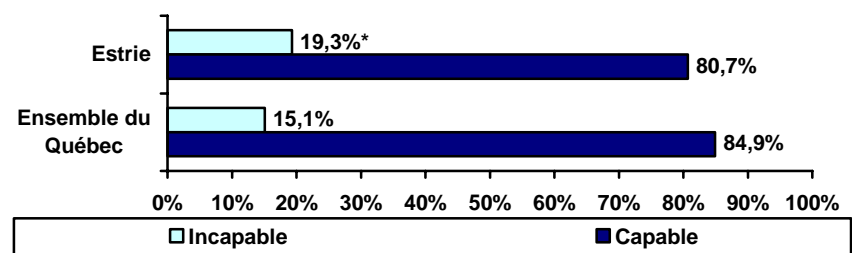
Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 44

Difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets (moins de 80 km), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 45

Incapacité à effectuer de longs trajets (80 km et plus), population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux

Région de l'Estrie

Environ 36 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure de la région effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours comparativement à 51 % dans l'ensemble du Québec. La fréquence des déplacements hebdomadaires locaux varie selon le sexe. En effet, les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à effectuer cinq déplacements et plus au cours d'une semaine (47 % c. 27 %).

Tableau 24

Fréquence hebdomadaire des déplacements locaux (trajets de moins de 80 km) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité non confinée à la demeure, 1998

	De 0 à 4 déplacements	5 déplacements et plus
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	53,4	46,6 *
<i>Femmes</i>	73,3	26,7 *
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	49,8	50,2
<i>65 ans et plus</i>	93,9	<i>dnp</i>
Niveau de revenu du ménage		
<i>Très pauvre ou pauvre</i>	68,6	31,4 **
<i>Moyen inférieur</i>	58,3	41,7 *
<i>Moyen supérieur ou supérieur</i>	67,0	33,0 **
Total - Estrie	64,3	35,7
Total - Ensemble du Québec	48,5	51,4

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail

Estrie versus l'ensemble du Québec

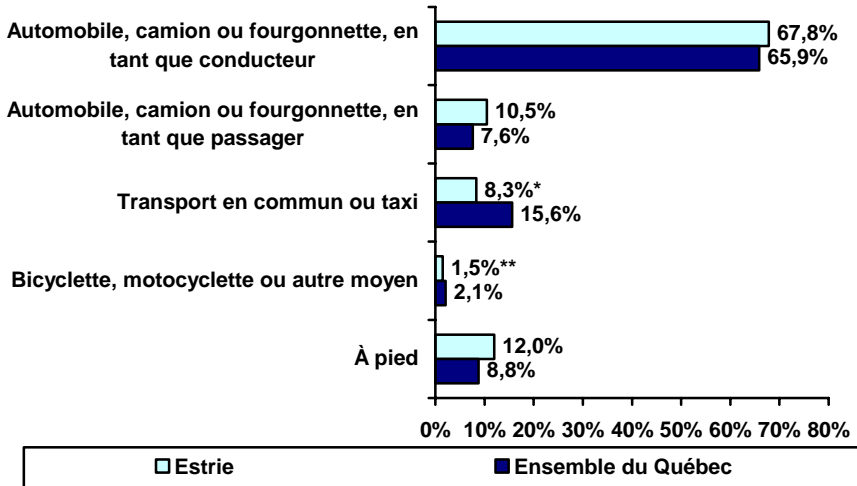
Les personnes avec incapacité de la région se distinguent de celles de l'ensemble du Québec en ce sens qu'elles sont un peu plus nombreuses à utiliser, pour se rendre au travail, une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (68 % c. 66 % pour l'ensemble du Québec). Elles sont aussi plus nombreuses à s'y rendre à pied (12 % c. 9 %) alors qu'à l'inverse, elles sont moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (8 % c. 16 % ☒).

Région de l'Estrie

En Estrie, les moyens de transport utilisés le plus fréquemment pour se rendre au travail appartiennent à la catégorie automobile, camion ou fourgonnette en tant que conducteur, suivie de la marche à pied. Toutefois, on remarque que la tendance va plus fortement dans le sens de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour les personnes sans incapacité (79 % c. 68 % ☒) et qu'à l'inverse, les personnes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à utiliser les autres moyens de transport, notamment la marche à pied (12 % c. 10 %), l'automobile, le camion ou la fourgonnette, en tant que passager (11 % c. 6 % ☒) ainsi que le transport en commun ou le taxi (8 % c. 3,3 % ☒).

Figure 46

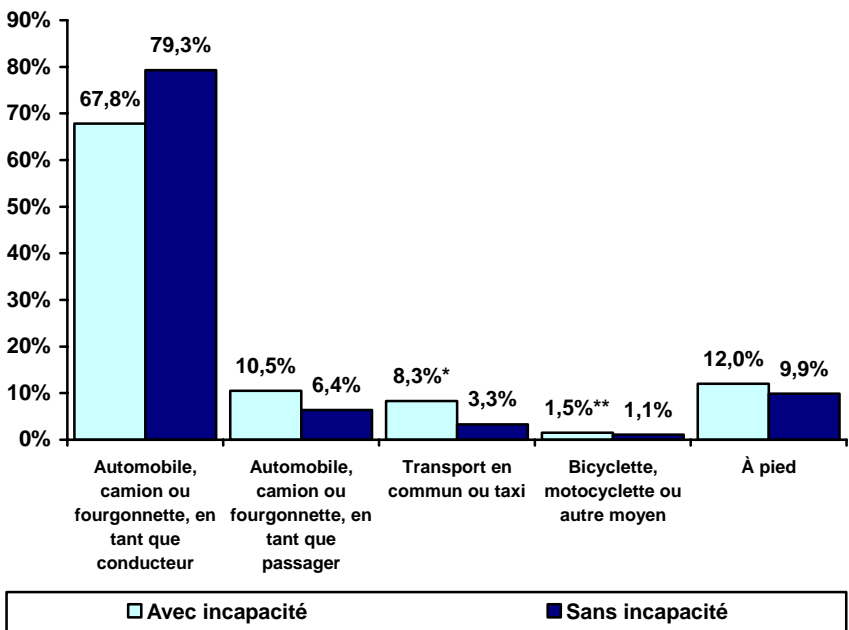
Mode de transport utilisé pour se rendre au travail, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Figure 47

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1996



Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Transport adapté aux personnes handicapées

Estrie versus
l'ensemble du Québec

En 2000, 4 451 personnes ont été admises en transport adapté dans la région de l'Estrie et un total de 289 058 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc effectué, en moyenne, près de 65 déplacements durant l'année, soit 1,2 par semaine comparative-ment à une moyenne de 1,5 pour la clientèle admise dans l'ensemble du Québec. C'est 42 % de la clientèle admise qui avait une déficience motrice ou organique tout en étant ambulatoire (c. 30 % pour l'ensemble du Québec) et environ 30 % présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % dans l'ensemble du Québec).

La clientèle ayant une déficience intellectuelle était, en proportion, moins nombreuse à avoir utilisé le

transport adapté dans la région que dans l'ensemble du Québec (20 % c. 25 %). Enfin, 4,9 % de la clientèle admise avait une déficience visuelle (c. 5 % dans l'ensemble du Québec) et 3,1 % avait une déficience psychique (c. 2,9 % dans l'ensemble du Québec).

Les services de transport adapté offrent deux catégories de déplacement selon la fréquence : les déplacements réguliers et les déplacements occasionnels. Les déplacements réguliers sont de type répétitif, c'est-à-dire qu'ils sont effectués à la même heure et au même endroit ; ceux-ci ne nécessitent aucune réservation préalable. Dans la région, près de 71 % des déplacements sont de ce type (c. 75 % dans l'ensemble du Québec). Les déplacements occasionnels, pour leur part, ne présentent pas un caractère répétitif et nécessitent une réservation préalable. C'est 29 % des déplacements qui sont de ce type dans la région de l'Estrie (c. 25 % dans l'ensemble du Québec).

Tableau 25

Quelques caractéristiques sur le transport adapté, 2000

		Estrie	Ensemble du Québec
Clientèle admise			
<i>Motrice ou organique en fauteuil roulant</i>	%	29,6	35,9
<i>Motrice ou organique ambulatoire</i>	%	42,4	30,2
<i>Intellectuelle</i>	%	19,7	25,3
<i>Psychique</i>	%	3,1	2,9
<i>Visuelle</i>	%	4,9	5,1
<i>Autres</i>	%	0,3	0,6
Total	N	4 451	55 836
Déplacements totaux	N	289 058	4 427 573
Fréquence			
<i>Régulier</i>	%	70,8	74,7
<i>Occasionnel</i>	%	29,2	25,3
Nombre de déplacements par personne admise	N	64,9	79,6
Nombre moyen de déplacements par personne, par semaine	N	1,2	1,5

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000
Compilation : OPHQ 2002

Transport adapté aux personnes handicapées (suite)

Selon le type de déplacement

Dans la région de l'Estrie, la proportion des déplacements impliquant une personne faisant usage d'un fauteuil roulant est de 20 % (c. 21 % pour l'ensemble du Québec) alors que la catégorie dite « ambulatoire » représente 78 % des déplacements (c. 76 % pour l'ensemble du Québec). Les déplacements effectués à l'aide d'un accompagnateur, par ailleurs, ne représentent que 2,3 % des déplacements totaux (c. 3,8 % pour l'ensemble du Québec).

Tableau 26

Proportion de déplacements en transport adapté effectués par type de déplacement (transport régulier), 2000

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Ambulatoire	78,0	75,5
Fauteuil roulant	19,7	20,7
Accompagnateur	2,3	3,8
Total	100,0	100,0
Taxi	34,6	43,0
Minibus	65,4	57,0
Total	100,0	100,0

Source : Ministère des Transports du Québec, 2000
Compilation : OPHQ 2002

D'autre part, près de 35 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi dans la région en comparaison de 43 % dans l'ensemble du Québec. Les déplacements par minibus représentent, quant à eux, 65 % des déplacements (c. 57 % dans l'ensemble du Québec).

Chapitre 10 - Scolarisation et services éducatifs

La population des personnes ayant une incapacité présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est généralement associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles. De plus, les personnes peu scolarisées risquent davantage de connaître des périodes de chômage ou de vivre de l'aide sociale¹¹.

Trois indicateurs ont été retenus afin d'estimer le niveau de scolarisation dans la population des moins de 25 ans. Le premier, la *fréquentation des services de garde*, construit à partir des données du ministère de la Famille et de l'Enfance, sert à évaluer la situation de l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la région selon les différents types de services offerts. Un second, nommé *fréquentation des services éducatifs*, utilisant les données sur les effectifs scolaires du ministère de l'Éducation du Québec, permet notamment d'évaluer le degré d'intégration en classe régulière des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire de la région. Enfin, un indicateur de *fréquentation scolaire* sert à estimer la proportion des 15 à 24 ans qui fréquentent l'école, que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

Trois autres indicateurs ont été également choisis pour estimer le niveau de scolarité de la population avec incapacité, soit le *plus haut niveau de scolarité atteint*, la *scolarité relative* et le *taux de diplomation*.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde	<p>Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service (garderies, centres de la petite enfance en installation, c'est-à-dire qui offrent des services de garde dans leurs propres locaux, et centres de la petite enfance en milieu familial). (MFE, 1999 à 2001)</p> <p>N. B. Un <i>centre de la petite enfance (CPE)</i> est un organisme sans but lucratif qui offre des places à contribution réduite (5 \$) et dont le conseil d'administration est formé d'une majorité de parents. Les CPE coordonnent les services de garde à contribution réduite dans leurs propres installations et en milieu familial.</p>

¹¹ Serge CHEVALIER, et autres, *Indicateurs sociosanitaires : Définitions et interprétations*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 1995, p. 76-77.

	Indicateurs utilisés
Fréquentation des services de garde (suite)	N. B. (suite) Une <i>garderie</i> est une entreprise privée à but lucratif ou sans but lucratif dont le conseil d'administration n'est pas formé d'une majorité de parents, qui fournit un service de garde dans une installation où l'on accueille principalement des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de fréquentation de la maternelle. En 1997, le gouvernement a conclu une entente de location de places avec la très grande majorité des garderies à but lucratif qui étaient titulaires d'un permis. Signataires d'ententes, ces garderies dites conventionnées sont les seules à pouvoir offrir des places à contribution réduite (5 \$).
Fréquentation des services éducatifs	Données sur les effectifs scolaires des élèves handicapés des niveaux primaire et secondaire par rapport à l'effectif scolaire total, selon le type de regroupement (classe régulière, classe spéciale ou école spéciale) et selon le type de déficience. (MEQ, 2000 à 2002)
Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans	Répartition de la fréquentation scolaire des 15 à 24 ans selon trois catégories : 1) ne fréquentent pas l'école 2) fréquentent l'école à temps plein et 3) fréquentent l'école à temps partiel. (Recensement 1996)
Plus haut niveau de scolarité atteint	Correspond au plus haut niveau de scolarité complété tel que déclaré par les personnes lors de l'enquête. (ESS 1998)
Scolarité relative	Niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe ; le quintile 1 correspond à la plus faible scolarité. (ESS 1998)
Taux de diplomation	Le taux de diplomation mesure la proportion de personnes ayant déclaré avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou professionnelles (ou ayant un niveau de scolarité supérieur), que ce diplôme ait été acquis à l'enseignement ordinaire ou à l'éducation des adultes. (ESS 1998)

Services de garde

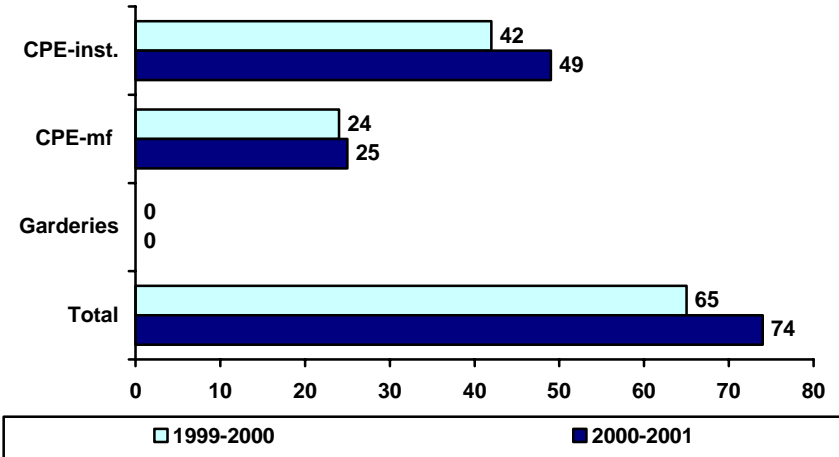
Enfants handicapés en service de garde

Au total, 74 enfants handicapés fréquentaient les services de garde dans la région de l'Estrie en 2000-2001, soit 9 de plus qu'en 1999-2000. En 2000-2001, tout comme en 1999-2000, la majorité de ces enfants (49 pour la dernière année) fréquentaient un centre de la petite enfance en installation. Les autres enfants fréquentaient un centre de la petite enfance en milieu familial (25).

Taux d'intégration

En 2000-2001, dans la région de l'Estrie, 74 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde, ce qui représente 1,18 % des 6 300 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année. Ce taux d'intégration est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec en 2000-2001, soit 0,93 %. On remarque également une légère augmentation du taux d'intégration d'enfants handicapés en service de garde depuis 1999-2000, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Figure 48
Répartition des enfants handicapés qui fréquentent les services de garde selon le type de service de garde et l'année, Estrie, 1999 à 2001



Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001
Compilation : OPHQ 2002

CPE-inst. : Centre de la petite enfance – en installation
CPE-mf : Centre de la petite enfance – en milieu familial

Tableau 27
Évolution du nombre d'enfants handicapés intégrés en service de garde selon l'année, 1999 à 2001

		1999-2000	2000-2001
Estrie			
Enfants handicapés	N	65	74
Total estimé ¹ (avec et sans handicap)	N	6 300	6 300
Taux d'intégration	%	1,04	1,18
Ensemble du Québec			
Enfants handicapés	N	1 158	1 330
Total (avec et sans handicap)	N	137 500	142 800
Taux d'intégration	%	0,84	0,93

Source : Ministère de la Famille et de l'Enfance, 1999-2000, 2000-2001
Compilation : OPHQ 2002

1. Formule de calcul :

$$\left(\text{Nombre total d'enfants fréquentant les services de garde au Québec} \right) \times \left(\frac{\text{Nombre de places en service de garde en région}}{\text{Nombre de places en service de garde dans l'ensemble du Québec}} \right)$$

Fréquentation des services éducatifs

Effectif scolaire

Au niveau primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région de l'Estrie est un peu plus élevée que la proportion observée dans l'ensemble du Québec en 2000-2001 (1,8 % c. 1,6 %). Toutefois, elle est comparable pour l'année 2001-2002 (1,5 % c. 1,6 %).

Au niveau secondaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est également comparable à la proportion notée dans l'ensemble du Québec, et ce, pour les deux années (environ 1,6 %).

Selon le type de regroupement scolaire

En 2001-2002, 54 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière, 36 % sont en classe spéciale et 10 %, en école spéciale. On observe, en 2001-2002, une augmentation du nombre d'élèves handicapés en classe spéciale et en école spéciale et une diminution des élèves en classe régulière.

Au niveau secondaire, 18 % des élèves handicapés sont en classe régulière, 43 % sont en école spéciale et 39 %, en classe spéciale. En 2001-2002, le nombre d'élèves handicapés en classe régulière est resté stable alors qu'il a augmenté pour l'école spéciale et diminué pour la classe spéciale.

Tableau 28

Évolution de l'effectif scolaire des élèves handicapés et de l'effectif scolaire total selon le niveau scolaire et l'année, secteur public, Estrie, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
Primaire			
Élèves handicapés	N	411	348
Effectif total	N	23 234	23 179
<i>Proportion Estrie</i>	%	1,8	1,5
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6
Secondaire			
Élèves handicapés	N	264	247
Effectif total	N	15 507	15 284
<i>Proportion Estrie</i>	%	1,7	1,6
<i>Proportion ensemble du Québec</i>	%	1,6	1,6

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 29

Répartition des élèves handicapés selon le niveau scolaire, le type de regroupement scolaire et l'année, secteur public, Estrie, 2000 à 2002

		2000-2001	2001-2002
Primaire			
Classe régulière	%	61,6	54,3
Classe spéciale	%	30,7	35,6
École spéciale	%	7,7	10,1
<i>Total</i>	N	411	348
Secondaire			
Classe régulière	%	17,8	18,2
Classe spéciale	%	43,9	39,3
École spéciale	%	38,3	42,5
<i>Total</i>	N	264	247

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
Compilation : OPHQ 2002

Fréquentation des services éducatifs (suite)

Selon le type de déficience

En 2001-2002, 35 % des élèves handicapés présentaient une déficience intellectuelle, 31 % avaient une déficience liée à la communication, 19 % avaient une déficience motrice et 10 %, des troubles du développement.

En comparaison avec l'année 2000-2001, on note une augmentation de la proportion d'élèves présentant une déficience intellectuelle (30 % c. 35 %), une déficience motrice (14 % c. 19 %), des troubles du développement (7 % c. 10 %) et, à l'inverse, une diminution de la proportion d'élèves ayant une déficience liée à la communication (42 % c. 31 %) et un « autre » type d'incapacité (7 % c. 6 %).

Tableau 30

Évolution de la proportion des élèves handicapés selon le type de déficience et l'année, niveaux primaire et secondaire, secteur public, Estrie, 2000 à 2002

	2000-2001		2001-2002	
	N	%	N	%
Déficience intellectuelle moyenne, sévère et profonde	204	30,2	206	34,6
Déficience motrice	96	14,2	114	19,1
Déficience liée à la communication	281	41,7	183	30,8
Troubles du développement	50	7,4	57	9,6
Autres	44	6,5	35	5,9
Total	675	100,0	595	100,0

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, 2000-2001, 2001-2002
 Compilation : OPHQ 2002

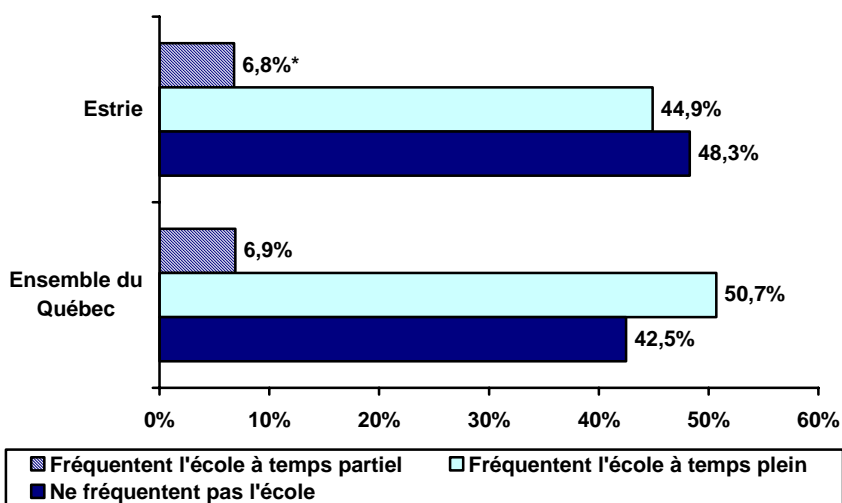
Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, la fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans qui ont une incapacité est légèrement différente de celle observée dans l'ensemble du Québec.

En effet, une proportion plus élevée d'entre elles ne fréquentent pas l'école (48 % c. 43 %) et, à l'inverse, elles sont, en proportion, moins nombreuses à fréquenter l'école à temps plein (45 % c. 51 %).

Figure 49
Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité, 1996



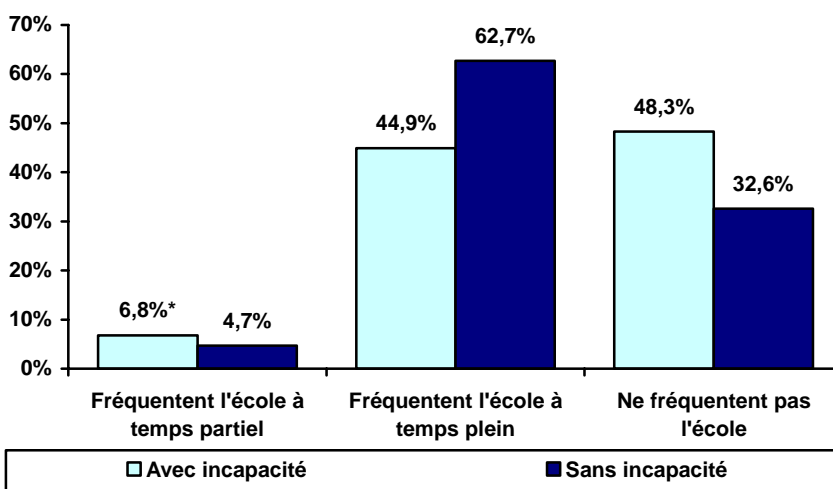
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Dans la région, 45 % des personnes de 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein et 7 %, à temps partiel. Bref, plus de la moitié des personnes avec incapacité (52 %) âgées de 15 à 24 ans fréquentent l'école, comparative-ment à près de 68 % (☑) des personnes du même âge qui n'ont pas d'incapacité.

Ainsi donc, les personnes qui ont une incapacité sont plus nombreuses à ne pas fréquenter l'école (48 % c. 33 % ☑).

Figure 50
Fréquentation scolaire des personnes de 15 à 24 ans selon la présence d'une incapacité, Estrie, 1996



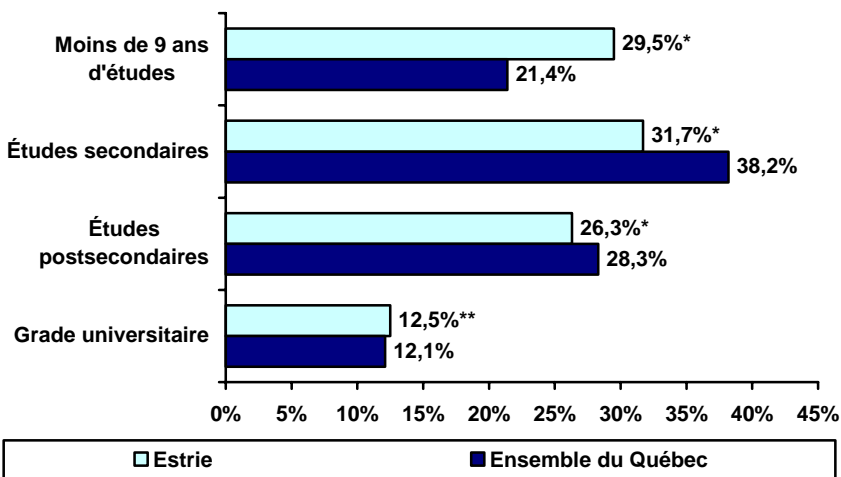
Source : Statistique Canada, recensement 1996
Compilation : OPHQ 2002

Plus haut niveau de scolarité atteint

Estrie versus l'ensemble du Québec

Les personnes ayant une incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à avoir moins de neuf ans de scolarité (30 % c. 21 %) et, à l'inverse, moins nombreuses à avoir complété des études secondaires (32 % c. 38 %) et postsecondaires (26 % c. 28 %).

Figure 51
Plus haut niveau de scolarité atteint chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998

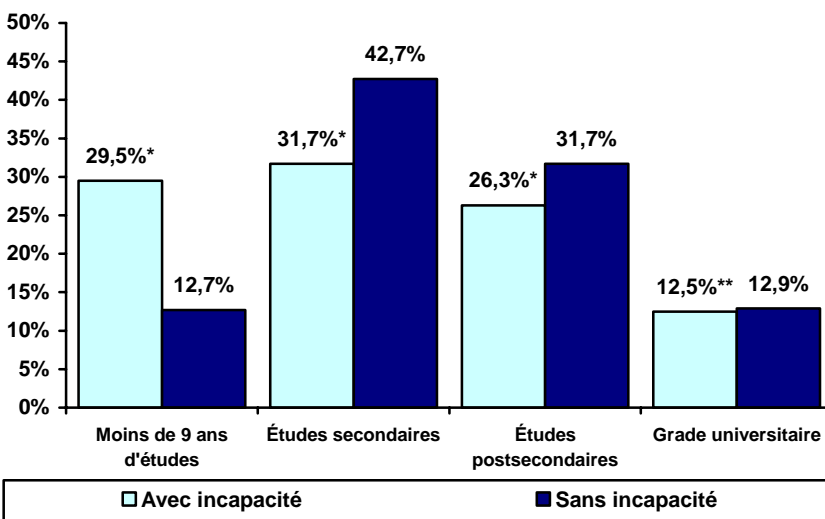


Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Région de l'Estrie

Dans la région, la scolarité des personnes ayant une incapacité est plus faible que celle des personnes sans incapacité. Ainsi, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, plus nombreuses que celles sans incapacité à avoir moins de neuf ans de scolarité (30 % c. 13 % ☑). Toutefois, la même proportion de personnes avec et sans incapacité a obtenu un grade universitaire, soit 13 %.

Figure 52
Plus haut niveau de scolarité atteint selon la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans, Estrie, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Scolarité relative

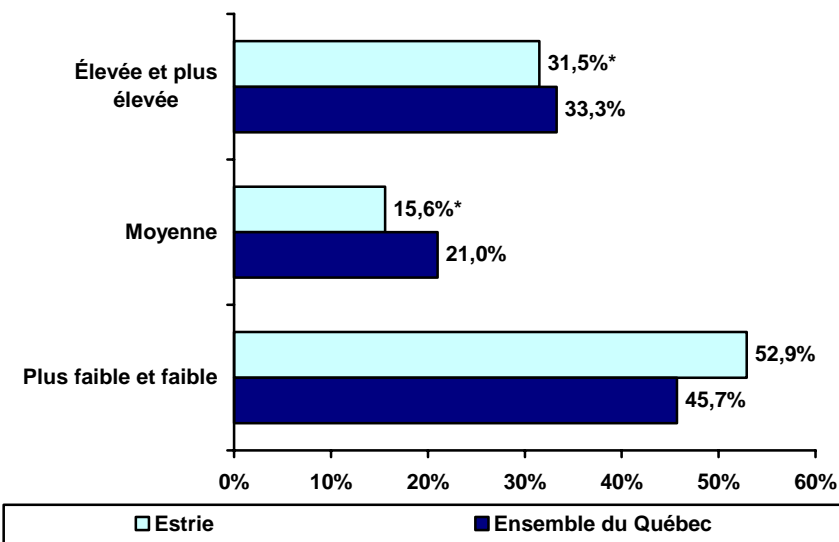
Estrie versus l'ensemble du Québec

La scolarité relative permet de situer un individu par rapport à la population de son sexe et de son âge. On observe ainsi que près de 53 % des personnes ayant une incapacité de la région se situent dans le niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 46 % pour les personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec. À l'inverse, c'est près de 32 % des personnes avec incapacité de la région qui se situent dans le niveau le plus élevé comparativement à 33 % des personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec.

Région de l'Estrie

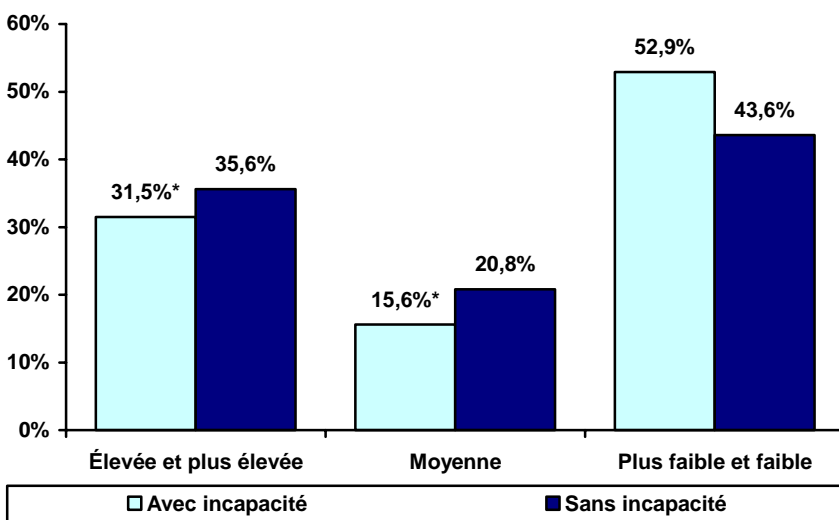
Les personnes ayant une incapacité présentent une scolarité relative plus faible que les personnes sans incapacité. Ainsi, 53 % des personnes avec incapacité se situent au niveau le plus faible en comparaison de 44 % des personnes sans incapacité de la région. À l'inverse, les personnes ayant une incapacité sont moins nombreuses, en proportion, dans la catégorie de scolarité relative plus élevée que les personnes sans incapacité (32 % c. 36 %).

Figure 53
Scolarité relative, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Figure 54
Scolarité relative selon la présence d'une incapacité, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998



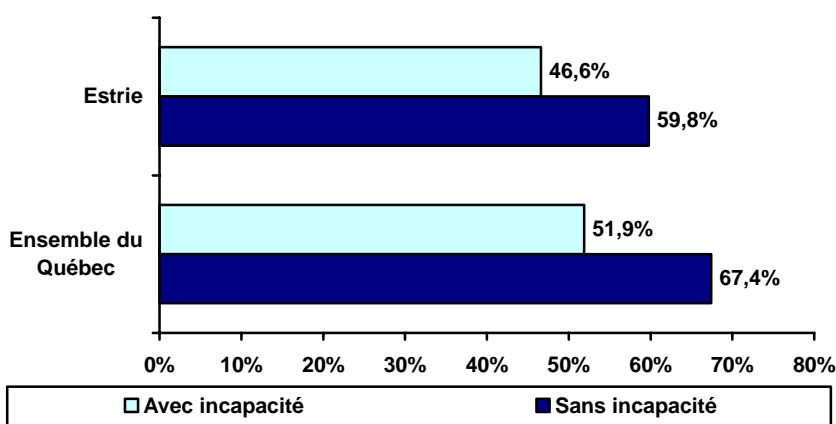
Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Taux de diplomation

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 47 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % des personnes avec incapacité de l'ensemble du Québec. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 60 % dans la région et de 67 % dans l'ensemble du Québec.

Figure 55
Taux de diplomation des personnes de 15 à 64 ans selon la présence d'une incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Selon le sexe et l'âge

Globalement, le taux de diplomation est plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec chez les personnes sans incapacité (60 % c. 67 %) de même que chez les personnes avec incapacité (47 % c. 52 %). Ces taux plus faibles s'observent notamment chez les hommes avec incapacité (42 % c. 52 %), les hommes sans incapacité (58 % c. 66 %) et les femmes sans incapacité (62 % c. 69 %). Les femmes avec incapacité de la région affichent toutefois un taux de diplomation comparable à celui des femmes avec incapacité de l'ensemble du Québec (51 % c. 52 %). De plus, notons que, dans la région, le taux de diplomation des femmes avec incapacité est supérieur à celui des hommes avec incapacité (51 % c. 42 %) alors que dans l'ensemble du Québec, il est similaire, soit 52 %.

Tableau 31
Taux de diplomation selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	42,3*	51,8
<i>Sans incapacité</i>	58,0	66,1
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	50,9*	51,9
<i>Sans incapacité</i>	61,6	68,8
15 à 34 ans		
<i>Avec incapacité</i>	54,5**	56,3
<i>Sans incapacité</i>	68,0	71,3
35 à 54 ans		
<i>Avec incapacité</i>	57,3	56,3
<i>Sans incapacité</i>	57,0	70,4
55 ans à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	<i>dnp</i>	38,1
<i>Sans incapacité</i>	40,5	42,3
Total		
<i>Avec incapacité</i>	46,6	51,9
<i>Sans incapacité</i>	59,8	67,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 11 - Vie active et participation au marché du travail

Participer à la vie active signifie soit occuper un emploi, soit être en chômage et chercher du travail. En fait, la participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

Or, les personnes ayant une incapacité qui cherchent à s'intégrer au marché du travail rencontrent souvent des difficultés particulières, que celles-ci soient liées à leur incapacité ou encore à des obstacles dans leur environnement. Plusieurs enquêtes antérieures révèlent d'ailleurs que les personnes ayant une incapacité ont une participation au marché du travail considérablement plus faible que celles qui n'ont pas d'incapacité. C'est pourquoi il est essentiel de suivre l'évolution de certains indicateurs qui permettent de décrire la situation des personnes ayant une incapacité au regard de leur participation au marché du travail. Pour ce faire, nous avons retenu les indicateurs suivants : le *statut d'activité habituel*, le *statut d'emploi* et la *capacité de travailler des personnes inactives*. Nous avons toutefois fait le choix de ne pas inclure le *taux de chômage*. Il nous était en effet impossible de produire cet indicateur au niveau régional à partir des données de l'EQLA puisque l'échantillon disponible était trop petit pour générer des données valides et fiables. D'autre part, le taux de chômage pour l'ensemble du Québec calculé à partir du recensement différerait trop de celui produit par l'EQLA (c'est-à-dire près du double) en raison de la différence dans sa façon de mesurer l'incapacité (voir chapitre sur la méthodologie) ; c'est pourquoi nous ne présentons pas non plus ces données. À titre informatif, le taux de chômage des personnes ayant une incapacité est de 13 % en 1998 (EQLA 1998) en comparaison de 10 % dans l'ensemble de la population (avec et sans incapacité) du Québec.

	Indicateurs utilisés
Statut d'activité habituel	Activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Comprend les catégories suivantes : 1) en emploi, 2) aux études, 3) tient maison, 4) à la retraite et 5) sans emploi. (EQLA 1998)
Statut d'emploi	Distingue, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, les personnes en chômage et les personnes ne faisant pas partie de la population active ou inactive, à partir des questions utilisées couramment par Statistique Canada. Ces questions réfèrent à la situation de la semaine ou des quatre semaines ayant précédé l'enquête, selon qu'il est question du travail ou de la recherche de travail, chez les 15 à 64 ans.

	Indicateurs utilisés
Statut d'emploi (suite)	<p>Les personnes <i>en emploi</i> sont définies comme les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête (EQLA), avec rémunération dans une entreprise, sans rémunération dans une entreprise ou sur une ferme familiale, à son compte ou pour une allocation dans un atelier de travail. Les personnes en vacances, en congé à cause d'une maladie, en grève, en lock-out ou absentes du marché du travail pour d'autres raisons sont aussi considérées en emploi.</p> <p>Les personnes <i>en chômage</i>¹² sont celles qui ont cherché du travail au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête. Ces dernières devaient aussi mentionner qu'elles auraient pu commencer à travailler la semaine précédente si un emploi avait été disponible. Dans le cas contraire, elles pouvaient être déjà en emploi, être temporairement malades ou invalides ou avoir des raisons personnelles ou familiales qui les auraient empêchées de commencer à travailler cette semaine-là.</p> <p>Les personnes <i>inactives</i> sont celles qui ne font pas partie de la population active, c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi ni en chômage. (EQLA 1998)</p>
Capacité de travailler des personnes inactives	<p>Cet indicateur permet de distinguer, parmi les personnes ne faisant pas partie de la population active, les personnes totalement incapables de travailler, celles limitées dans le genre et la quantité de travail et celles qui seraient capables de travailler sans limitation. Notons qu'il s'agit ici de la perception des répondants quant à leur capacité de travailler. (EQLA 1998)</p>

¹² Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des adultes en chômage produite à partir de cet indicateur ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population adulte active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

Statut d'activité habituel

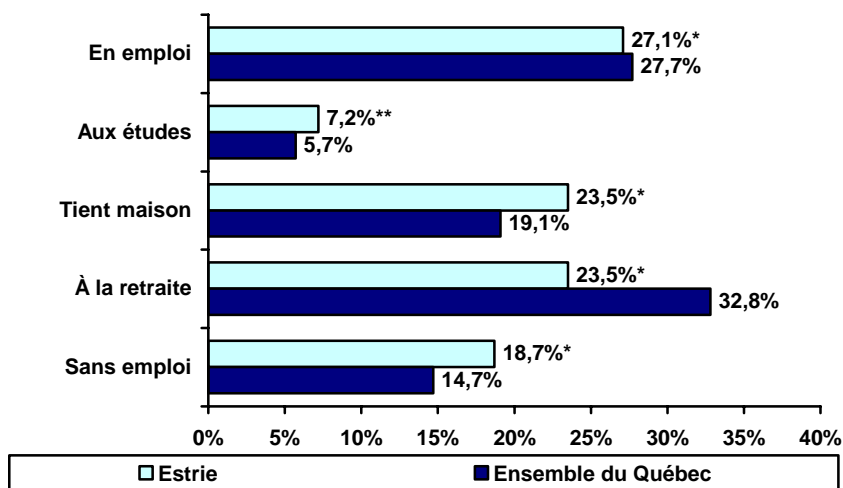
Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 27 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % pour l'ensemble du Québec), 24 % sont à la retraite (c. 33 % pour l'ensemble du Québec), 19 % sont sans emploi (c. 15 % pour l'ensemble du Québec) et 24 % tiennent maison (c. 19 %). Finalement, 7 % des personnes ayant une incapacité de la région sont aux études, soit une proportion comparable à celle de l'ensemble du Québec.

Région de l'Estrie

Au total, 27 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi en comparaison de 56 % (☑) de celles sans incapacité, ce qui est un écart considérable. Les hommes avec incapacité sont, en proportion, également moins nombreux à être en emploi que les hommes sans incapacité (35 % c. 66 % ☑) et plus nombreux à être à la retraite (26 % c. 15 %). On observe la même tendance chez les femmes ayant une incapacité qui sont moins nombreuses que celles sans incapacité à être en emploi (20 % c. 47 % ☑) et plus nombreuses à être à la retraite (22 % c. 11 %). Chez les 15 à 64 ans, 39 % sont en emploi (c. 64 % ☑ sans incapacité) et 25 % sont sans emploi (c. 4,9 % ☑ sans incapacité).

Figure 56
Statut d'activité habituel, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998



Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Tableau 32
Statut d'activité habituel selon la présence d'une incapacité, le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Estrie, 1998

	En emploi	Aux études	Tient maison	À la retraite	Sans emploi
	%				
Hommes					
<i>Avec incapacité</i>	34,8*	dnp	dnp	25,7*	23,3**
<i>Sans incapacité</i>	66,1	12,2	dnp	15,2	5,2*
Femmes					
<i>Avec incapacité</i>	20,4**	dnp	38,5*	21,5**	14,7**
<i>Sans incapacité</i>	46,7	15,6	23,0	11,3	3,4**
15 à 64 ans¹					
<i>Avec incapacité</i>	38,9*	10,5**	15,5**	10,6**	24,5*
<i>Sans incapacité</i>	63,7	15,9	9,5	6,0*	4,9*
Total					
<i>Avec incapacité</i>	27,1*	7,2**	23,5*	23,5*	18,7*
<i>Sans incapacité</i>	56,4	13,9	12,2	13,2	4,3*

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

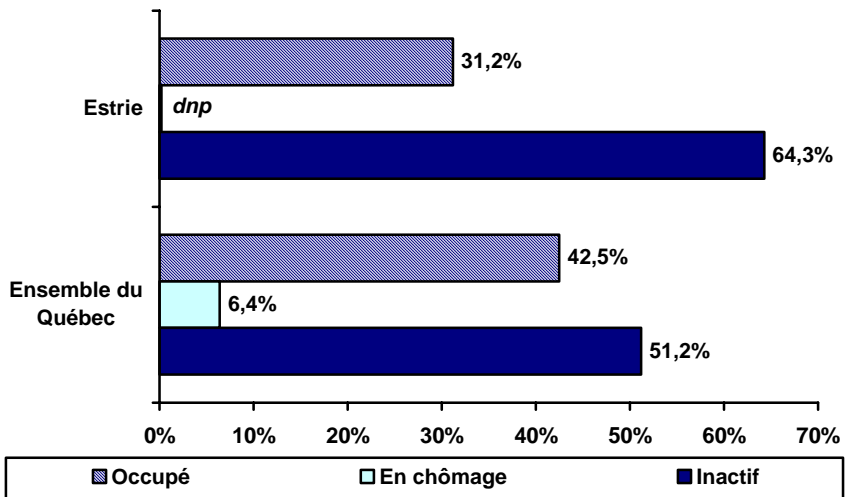
1. La catégorie des 65 ans et plus a été retirée ; la grande majorité des personnes de cet âge étant à la retraite.

Statut d'emploi

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 64 % des personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans sont inactives sur le marché du travail et 31 % sont occupées (en emploi). Ces proportions divergent de celles observées dans l'ensemble du Québec où l'on retrouve davantage de personnes occupées (43 %) et, par conséquent, moins de personnes inactives (51 %).

Figure 57
Statut d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Estrie, 1998



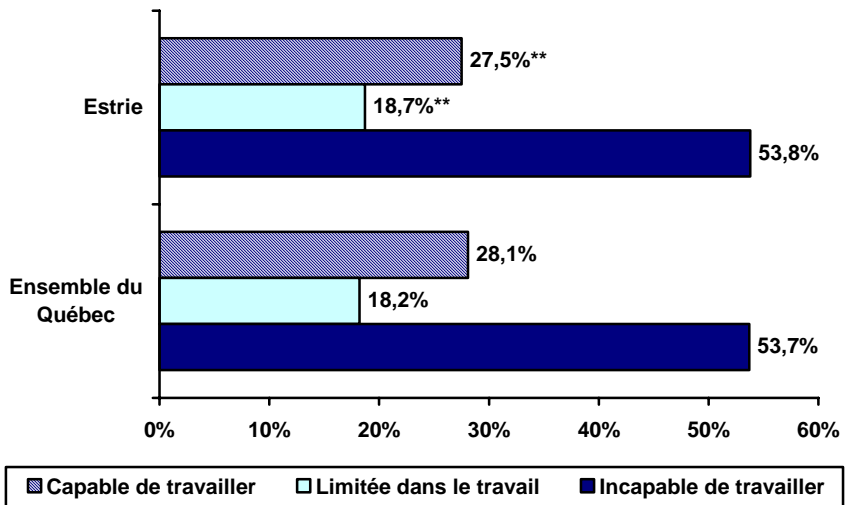
Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Capacité de travailler des personnes inactives

Estrie versus l'ensemble du Québec

Dans la région, près de 54 % des personnes âgées de 15 à 64 ans inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité. Ce taux est le même que celui observé dans l'ensemble du Québec. D'autre part, 19 % des personnes inactives se disent limitées dans leur capacité à travailler en raison de leur incapacité (c. 18 % pour l'ensemble du Québec) alors que près de 28 % des personnes inactives considèrent être capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % pour l'ensemble du Québec).

Figure 58
Capacité de travailler, population inactives de 15 à 64 ans avec incapacité, 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Chapitre 12 - Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Les indicateurs retenus dans ce chapitre sont la pratique d'activités physiques et la *pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques*.

	Indicateurs utilisés
Pratique d'activités physiques de loisir	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités physiques de loisir au cours des 12 derniers mois telles que la marche, les activités individuelles pratiquées durant l'été (golf, vélo, patin à roues alignées) ou durant l'hiver (ski alpin ou de randonnée, patinage), les sports d'équipe (soccer, baseball, basket-ball), les sports en duel (tennis, badminton, arts martiaux), les activités de conditionnement physique (baignade, danse ou jardinage). (EQLA 1998)
Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine. (ESS 1998)
Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques	Présente la proportion de personnes de 15 ans et plus qui ont pratiqué des activités de loisir autres que les activités physiques au cours des 12 derniers mois telles qu'aller au cinéma, au concert, participer à des rencontres avec la parenté ou les amis, jouer au bingo, ou encore s'adonner à un passe-temps, etc. (EQLA 1998)

Pratique d'activités physiques de loisir

Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 54 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec.

Le taux de pratique d'activités physiques de loisir est plus faible que dans l'ensemble du Québec, tant chez les hommes (59 % c. 67 %) que chez les femmes (50 % c. 63 %) et tant chez les 15 à 64 ans (61 % c. 70 %) que chez les aînés (41 % c. 55 %).

Par ailleurs, les hommes affichent un taux de pratique supérieur à celui observé chez les femmes dans la région (59 % c. 50 %) et dans l'ensemble du Québec (67 % c. 63 %). Il en est de même pour les personnes de 15 à 64 ans qui sont, en proportion, plus nombreuses que les aînés à pratiquer des activités physiques, tant dans la région (61 % c. 41 %) que dans l'ensemble du Québec (70 % c. 55 %)

Tableau 33

Pratique d'activités physiques de loisir selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	58,9	67,1
<i>Femmes</i>	50,2	62,7
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	60,5	70,1
<i>65 ans et plus</i>	40,7*	54,5
Total	54,2	64,6

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine

Selon le sexe et l'âge

Dans la région de l'Estrie, 33 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. On remarque que les hommes avec incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreux que ceux de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine (39 % c. 32 %). Les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans sont également un peu plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (36 % c. 33 %). D'autre part, les femmes et les aînés avec incapacité affichent des taux de pratique similaires aux taux observés dans l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, les personnes ayant une incapacité sont, en proportion, moins nombreuses que celles sans incapacité à pratiquer des activités plus de deux fois par semaine dans la région (33 % c. 39 %) de même que dans l'ensemble du Québec (31 % c. 41 %). Cet écart s'observe essentiellement chez les femmes avec incapacité (28 % c. 39 %) de même que chez les aînés (26 % c. 47 %) alors que les hommes et les 15 à 64 ans avec incapacité présentent des taux de pratique comparables à ceux constatés chez les hommes et les 15 à 64 ans sans incapacité de la région.

Tableau 34

Pratique d'activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Hommes		
<i>Avec incapacité</i>	38,6 *	31,5
<i>Sans incapacité</i>	39,3	43,4
Femmes		
<i>Avec incapacité</i>	27,8 *	30,0
<i>Sans incapacité</i>	39,1	39,5
15 à 64 ans		
<i>Avec incapacité</i>	35,8 *	32,7
<i>Sans incapacité</i>	38,2	41,2
65 ans et plus		
<i>Avec incapacité</i>	25,9 **	26,8
<i>Sans incapacité</i>	46,6	43,2
Total		
<i>Avec incapacité</i>	32,7	30,7
<i>Sans incapacité</i>	39,2	41,4

Sources : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998, ESS 1998
Compilation : OPHQ 2002

Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques

Estrie versus
l'ensemble du Québec

Dans la région de l'Estrie, 61 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que physiques en comparaison de 72 % dans l'ensemble du Québec.

Les hommes de la région affichent un taux de pratique plus faible que celui observé chez les hommes de l'ensemble du Québec (58 % c. 72 %). Les femmes avec incapacité de la région sont également moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec, en proportion, à pratiquer des activités de loisir (65 % c. 73 %). On observe la même tendance chez les 15 à 64 ans (70 % c. 77 % pour l'ensemble du Québec) et chez les 65 ans et plus (43 % c. 64 % pour l'ensemble du Québec).

Enfin, dans la région, les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à pratiquer des activités de loisir (65 % c. 58 %) alors que, dans l'ensemble du Québec, le taux de pratique des femmes est similaire à celui des hommes (73 % c. 72 %). Le taux de pratique est également plus élevé chez les personnes de 15 à 64 ans que chez les aînés de 65 ans et plus dans la région (70 % c. 43 %) et dans l'ensemble du Québec (77 % c. 64 %)

Tableau 35

Pratique d'activités de loisir autres que les activités physiques selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité, 1998

	Estrie	Ensemble du Québec
	%	
Sexe		
<i>Hommes</i>	57,9	71,5
<i>Femmes</i>	64,6	72,9
Âge		
<i>15 à 64 ans</i>	70,0	76,8
<i>65 ans et plus</i>	43,0*	63,9
Total	61,4	72,3

Source : Institut de la statistique du Québec, EQLA 1998
Compilation : OPHQ 2002

Conclusion

Ce document, qui illustre la situation des personnes ayant une incapacité dans la région de l'Estrie, contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité. Qu'en ressort-il ? Tout d'abord, la région de l'Estrie se distingue par une prévalence plus faible des incapacités, et ce, peu importe le sexe ou l'âge. Au point de vue des situations de dépendance, la région présente un profil semblable à celui de l'ensemble du Québec. Par contre, les limitations d'activités sans dépendance y sont plus fréquentes tandis que la proportion de personnes non désavantagées malgré la présence d'une incapacité y est moins élevée.

La région de l'Estrie présente un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone, tant chez sa population avec incapacité que sans incapacité. Toutefois, le bilinguisme est présent chez près du tiers de cette population, ce qui est une proportion non négligeable. D'autre part, une très faible proportion de personnes avec et sans incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. D'ailleurs, la proportion de personnes avec et sans incapacité qui ont un statut d'immigrant ou une origine ethnique autre que française ou britannique est nettement plus faible dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité y est inférieur et on y observe une proportion plus élevée de personnes qui s'estiment pauvres ou très pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge. Sur ce dernier point, notons que c'est parmi les femmes et les 15 à 64 ans que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes qui se considèrent pauvres, soit près de la moitié. En outre, on y retrouve une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre. Cependant, les personnes avec incapacité sont, en proportion, moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à vivre sous le seuil de faible revenu et moins nombreuses également à avoir eu des dépenses occasionnées par leur incapacité. Enfin, la proportion de personnes vivant une situation d'insécurité alimentaire est similaire à celle observée au Québec.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et celles qui n'en ont pas. Il faut souligner, de plus, que les personnes avec incapacité de la région sont

moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec et moins nombreuses à détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles.

Les données reliées à la participation au marché du travail révèlent, pour leur part, les difficultés d'intégration que vivent les personnes ayant une incapacité à cet égard, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec. Sur le plan régional, près des deux tiers de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail bien que près de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité. Ce taux d'inactivité de la population avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec.

Au chapitre de la santé et du bien-être, les indicateurs examinés dans ce portrait régional confirment la tendance suivante : la population avec incapacité présente une perception plus négative de son état de santé physique et mentale que la population sans incapacité. On observe le même phénomène au niveau de la détresse psychologique. De plus, il ressort que les personnes avec incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à percevoir négativement leur santé physique et à présenter un niveau élevé de détresse psychologique. Cependant, elles sont, en proportion, moins nombreuses à percevoir négativement leur santé mentale.

Enfin, qu'en est-il de la situation des femmes avec incapacité dans la région ? D'abord, soulignons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, elles sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. D'autre part, elles considèrent plus fréquemment leur état de santé physique comme étant moyen ou mauvais. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail : leur revenu total moyen ne représente que 72 % de celui des hommes avec incapacité, elles sont plus nombreuses à s'estimer pauvres ou très pauvres lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge et elles sont plus souvent sous le seuil de faible revenu. Finalement, les femmes avec incapacité de la région sont moins nombreuses que les hommes avec incapacité à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir. Par contre, certains indicateurs nuancent ce portrait plus défavorable : les femmes ayant une incapacité se démarquent des hommes en ce qu'elles présentent un taux de diplomation plus élevé, elles sont moins nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité, elles sont plus nombreuses à pratiquer des activités de loisir autres que physiques (cinéma, concert, rencontre sociale, etc.) et elles sont moins nombreuses à se

classer au niveau faible de l'indice de soutien social. Les femmes ayant une incapacité sembleraient donc posséder quelques atouts pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent.

Annexes et références bibliographiques

Prendre note que les annexes 1 à 6 et les références bibliographiques se trouvent dans un fichier distinct.